



# Capacités nationales en matière de réduction des risques et de gestion des catastrophes en Guinée

Rapport d'évaluation

MAI 2016

## Acronymes

ACMAD	African Centre of Meteorological Applications for Development
AME	Allaitement Maternel Exclusif
ANAH	Agence Nationale des Affaires Humanitaires
ANDASA	Agence Nationale de Développement Agricole et de Sécurité Alimentaire
ANASA	Agence Nationale des Statistiques Agricoles et Alimentaires
AENF	Alphabétisation et Education Non Formelle
ANPROCA	Agence Nationale de Promotion Rurale et de Conseil Agricole
BCRG	Banque Centrale de la République de Guinée
BGEEE	Bureau Guinéen des Etudes et Evaluations Environnementales
BSD	Bureau de Stratégie et Développement
CEC	Centres d'Encadrement Communautaires
CECIDE	Centre du Commerce International pour le Développement
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEPC	Comités d'Entente et de Prévention des Conflits
CERE	Centre d'Etudes et de Recherche en Environnement
CERESCOR	Centre de Recherche Scientifique de Conakry Rogbané
CILSS	Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CETEPI	Centre de Traitement des Epidémies
CGS	Centre de Géophysique et de Sismologie
CICR/IFRC	Comité International de la Croix Rouge
CNGCUE	Centre National de Gestion des Catastrophes et Urgences Environnementales
CNLCE	Coordination Nationale de Lutte contre Ebola
CNP	Centre National de Prévision Hydrologique
CNSA	Conseil National de la Sécurité Alimentaire
CNT	Conseil National de la Transition
COE	Centre d'observation écologique
COPIA	Comité Permanent Inter Agence
COSIE	Centre d'Observation, de Surveillance et d'Information Environnementale
CRG	Croix Rouge Guinéenne
DATU	Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme
DGPC	Direction Générale de la Protection Civile
DISR	Division Information Sanitaire et Recherche
DNAS	Direction Nationale de l'Action Sociale
DNG- CGS	Direction Nationale de la Géologie - Centre de Géophysique et de Séismologique
DNH	Direction Nationale de l'Hydraulique
DNM	Direction Nationale de la Météorologie
DNMT	Direction Nationale des maladies transmissibles
DNPFG	Direction Nationale de la Promotion Féminine et du Genre
DSRP	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EHA	Eau Hygiène Assainissement
EIC	Equipes d'Intervention Communautaires
ENRC/NDRT	Equipe Nationale de Réponse aux Catastrophes
EPA	Etablissement Public à caractère Administratif
ERT	Equipe pour la Réponse Ebola (Ebola Response Team)
FCP	Fonds de Consolidation de la Paix

FoCEB	Fonds Commun de l'Éducation de Base
IES	Institution d'Enseignement Supérieur
IFES	Institut pour les Systèmes Electoraux (Institute For Electoral Systems)
INS	Institut National des Statistiques
MASPFÉ	Ministère de l'Action sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance
MATD	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
MESA	Monitoring for Environment and Security in Africa
MVE	Maladie à Virus Ebola
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMM	Organisation Mondiale de la Météorologie
OOAS /WAHO	Organisation Ouest Africaine de la Santé
PANA	Plan d'Action National pour l'Adaptation aux changements climatiques
PAPP	Plan d'Actions Prioritaires post-Ebola
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNE	Politique nationale de l'environnement
Plan ORSEC	Plan d'organisation des secours
Plan POLMARG	Plan national d'intervention d'urgence contre les pollutions accidentelles par les hydrocarbures ou les substances dangereuses (
PNIASA	Programme National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire
PNRS	Politique Nationale de la Recherche en Santé
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
PREGEC/RPCA	Prévention et Gestion des Crises Alimentaires/Réseau de prévention des crises au Sahel et en Afrique de l'Ouest
PRESAO	Prévision Saisonnière Climatique sur l'Afrique de l'Ouest, au Tchad et Cameroun
PRU	Préparation à la Réponse aux Urgences
PSE	Programme Sectoriel de l'Éducation
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RRC	Réduction des Risques de Catastrophe
SAG	Société Aurifère de Guinée
SAMU	Service d'Assistance Médicale d'Urgence
SAP	Système d'Alerte Précoce
SAU	Services d'Accueil d'Urgence
SENAH	Service National d'Action Humanitaire
SIPAG	Système d'Information sur les Produits Agricoles en Guinée
SMD	Société Minière de Dinguiraye
SNAPE	Service National de l'Aménagement des Points d'Eau
SNS	Stock National de Sécurité
SOP	Procédures Opérationnelles Standards
SSSM	Service de Santé et de Secours Médical
TMD	Transport des Matières Dangereuses
UCSAN	Unité Centrale de Surveillance Alimentaire et Nutritionnelle
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UPC	Unités de Protection Civile
WANEP	Réseau Ouest Africain pour la Paix (West Africa Network for Peace)

# Table de matières

Acronymes.....	1
Sommaire exécutif .....	6
1. Introduction .....	9
1.1. Contexte et justification.....	9
2. Méthodologie d'évaluation et équipe de travail multisectorielle .....	10
2.1. Méthodologie et processus d'évaluation.....	10
2.2. Composition de l'équipe de travail multisectorielle .....	11
2.3. Collecte et analyse de données.....	12
3. Profil de risque de la Guinée .....	13
4. Résultats d'évaluation.....	15
4.1. Priorité 1 du Cadre d'Action de Sendai : Compréhension des risques de catastrophe	15
4.1.1. Compréhension des risques de catastrophe.....	15
4.1.2. L'identification, l'analyse et le suivi régulier des risques .....	16
4.1.2.1. Système d'information sur les risques et les catastrophes.....	16
4.1.2.2. Observation, collecte de données, traitement et production d'informations	18
sur les risques climatologiques .....	18
4.1.2.3. Observation, collecte de données, traitement et production d'informations	20
sur les risques hydrologiques .....	20
4.1.2.4. Observation et surveillance des risques sismiques.....	21
4.1.2.5. Observation et surveillance des risques épidémiologiques .....	22
4.1.2.6. Observation et surveillance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ...	24
4.1.2.7. Analyse et surveillance des risques sociaux et communautaires .....	26
4.1.3. Recherche scientifique .....	28
4.1.4. Recommandations pour la Priorité 1 .....	29
4.2. Priorité 2 du Cadre d'Action de Sendai : Renforcer la gouvernance et les institutions	32
pour la gestion des risques de catastrophe .....	32
4.2.1. Cadre institutionnel.....	32
4.2.1.1. La Protection Civile.....	35
4.2.1.2. Le Centre National de Gestion des Catastrophes et Urgences	36
Environnementales (CNGCUE) .....	36
4.2.1.3. Le Service National d'Action Humanitaire (SENAH) .....	37

4.2.1.4.	Agence Nationale des Affaires Humanitaires (ANAH) (en projet).....	37
4.2.1.5.	Plateforme Nationale pour la Réduction des Risques de Catastrophes (en projet) 39	
4.2.2.	Cadres de coordination entre le Gouvernement et la communauté internationale.....	39
4.2.3.	Législation.....	40
4.2.4.	Cadre politique et stratégique .....	41
4.2.5.	Recommandations pour la Priorité 2 .....	43
4.3.	Priorité 3 du Cadre d'Action de Sendai : Investir dans la résilience économique, sociale, culturelle et environnementale .....	47
4.3.1.	Intégration de la RRC dans la planification au développement .....	47
4.3.1.1.	Le Plan Quinquennal de développement socio-économique (2012-2015). 48	
4.3.1.2.	Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) III (2013-2015-2017) 48	
4.3.1.3.	La Stratégie de relance et de résilience socio-économique post-Ebola (2015-2017)49	
4.3.1.4.	Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) (2013-2017)49	
4.3.2.	Intégration de la RRC dans les secteurs prioritaires .....	50
4.3.2.1.	Agriculture, élevage, pêche, sécurité alimentaire.....	50
4.3.2.1.1.	Le secteur agricole en Guinée .....	50
4.3.2.1.2.	Les risques de catastrophe pour le secteur .....	51
4.3.2.1.3.	Dispositif institutionnel et politique nationale pour la réduction des risques de catastrophes dans le secteur .....	54
4.3.2.1.4.	Suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.....	57
4.3.2.2.	Nutrition .....	57
4.3.2.3.	Santé.....	58
4.3.2.4.	Environnement.....	59
4.3.2.5.	Aménagement du territoire et urbanisme .....	61
4.3.2.6.	Eau, hygiène et assainissement (EHA) .....	62
4.3.2.7.	Education.....	63
4.3.2.8.	Protection sociale et promotion de la femme .....	65
4.3.3.	Recommandations .....	67
4.3.3.1.	Intégration de la RRC dans les instruments de planification nationale et sectorielle au développement.....	67
4.3.3.2.	Agriculture, élevage, pêche, sécurité alimentaire.....	67

4.3.3.3.	Nutrition .....	68
4.3.3.4.	Santé.....	69
4.3.3.5.	Aménagement du territoire et urbanisme .....	69
4.3.3.6.	Eau, hygiène et assainissement (EHA) .....	69
4.3.3.7.	Education.....	70
4.3.3.8.	Protection sociale et promotion de la femme .....	70
4.4.	Priorité 4 du Cadre d'Action de Sendai : Améliorer la préparation pour une réponse efficace, reconstruire au mieux, assurer le relèvement et la reconstruction .....	72
4.4.1.	Cadre institutionnel et coordination pour la réponse .....	72
4.4.2.	Planification de la réponse.....	72
4.4.3.	Capacités de réponse .....	75
4.4.3.1.	La Direction générale de la Protection civile (DGPC) .....	75
4.4.3.2.	La Direction nationale des Etablissements hospitaliers de soins.....	77
4.4.3.3.	Le Service National d'Action Humanitaire (SENAH) .....	78
4.4.3.4.	La Croix Rouge Guinéenne (CRG) .....	79
4.4.3.5.	Les Départements et Services Ministériels Techniques .....	80
4.4.4.	Systèmes d'alerte précoce .....	81
4.4.4.1.	Risques hydro-climatiques .....	81
4.4.4.2.	Risques sanitaires .....	81
4.4.4.3.	Risques industriels ou chimiques .....	82
4.4.4.4.	Risques sismiques.....	82
4.4.4.5.	Risques d'insécurité alimentaire .....	82
4.4.4.6.	Risques environnementaux.....	83
4.4.4.7.	Risques sociaux et communautaires .....	83
4.4.4.8.	Information publique .....	84
4.4.5.	Recommandations pour la Priorité 4 .....	85
4.4.5.1.	Phase de préparation à la réponse .....	85
4.4.5.2.	Phase de réponse .....	88
4.4.5.3.	Phase de relèvement et réhabilitation.....	89
Annexe 1.	Cartographie institutionnelle réduction des risques et de gestion des catastrophes en Guinée .....	92
Annexe 2.	Liste d'institutions visitées lors de la mission d'évaluation .....	97
Annexe 3 :	Membres des équipes d'évaluation.....	104

## Sommaire exécutif

La survenance de la maladie à virus Ebola (MVE) a constitué un choc sans précédent pour la Guinée, frappant des vies et s'attaquant au tissu social et économique du pays. La Guinée est un pays exposé de façon récurrente à d'autres risques de catastrophes, comme par exemple les flambées de choléra, les inondations, les séismes, les glissements de terrain, la sécheresse, les invasions acridiennes, les incendies et les feux de brousse, entre autres.

Dans le cadre du relèvement post-Ebola, le Gouvernement de la République de Guinée a pris un certain nombre de dispositions pour se doter d'un cadre législatif, stratégique, institutionnel et opérationnel pour mieux se préparer et répondre aux crises dans le futur, et aussi pour prévenir que les risques potentiels se transforment en catastrophes. Les partenaires techniques et financiers, à leur tour, contribuent d'une manière active aux efforts déployés par le Gouvernement dans ce sens. C'est ainsi qu'en mars 2016 le Système des Nations Unies (SNU) en Guinée a fait appel à l'expertise internationale et a déployé une équipe multidisciplinaire pour encadrer une évaluation des capacités nationales en matière de réduction des risques et de gestion des catastrophes.

Le but de l'évaluation a été de mettre en évidence les capacités existantes, les besoins et les priorités des institutions au niveau national et local, et de proposer des recommandations pour le renforcement des capacités en matière de réduction des risques de catastrophe et de gestion des catastrophes. Le cadre conceptuel de la thématique RRC est basé sur le [Cadre d'Action de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophe \(2015-2030\)](#).

Ce sommaire exécutif présente brièvement les principaux résultats de l'évaluation des capacités.

### **Priorité 1 du Cadre d'Action de Sendai : Compréhension des risques de catastrophe**

- En Guinée il existe une multitude d'institutions en charge de l'identification et le suivi des risques, y compris des services spécialisés qui sont censés mener des activités d'observation et de collecte des données, d'analyse et de production de l'information (comme par exemple, les risques climatologiques, hydrologiques, sismiques, épidémiologiques, etc.).
- Ces institutions sont dotées des capacités techniques et des compétences variées, pourtant la plupart d'entre elles réclament des sérieuses limitations quant à l'équipement fonctionnel, la logistique nécessaire à la collecte de données sur le terrain, l'accès aux formations spécialisées, et un manque de coordination et dialogue avec d'autres institutions eu sein de l'administration jouant un rôle similaire ou complémentaire.
- Le personnel des institutions rencontrées a une compréhension de la thématique de réduction des risques de catastrophe inégale. La plupart des entretiens ont révélé l'équivalence erronée de la réduction/ gestion des risques avec la gestion des catastrophes.
- L'accès à des outils de formation, d'éducation et de sensibilisation sur la RRC est aussi très limité.
- La mission a pu noter une grande dépendance de l'aide externe pour la réalisation des activités et la génération des produits (comme par exemple en cartographie des risques).

## **Priorité 2 du Cadre d'Action de Sendai : Renforcer la gouvernance et les institutions pour la gestion des risques de catastrophe**

- Le Gouvernement de la République de la Guinée s'est doté d'un cadre institutionnel avec des mandats et capacités surtout focalisés sur la préparation et la réponse aux urgences.
- Le cadre législatif et politique/ stratégique existant est focalisé sur la gestion des catastrophes.
- Le cadre institutionnel guinéen est caractérisé par un certain degré de duplication des mandats, fonctions et responsabilités des institutions réclamant un rôle en matière de réduction des risques, préparation, réponse d'urgence, notamment entre les 3 institutions principales ayant un mandat dans ce domaine : Le Service National Action Humanitaire (SENAH) (Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation), le Centre National de Gestion des Catastrophes et Urgences Environnementales (CNGCUE) (Ministère de l'Environnement, des Eaux et des Forêts) et la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) (Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile).
- L'évaluation a relevé un déficit de leadership reconnu par toutes les parties prenantes et inexistence d'un mécanisme de coordination unique pour la prévention et la réponse aux catastrophes. La consultation, la communication et la collaboration reste très limitée entre des institutions jouant un rôle complémentaire – voir parfois similaire – dans cette thématique.
- Il existe des initiatives de réforme institutionnelle qui sont menées en absence d'un véritable dialogue, une consultation et coordination, à savoir : la mise en place d'une Agence Nationale des Affaires Humanitaires (ANAH) à l'initiative du SENAH ; la mise en place d'une Plateforme Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes initié par le CNGCUE ; et la révision de la politique nationale de la Protection Civile dans le cadre de la Réforme du Secteur de la Sécurité à l'initiative du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile et ciblant la DGPC en particulier.
- En ce qui concerne l'organe de coordination de la réponse à la MVD, il est prévu de pérenniser la Cellule de Coordination de la Riposte contre la Maladie à Virus Ebola à travers la mise en place d'une institution (agence ou direction nationale).
- Un vide de responsabilité institutionnelle pour la réduction des risques (prévention) en tant que préoccupation du développement est évident en Guinée, au profit des mandats institutionnels centrés sur la réponse humanitaire.
- Malgré les initiatives de réforme institutionnelle, comme par exemple la mise en place d'une agence chargée des affaires humanitaires, le besoin d'une structure unique en mesure d'assurer une coordination intersectorielle et interministérielle au niveau d'ancrage institutionnel suffisant demeure pressant.

## **Priorité 3 du Cadre d'Action de Sendai : Investir dans la résilience économique, sociale, culturelle et environnementale**

- La Priorité 3 s'intéresse au degré d'intégration de la réduction des risques dans la planification au développement, y compris celle sectorielle et locale. D'une manière globale, l'analyse du cadre stratégique de planification et gestion du développement en Guinée indique la prise en compte de la problématique des risques de catastrophe et les risques associés au changement climatique.
- Il existe des références sectorielles à la RRC notamment au niveau de l'agriculture et de l'environnement, deux secteurs considérés comme prioritaires pour l'économie guinéenne.
- L'évaluation des capacités nationales en matière de réduction des risques de catastrophe a pu porter une analyse sur le niveau d'intégration de la thématique RRC dans un certain nombre de secteurs considérés prioritaires pour le développement socio-économique de la Guinée. La mission a bénéficié d'une expertise particulière dans le domaine de l'agriculture, la pêche et la sécurité alimentaire. Par conséquent, le Rapport contient une analyse détaillée de ce secteur et une série de recommandations à ce titre.
- Les autres secteurs analysés sont : Environnement ; Aménagement du territoire et urbanisme ; Eau, hygiène et assainissement (EHA) ; Education ; Santé ; Protection sociale et promotion de la femme.



**Priorité 4 du Cadre d'Action de Sendai : Améliorer la préparation pour une réponse efficace, reconstruire au mieux, assurer le relèvement et la reconstruction**

- De manière générale il existe peu d'activités de préparation à la réponse, les institutions travaillent souvent en solo et rapportent à leur direction générale uniquement. Les faibles allocations budgétaires ne laissent que peu de marge pour renforcer les capacités de réponse.
- Le secteur de la santé et la Protection civile ont vu leurs moyens augmenter au travers de programmes bilatéraux et leur présence opérationnelle se renforcer sur le territoire.
- Les consultations et coordination entre les directions et services, au niveau central et provincial, mériteraient d'être plus régulières et renforcées dans le cadre de la prévention des risques et la préparation à la réponse, et pas seulement de manière ad-hoc lorsqu'une urgence survient. Certaines régions ont pris l'initiative de rassembler sur une base régulière les parties prenantes : ce devrait être encouragé et formalisé.
- Des exercices de simulation tels que ceux organisés dans le domaine sanitaire pourraient être étendu à d'autres scénarii et secteurs. Ils devraient impliquer également les autres partenaires clé tels que leaders religieux et communautaires et le secteur privé. De tels exercices sont un bon moyen de stimuler la collaboration entre services.
- Il existe un véritable besoin de vulgarisation des décrets, des codes et autres stratégies afin de les rendre opérationnels. L'appropriation de la gestion des catastrophes est également freinée par la mise en place incomplète des services au niveau déconcentré.
- Les directions et services étatiques dépendent encore trop de partenaires internationaux pour la capacité de réponse opérationnelle. L'insuffisance des ressources humaines dans les directions régionales et les services décentralisés en particulier représente un grand défi.
- Plusieurs systèmes d'alerte précoce opèrent indépendamment, notamment pour les risques sanitaires, hydro-climatiques, environnementaux, industriels ou anthropiques ou d'insécurité alimentaire. L'intégration de ces systèmes dans un cadre commun reste à faire.

# 1. Introduction

## 1.1. Contexte et justification

La survenance de la maladie à virus Ebola (MVE) a constitué un choc sans précédent pour la Guinée, frappant des vies et s'attaquant au tissu social et économique du pays. Entre mars 2014 et décembre 2015 (dates officielles de déclaration et de fin de la première épidémie), on dénombrait 3 804 cas de contamination confirmée et 2 536 cas de décès (source : CNLE). Dans le domaine économique et financier, le taux de croissance économique réelle a baissé à 1,1% en 2014, contre une prévision de 4,5% ; tandis que pour 2015, la croissance projetée est nulle. Les baisses de recettes fiscales induites par ce fléchissement sont estimées à plus de 1,150 milliards de francs guinéens (environ 160 millions de dollars américains) ; tandis que les dépenses s'accroissent du fait des exigences de prise en charge sanitaire pour la prévention et le traitement de la maladie, creusant ainsi le déficit public et accroissant les besoins de financement de l'Etat, y compris sous forme d'assistance budgétaire.

La crise de la MVE a certainement marqué les esprits quant à la rapidité de propagation et à la violence des symptômes. Ceci dit, la Guinée est un pays exposé de façon récurrente à des risques aussi importants que l'épidémie de la maladie à virus Ebola, à la fois d'origine naturelle et anthropique. Parmi les risques liés aux aléas naturels on peut citer les risques météorologiques (inondations), les risques géologiques (tremblements de terre, glissement de terrain), la sécheresse, les invasions acridiennes (criquets, sauterelles), les infestations de chenilles, les risques d'origine marine et océanique (raz de marée), les incendies et les feux de brousse. En 2012, la Guinée a également fait face à des épidémies notamment le choléra dont 25 358 cas et 952 décès ont été enregistrés sur l'ensemble du pays entre 2003 et 2013 (UNICEF). Il faut noter que pendant chaque saison des pluies, la prolifération des agents vecteurs, à cause de la mauvaise gestion des déchets, fait ressurgir cette calamité qui fait de nombreuses victimes. Les risques dits anthropiques incluent, entre autres, le risque de conflits sociaux et les émeutes, le risque terroriste, ainsi que de nombreux risques technologiques/ industriels comme par exemple ceux déterminés par des activités d'exploitation minière ou dans l'hydroélectrique.

Dans ce contexte, et surtout dans le cadre du relèvement post-Ebola, le Gouvernement de la République de Guinée a pris un certain nombre de dispositions pour se doter d'un cadre législatif, stratégique, institutionnel et opérationnel pour mieux se préparer et répondre aux crises dans le futur, et aussi pour prévenir que les risques potentiels se transforment en catastrophes. Les partenaires techniques et financiers, à leur tour, contribuent d'une manière active aux efforts déployés par le Gouvernement dans ce sens.

C'est ainsi qu'en janvier 2016 le Système des Nations Unies (SNU) en Guinée a fait appel à l'expertise dans le domaine de la réduction des risques et la préparation à la réponse aux catastrophes auprès du Centre Régional du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) afin de définir une stratégie commune de renforcement des capacités. Une mission de cadrage a été organisée du 24 au 27 janvier 2016 à Conakry qui a donné lieu à une mission d'évaluation multisectorielle et inter-agence du 7 au 18 mars 2016. Une troisième mission de validation des résultats et recommandations de l'évaluation regroupées dans ce rapport a été organisée du 17 au 28 avril 2016.

## 2. Méthodologie d'évaluation et équipe de travail multisectorielle

### 2.1. Méthodologie et processus d'évaluation

La méthodologie utilisée pendant la mission et pour l'élaboration de ce rapport d'analyse a consisté en une série d'entretiens semi-structurés basés sur une version abrégée du questionnaire d'évaluation des capacités en matière de RRC (méthodologie CADRI<sup>1</sup>) et une analyse des documents clés (législation, politique, stratégies, programmes nationaux).

Le cadre conceptuel de la thématique RRC est basé sur le [Cadre d'Action de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophe \(2015-2030\)](#) qui porte sur les risques survenant des aléas naturels et technologiques. Par le concept RRC on comprend tous les éléments du cycle de la réduction (ou de la gestion des risques de catastrophes), à savoir : la prévention, la réduction des risques et la préparation de la réponse aux urgences, le relèvement et la reconstruction (voir la [définition](#)). Les aspects liés aux autres types de risques (conflits, violence, terrorisme, etc.) ne font pas l'objet de la présente analyse.

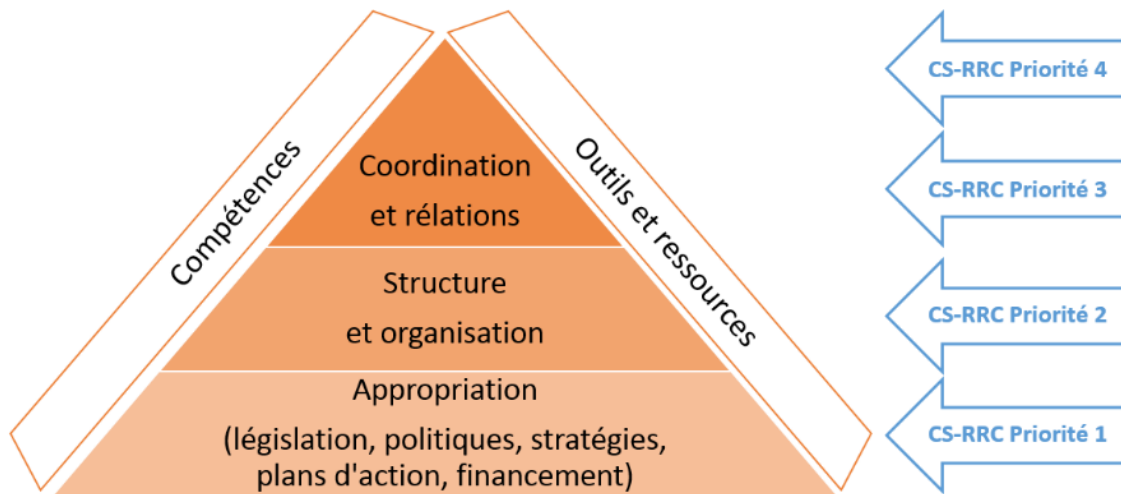


#### *Le Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophe (2015-2030)*

Sur la base des résultats de l'évaluation, des recommandations de renforcement des capacités sont proposées pour combler les lacunes et les défis identifiés pour chacun des domaines prioritaires. Le niveau des actions proposées prend en considération la capacité réelle du pays à les mettre en œuvre dans un horizon de temps de trois à cinq ans.

<sup>1</sup> CADRI a développé un outil d'évaluation de capacités nationales en matière de RRC comprenant un module générique et 9 modules sectoriels regroupant un total de 2.500 questions. Cet outil a été utilisé dans plus de 20 pays au monde pour mener des évaluations de capacités en matière de RRC qui ont permis l'élaboration des Plans Nationaux de Réduction des Risques de Catastrophe. Plus d'informations sur CADRI, ses outils et ses résultats au niveau des pays sont disponibles à [www.cadri.net](http://www.cadri.net) ou à [info@cadri.net](mailto:info@cadri.net).

La structure de l'outil CADRI d'évaluation des capacités en matière de gestion des risques de catastrophes sur la base des 5 éléments du développement des capacités et la structure du Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophe



## 2.2. Composition de l'équipe de travail multisectorielle

L'équipe internationale a été composée par : Ioana Creitaru, PNUD Genève ; Laurent Dufour, OCHA Dakar ; Reda Lebtahi, FAO Dakar ; Colonel Mor Seck, Sénégal (déployé à travers le mécanisme UNDAC) ; Geert Gijs (Belgique) et Perti Kaihari (Finlande), ces derniers étant déployés à travers le mécanisme de Protection Civile de l'Union Européenne.

L'équipe internationale a été complétée par un nombre de collègues des diverses agences de l'Equipe Pays du SNU en Guinée (OMS, UNICEF, FAO, UNFPA, PAM, PNUD), la Croix-Rouge de Guinée, l'IFRC et le Gouvernement. Cette composition a permis de regrouper une expertise variée dans le domaine de la gestion des risques des catastrophes (prévention, préparation/ réponse, protection civile, services médicaux d'urgence, recherche et secours, agriculture et sécurité alimentaire, entre autres).

L'équipe d'évaluation a été composée de 23 membres divisés en 5 équipes déployées au niveau central (Conakry) et local (Mamou, Kankan, Nzérékoré, Matoto). Les équipes d'évaluation ont rencontré 40 structures au niveau central et 40 structures au niveau local dans les régions visitées.

Le Rapport d'évaluation a été rédigé par Ioana Creitaru, PNUD Genève (auteur principal), Laurent Dufour, OCHA Dakar (Chapitre 3.3) et Reda Lebtahi, FAO Dakar (Chapitre 3.3.2.1). A l'élaboration de ce rapport ont aussi contribué : Colonel Mor Seck (Sénégal), Geert Gijs (Belgique), Mamadou Cire Camara (PNUD Guinée), Muhamady Kandey (PNUD Guinée), Dr Rosine Sama Kanembe (OMS), Moïse Zanga Tuho (UNFPA), Gilles Chevalier (UNICEF Dakar), Seydou Dia (UNICEF Guinée) et Thierno Yero Diallo (Croix Rouge de Guinée).

## 2.3. Collecte et analyse de données

La collecte et l'analyse des données ont été menées sur la base de plusieurs outils méthodologiques.

**Entretiens semi-structurés sur la base du questionnaire d'évaluation de capacités développé par le partenariat CADRI<sup>2</sup>.** L'évaluation des capacités a été basée sur un questionnaire qui a guidé des entretiens avec **80 institutions** et environ 150 professionnels au niveau central et local (structures étatiques, agences onusiennes, partenaires techniques et financiers, secteur privé, ONG).

**Visites de terrain.** Des entretiens ont été organisés au niveau local dans 4 régions : Mamou, Kankan, Nzérékoré et Matoto.

**Analyse de documents.** Les résultats des entretiens avec les autorités et les partenaires internationaux ont été complétés par l'analyse d'une vaste documentation mise à disposition de l'équipe. Cette documentation inclut : législation, stratégies, politiques, plans d'action, codes, documents de programme et de projets, rapports d'activités, etc.

**Elaboration et validation du rapport d'évaluation.** Le présent rapport d'évaluation des capacités a été élaboré par l'équipe d'évaluation et partagé avec tous les acteurs nationaux qui ont participé au processus d'évaluation afin de recueillir des contributions et commentaires. Un atelier national de validation technique regroupant tous les intervenants est organisé pendant la mission du 17 au 28 avril 2016.



Sources: UNCS, Gouvernement de Guinée.  
Les frontières et les noms indiqués et les désignations utilisées n'impliquent pas l'approbation ou l'acceptation des Nations Unies. Date de création : 28 avril 2016

<sup>2</sup> Voir note 1.

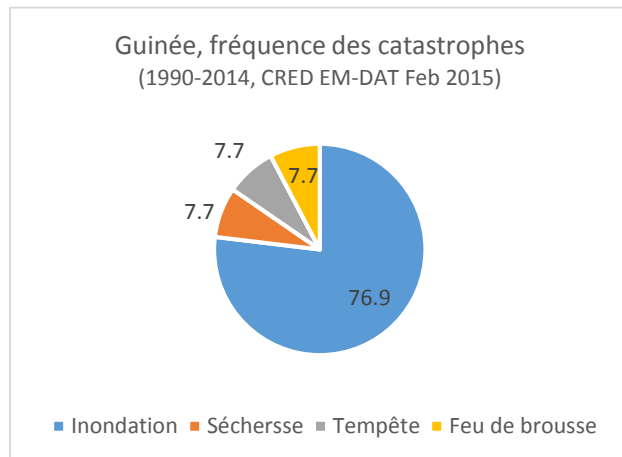
### 3. Profil de risque de la Guinée

La Guinée présente des caractéristiques topographiques et hydro-climatiques très variées. La région du Fouta Djallo est par exemple un véritable ‘château d’eau’ de l’Afrique de l’Ouest avec les sources des fleuve Niger, Sénégal et Gambie. La région de Kankan, proche du Mali, est nettement plus sahélienne alors que la Guinée Forestière renferme des écosystèmes tropicaux.

Malgré les précipitations abondantes (moyenne annuelle de 1 651 mm mais près de 400 mm par mois durant la saison des pluies, Aquastat 2014), la Guinée n’est pas sujette à des **inondations** de grande ampleur en raison de son relief et sa topographie. Les inondations représentent cependant plus des trois quarts des catastrophes selon la base de données CRED EM-DAT.

L’impact de ces inondations est cependant limité avec des pertes annuelles estimées à moins de 18 million de dollars US (CRED EM-DAT 2015).

Leur répartition géographique est également inégale, avec les zones sahéliennes sensiblement plus exposées aux variations pluviométriques.



L’index InfoRM (inform-index.org) classe la Guinée dans la moyenne régionale avec un indice de 4,8 (très haut) comparable au Sénégal (4,7) ou à la Côte d’Ivoire (4,9) mais plus élevés que le Libéria (3,6). Les facteurs socio-politiques et la faible capacité d’adaptation et de résilience expliquent cet indice élevé.

Les risques anthropiques ne sont pas bien pris en compte dans la plupart des classifications ou indices. La **dégradation environnementale** (principalement due à la déforestation) représente sans doute le défi le plus important. La Guinée, avec trois autres pays de la région – Guinée-Bissau, Sierra-Leone et Liberia – serait parmi les 10 pays au monde dont le taux de déforestation aurait été le plus élevé en 2014, rapporte Global Forest Watch. Cette tendance lourde associée à un accroissement démographique élevé (2,6% annuel) est et sera source d’augmentation de l’impact des phénomènes hydrométéorologiques.

A Conakry même et le long des principaux axes routiers, les **risques d’accidents chimiques ou technologiques** sont importants. Des structures très sensibles et dangereuses se trouvent désormais en pleine ville tels que des dépôts d’hydrocarbures. Le secteur minier nécessite des transports fréquents de produits dangereux tels que le cyanure. L’étroitesse de la presqu’île de Conakry et sa densité de population font que les convois empruntent des zones très habitées le long d’axes mal sécurisés.

Le **risque sismique**, bien que peu fréquent, n’est pas à négliger en raison de son impact potentiel. En 1983 à Koumbia au nord du pays, un tremblement de terre de 6,5 sur échelle de Richter avait provoqué des dégâts importants, plusieurs centaines de morts et des milliers de blessés. Cela avait même conduit à la création de la Croix-Rouge de Guinée.

En dépit des innombrables ressources du sol et du sous-sol, la Guinée reste classée parmi les pays les plus pauvres du continent africain. L'indice de développement humain de la Guinée est de 0,411 (soit entre Sierra Leone et Burkina Faso). La **population** totale de la Guinée est estimée en 2013 à 10 533 695 habitants (Institut National de la Statistique), dont 51,2% femmes. La population guinéenne vit essentiellement en milieu rural (72,08%) et plus de la moitié de la population urbaine réside dans la capitale Conakry.

Les principales **activités économiques** se trouvent dans le secteur primaire (agriculture et élevage) et le secteur secondaire (exploitation minière : bauxite, diamant, or, etc.). On considère que près de 70% de la population ont des activités liées à l'agriculture et l'élevage. Mais si le secteur primaire occupe la grande partie de la population en termes de revenus, l'économie guinéenne dépend très largement de son secteur secondaire (36,4% du PIB en 2013) particulièrement le secteur minier qui représente 17,2% du PIB en 2013 contre 19,22% du secteur primaire dont 12,23% pour l'agriculture, 34,5% pour le secteur tertiaire (services) (Ministère du Plan).

L'**environnement économique** a été marqué par l'impact de l'épidémie de la maladie au virus Ebola, touchant les **secteurs prioritaires** tels que la production agricole et le secteur minier. Après avoir enregistré un taux de croissance du PIB 3,9% en 2012, la Guinée a connu une croissance de 1,1% en 2013 (INS).

## 4. Résultats d'évaluation

### 4.1. Priorité 1 du Cadre d'Action de Sendai : Compréhension des risques de catastrophe

*Les politiques et les pratiques de gestion des risques de catastrophe devraient être fondées sur la compréhension des risques de catastrophe dans toutes leurs dimensions : la vulnérabilité, les capacités et l'exposition des personnes et des biens, les caractéristiques des aléas et l'environnement. Ces connaissances peuvent être exploitées pour procéder à l'évaluation des risques avant la catastrophe, prendre des mesures de prévention, d'atténuation, élaborer et mettre en œuvre des dispositifs appropriés de préparation et d'intervention en cas de catastrophe. [Paragraphe 23 du [Cadre d'Action de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophe \(2015-2030\)](#)]*

#### 4.1.1. Compréhension des risques de catastrophe

D'une manière générale les institutions rencontrées ont une compréhension de la thématique de réduction des risques de catastrophe inégale. La plupart des entretiens ont révélé l'équivalence erronée de la réduction/ gestion des risques avec la gestion des catastrophes.

La définition officielle au niveau international de la **réduction des risques de catastrophe** est : Un cadre conceptuel consistant de méthodes et de moyens à : (i) Minimiser les risques de catastrophe en réduisant le degré de vulnérabilité et en augmentant la capacité de résilience ; (ii) Eviter (prévention) ou limiter (atténuation et préparation) les effets défavorables des aléas naturels par une approche de développement durable (UNISDR 2009). L'expression "gestion des risques de catastrophe" est parfois utilisée à la place de "réduction des risques de catastrophe".

La définition de la **gestion des catastrophes/ urgences** est : L'organisation et la gestion des ressources et des responsabilités pour traiter tous les aspects de la catastrophe/ de l'urgence, notamment la préparation, l'intervention et les premiers pas vers le redressement (UNISDR 2009). L'expression "gestion des catastrophes" est parfois utilisée à la place de "gestion des urgences".

La confusion conceptuelle entre la réduction/ gestion des *risques* et la gestion des *catastrophes* se traduit aussi dans un manque de clarté des rôles institutionnels. Pourtant, certains des interlocuteurs ont pu distinguer entre les responsabilités de nature humanitaire, et celles qui révèlent des actions plutôt focalisées sur des fins de prévention et de réduction des risques en amont. Cette situation s'explique à un certain degré par le manque d'opportunités de formation spécialisée dans ce domaine du personnel des institutions rencontrées. L'accès à des outils de formation, d'éducation et de sensibilisation sur la RRC semble très limité en Guinée.



### ***4.1.2. L'identification, l'analyse et le suivi régulier des risques***

En Guinée, il existe une multitude d'institutions en charge de l'identification et du suivi des risques, y compris des services spécialisés qui sont censés mener des activités d'observation et de collecte des données, d'analyse et de production de l'information :

- Centre National de Gestion des Catastrophes et Urgences Environnementales (CNGCUE), Ministère de l'Environnement doté des sous-structures suivantes ayant un rôle dans l'identification des risques : Bureau évaluation, planification et prévention ; Cellule d'évaluation des risques et accidents ; Cellule de transmission et information ; Cellule des études de recherche
- Service National d'Action Humanitaire (SENAH)
- Direction Nationale de la Météorologie
- Direction Nationale de l'Hydraulique
- Direction Nationale de la Géologie – Centre de la Géophysique et de Séismologique
- Centre d'Observation, de Surveillance et d'Information Environnementale (COSIE), Ministère de l'Environnement
- Centre d'Observation Ecologique
- Centre d'Océanographie
- Direction Nationale des Maladies Transmissibles
- Système d'Information sur les Produits Agricoles en Guinée (SIPAG)
- Agence Nationale des Statistiques Agricoles et Alimentaires (ANASA)

D'une manière globale, ces institutions sont dotées de **capacités techniques et de compétences** variées. Pourtant, la plupart de ces institutions clament de sérieuses limites quant à l'équipement fonctionnel, la logistique nécessaire à la collecte de données sur le terrain, l'accès aux formations spécialisées, et un manque de coordination et de dialogue avec d'autres institutions au sein de l'administration jouant un rôle similaire ou complémentaire. La mission a pu noter une grande dépendance de l'aide externe pour la réalisation des activités et la génération des produits (à titre d'exemple, la cartographie des divers aléas et risques).

#### ***4.1.2.1. Système d'information sur les risques et les catastrophes***

Des données sur l'**occurrence des catastrophes** par type d'aléas existent auprès des diverses institutions spécialisées. [L'Annuaire Environnemental](#) (2013) centralise dans son format livre un certain nombre de statistiques concernant les inondations, les feux de brousse, les épidémies. Cependant, une base de données sur l'historique des catastrophes (occurrence, dommages, pertes) n'existe pas en Guinée. La mission a pu constater que le manque de coordination dans la collecte des données et la production de l'information se traduit dans des duplications. A titre d'exemple, des données sur les inondations (zones affectées, dégâts) sont produites par le Service National de Gestion des Catastrophes du Ministère de l'Environnement, mais aussi par la Croix Rouge Guinéenne. Il n'existe pas non plus une **base de données centrale sur les risques** (données sur les composantes des risques – types d'aléas, exposition, vulnérabilité). Les outils comme DESINVENTAR ou INFORM ne sont pas connus par les répondants.

Un **recensement général de la population et des habitations** (RGPH) a été mené en 2014-2015 (publication prévue en 2016) en bénéficiant d'un financement de l'UE et sous la coordination de l'Institut National des Statistiques (INS). En tant qu'organe de référence en matière de statistiques nationales, l'INS centralise toutes les données produites par diverses structures étatiques. L'INS est une entreprise publique à caractère administratif ayant un budget propre et un effectif de

112 cadres. Au moment de l'évaluation, la collecte de données du RGPH était finalisée, mais l'analyse sociodémographique et économique était toujours en cours.

Le Bureau des Stratégies de Développement du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) a développé une **base de données sociodémographique au niveau communautaire** pour la période 2009-2010, avec le soutien de l'UE. Cette base de données n'est pas mise à jour ; elle existe en format numérique mais pas disponible en ligne.

Des activités de cartographie des risques sont menées d'une manière ponctuelle notamment à travers des projets financés par les PTF et se concentrent sur des aléas spécifiques. Par exemple, le Centre d'Observation, de Surveillance et d'Information Environnementale (COSIE) du Ministère de l'Environnement, des Eaux et forêts a développé en 2012-2013 une série de cartes notamment sur les pâturages, les zones ayant connu de la déforestation, les forêts, ainsi que les zones touchées par les feux de brousse. Une partie de ces cartes figure dans l'Annuaire des statistiques de l'Environnement (2013). Un nouveau projet est en cours d'approbation par l'UE (Monitoring for Environment and Security in Africa-MESA). Le projet MESA va permettre la mise à jour la station de réception des images satellitaires du COSIE qui existe à Coleah. Il vise à améliorer le suivi de l'environnement pour une meilleure gestion des ressources naturelles y compris entre autres :

- Le suivi de l'état des cultures et des perspectives de rendement en vue de l'alerte précoce pour la sécurité alimentaire
- Le suivi de l'état des pâturages et des points d'eau de surface en vue d'aider à la prise de décision
- La fourniture des indicateurs sur le risque de feux de brousse, la surveillance des feux actifs et l'évaluation des zones brûlées

En matière de cartographie, le COSIE est équipé de matériels cartographiques mais la plupart ne sont pas en bon état de fonctionnement. La réception des images et la production des cartes thématiques sont momentanément arrêtées. Le manque de moyens matériels et humains pour le traitement et l'interprétation des données fait défaut. La logistique pour la reconnaissance de terrain n'existe pas. Le COSIE regroupe 46 spécialistes, y compris deux spécialistes en cartographie.

Un **Atlas de vulnérabilité aux maladies épidémiologiques** est en cours d'élaboration à travers un partenariat entre l'INS et l'Organisation Internationale pour la Migration (IOM). L'Atlas est élaboré à travers une cartographie participative des risques de santé publique au niveau communautaire dans les zones frontalières. Des cadres de l'INS ont été formés pour la collecte des données. Les ateliers de cartographie participative, en rassemblant les acteurs communautaires clés des sites enquêtés, permettent de collecter des données importantes liées aux habitudes de mobilité des populations, leurs propres perceptions des sites vulnérables, leurs besoins et leurs principales préoccupations en matière de santé ou de développement en général.

L'**outil de cartographie des risques de santé publique** piloté par l'OIM dans les zones frontalières est conçu de façon à pouvoir étudier la vulnérabilité des populations, leur résilience ou leur capacité d'adaptation face à d'autres types de risque tels que le réchauffement climatique, le risque d'inondations, etc. Les autres compétences de l'équipe en acquisition d'images aériennes par drone, analyse d'images satellites, modélisation de surfaces, développement d'application web, renforcent la potentialité de cet outil à être appliqué à d'autres thématiques.

#### **4.1.2.2. Observation, collecte de données, traitement et production d'informations sur les risques climatologiques**

La Direction Nationale de la Météorologie (DNM) du Ministère des transports dispose d'un réseau de collecte, d'observation, de traitement et de prévision du temps. Ce **réseau d'observations météorologiques** se compose de 43 stations d'observation, comme suit (cf. DNM) :

- 12 stations synoptiques dont 5 principales qui fonctionnent 24h/24 à savoir Conakry, Kindia, Labé, Kankan et N'zérékoré ; et 7 autres secondaires qui fonctionnent de 0600TU à 1800TU dont Boké, Mamou, Koundara, Faranah, Sigui, Kissidougou et Macenta
- 27 stations agro climatologiques où les observations sont faites 3 fois par jour (0800TU, 1200TU et 1800TU)
- 12 stations d'aérodromes ; Conakry, Boké, Kawas(Kamsar), Sangaredi, Labé, Sambailo (Koundara), Sigui, Diankana (kankan), kissidougou, Macenta, Faranah, Nzérékoré
- 1 station de météorologie maritime au Port de Conakry qui travaille au même rythme qu'une station climatologique
- 1 station de radiosondage de l'atmosphère à Conakry qui effectue 1 sondage par jour
- 33 postes pluviométriques (en 1984 il en existait plus de 200)

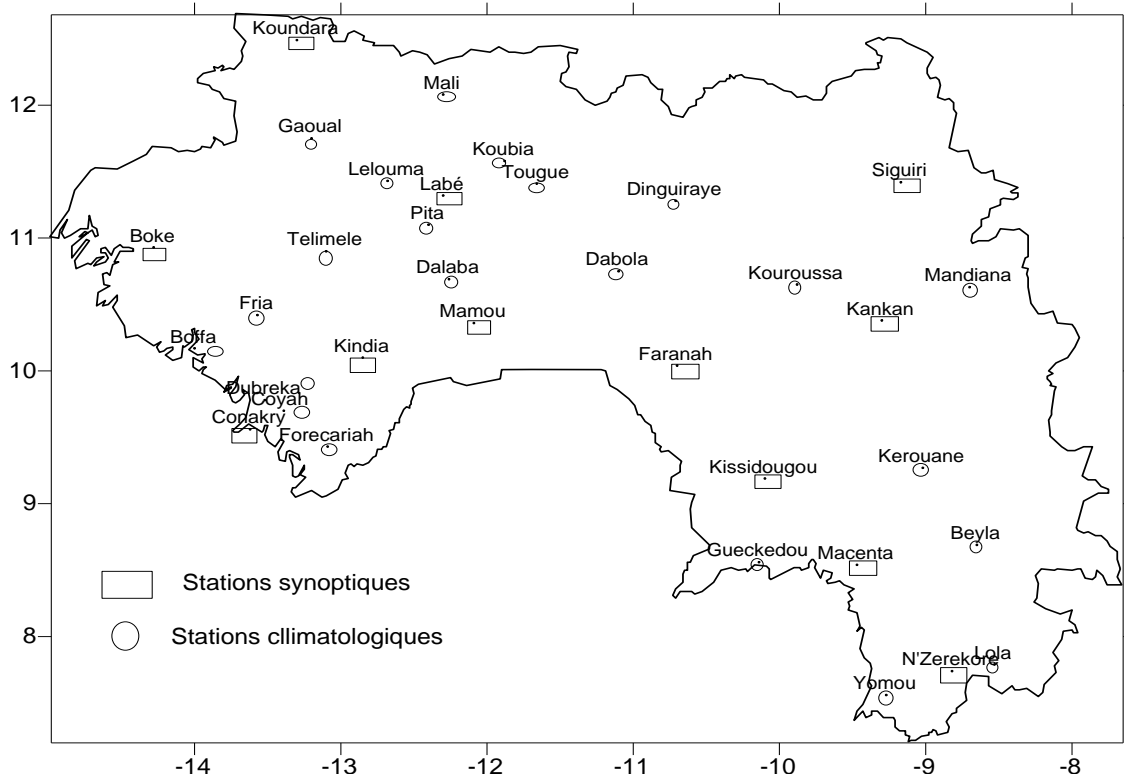
Depuis 2009, la DNM organise annuellement 2 à 4 séminaires itinérants pour initier des représentants des paysans des sous-préfectures du pays à l'usage de la mesure de la pluviométrie. Cette initiative vise à familiariser les paysans au concept des changements climatiques et l'adaptation aux effets négatifs. Ainsi près de 1000 paysans ont été formés et dotés des pluviomètres paysans.

Au Centre Météorologique National (CMN), une division de la DNM est située à l'aéroport de Conakry. On y trouve un système de réception de données météorologiques satellitaires PUMA pour l'acquisition en temps quasi réel des images des systèmes nuageux, zones de pluie orages et cyclones et zones dépressionnaires. En plus du rôle d'assistance météorologique à la navigation aérienne, le CMN élabore des messages d'alertes en cas de dégradation du temps. Ces messages ne sont malheureusement pas diffusés par les médias à l'intention du public faute de liaison formalisée avec ces derniers.

Egalement une station e-station acquise dans le cadre des projets AMESD, et MESA pour la cartographie et l'archivage de la pluviométrie décennale, de l'indice normalisé de la végétation (NDVI) et de leur variation pour des périodes allant de 1999 à nos jours.

La couverture nationale du **réseau d'observations météorologiques** n'a pas changé depuis 1922 (avec les premières observations météorologiques datant de 1897) et nécessite une réhabilitation. Conformément à la DNM, seules 5 stations sont réellement fonctionnelles, avec 5 autres en voie d'installation (toutes les 10 étant installées à travers des projets PNUD/ FME). Le réseau n'a pas fait l'objet d'inspection et de contrôle depuis plusieurs décennies, alors que les normes internationales recommandent une à deux inspections par an. Les parcs d'observations météorologiques datent de l'époque coloniale et manquent de clôture ce qui expose les équipements aux actes de vandalisme et de vols. Les sites de certaines stations ne sont plus représentatifs parce qu'étant envahis par les populations riveraines.

Carte du réseau météorologique de Guinée.



Carte du réseau d'observation météorologique de la Guinée. Source : DNM.

Certaines **entreprises minières**, comme par exemple Rio Tinto ou Alufer, disposent des stations météorologiques automatiques. Le partage d'information se fait d'une manière ad-hoc, ces stations ne faisant pas partie du réseau formel national.

La DNM dispose d'une grande **expertise** technique au sein de son personnel. L'effectif du **personnel** de la DNM est de 88 personnes dont plus de 80 % ont plus de 20 ans de service. Les spécialistes en météorologie sont en nombre réduit par rapport à l'effectif total qui est de loin inférieur à celui prévu dans le cadre organique pour l'exécution des programmes opérationnels (310 personnes) ; cette limitation en ressources humaines est accentuée par le départ à la retraite d'un grand nombre de cadres.

En termes de **formation spécialisée**, des nouveaux cadres sont formés en météorologie au Centre Universitaire de N'zérékoré depuis 2007 mais la DNM a des difficultés à placer tous ces cadres ; des opportunités existent notamment à travers divers projets financés par les PTF. Des formations spécialisées ont été disponibles à travers l'OMM et des projets d'adaptation au changement climatique du FEM/ PNUD.

Une **banque de données** climatologiques existe auprès de la DNM, mais elle n'est pas encore digitalisée. Malgré le fait que certaines stations fonctionnelles sont automatiques, la collecte des données se fait sur des carnets en papier qui sont transmis du terrain à la DNM pour l'archivage. La DNM est dotée d'un centre informatique où les données sont saisies, mais l'équipement et le nombre des cadres formés ne sont pas suffisants pour assurer la digitalisation de l'archive

existante. Il n'existe pas non plus un système de transmission des données en ligne. Le site web de la DNM n'est plus fonctionnel. En cas de phénomènes extrêmes, les agents d'observation ou les chefs de station envoient des SMS codifiés à la DNM. La DNM ne dispose pas de l'équipement nécessaire pour la modélisation des scénarios de changement climatique.

La DNM est censée produire et transmettre des **bulletins météorologiques** journaliers mais elle déplore la difficulté de transmission des bulletins aux médias (télévision publique, radio) et leur diffusion en temps réel. En Guinée, il n'existe pas de bulletin météo journalier transmis par la télévision publique. Un bulletin agro-météorologique est produit chaque 10 jours ; la distribution n'est pas large faute des moyens, mais plutôt ciblée (Ministère de l'Agriculture).

Au niveau des ressources financières, la DNM est confrontée au manque de ressources financières et de crédits de fonctionnement, ainsi qu'au non paiement régulier des contributions auprès de l'OMM et autres institutions sous régionales principaux bailleurs de la météorologie. La DNM manque de moyens logistiques pour assurer le contrôle et la surveillance du réseau à l'intérieur du pays. La DNM rapproche régulièrement les partenaires internationaux et a pu obtenir du soutien technique ou financier notamment de l'OMM, PNUD, la Grande Bretagne, la Finlande, la France, AGHRYMET, la NOAA, entre autres. La DNM prévoit l'élaboration d'un Plan National Stratégique du Développement des Services Météorologiques avec l'appui du GFCS jusqu'à la fin de l'année 2016.

#### **4.1.2.3. Observation, collecte de données, traitement et production d'informations sur les risques hydrologiques**

Au niveau de l'observation et de la collecte de données **hydrologiques**, l'institution étatique jouant un rôle principal est la Direction Nationale d'Hydraulique (DNH) auprès du Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique. La DNH a le mandat de mise en œuvre de la politique nationale de l'hydraulique et des eaux, de gestion des ressources en eau et d'inventorier le cours, la quantité et la qualité des eaux. La DNH a des directions décentralisées au niveau de chacune des 7 régions du pays ; à Conakry la DNH fait office de direction régionale.

Le réseau hydrographique de la Guinée comprend 1.665 cours d'eau répartis dans 23 bassins dont 14 sont transfrontaliers et 9 nationaux. Cette cartographie date des années 1980. Le **réseau d'observation** compte 83 stations hydrométriques et pluviométriques couvrant l'ensemble du territoire dont 38 sont fonctionnelles. Une base de données à la Direction Nationale de l'Hydraulique existe en format électronique. Celle-ci produisait l'annuaire hydrologique, qui n'est plus produit depuis près d'une dizaine d'années faute de moyens techniques et financiers.

La DNH est dotée d'un Centre National de Prévision des Crues qui collabore avec la Direction Nationale de la Météorologie dans le domaine de la surveillance et de l'alerte d'inondations. La Guinée ne dispose pas d'un système d'alerte précoce sur les inondations. Les équipements techniques, informatiques et de communication en temps réel font défaut. Des sept stations automatiques installées dans le cadre du projet HYDRONIGER, seulement trois sont encore opérationnelles. Leurs données ne sont pas reçues en Guinée par manque de stations de réception.

Actuellement, le Centre National de Prévision hydrologique "C.N.P." cherche une assistance auprès des Partenaires au développement, pour l'obtention d'un équipement de collecte et de

réception de ces données des Bassins fluviaux qui connaissent de façon récurrente les phénomènes hydrologiques extrêmes.

Cette acquisition permettrait au CNP, de se consacrer à la mission qui est la sienne, à savoir : la Prévision, l'Annonce et l'Alerte des crues et des étiages dans les six bassins fluviaux qui connaissent de façon récurrente les phénomènes d'inondations. Ces équipements peuvent également servir à la gestion des eaux des Barrages hydroélectriques existants et à venir, afin de bien gérer les retenues d'eau dans le but d'améliorer d'avantage la production hydroélectrique ainsi que celle d'eau potable ayant pour impact le développement durable du pays.

Il existe certains projets notamment dans le domaine de la production de l'énergie hydraulique à travers lesquels il est prévu la mise en place des stations d'observations. On cite notamment un projet CEDEAO qui vise la mise en place des microcentrales dans les 3 pays (Guinée, Sierra Léone, Libéria) qui vise à réhabiliter les stations et les balises de collecte de données qui existent mais qui ne fonctionnent plus.

La Guinée est en voie d'élaborer aussi par l'appui de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), la première **politique nationale de l'eau**.

Tout comme la DNM d'ailleurs, la DNH est confrontée au renouvellement de son personnel vieillissant. De ce fait elle sollicite de l'Autorité de tout mettre en œuvre pour le renouvellement et le renforcement des capacités des jeunes cadres.

#### **4.1.2.4. Observation et surveillance des risques sismiques**

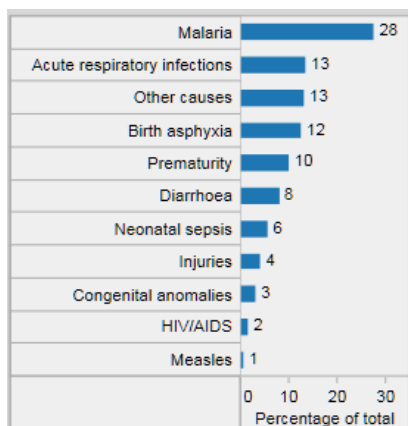
Le **Centre de Géophysique et de Sismologie** (CGS) qui relève du Ministère des Mines et de la Géologie est chargé de l'enregistrement permanent des séismes, de déterminer les paramètres principaux des séismes, la localisation des séismes, évaluer la sismicité du territoire national, identifier les zones de failles actives pour fixer les normes de constructions parasismiques. Le CGS compte 20 personnes dont 4 sismologues.

Actuellement, la Guinée ne dispose pas d'un **réseau de surveillance sismologique**, les activités en sismologie sont fortement réduites. Le CGS a été créé en 1985 après le tremblement de terre de Koumbia (1983) ; à l'époque le CGS était équipé de trois balises sismologiques, non fonctionnelles depuis 1993. Il y a néanmoins des interventions régulières sur le terrain pour des enquêtes macrosismiques et recueils d'informations systématiques lors des secousses ou vibrations ressenties.

Conformément au CGS, la Guinée a besoin d'un **réseau de surveillance sismologique** de 9 stations réparties à l'intérieur du pays (3 à large bande et 6 à courte période) et une station de réception basée à Conakry. Les 4 ingénieurs formés lors de la mise en place du 1er réseau (1990-1993), ont une expérience en sismologie et ont des notions de base et des connaissances pratiques pour les interventions sur les stations sismiques. Cependant, ils auront besoin d'une mise à niveau pratique sur la gestion du réseau son fonctionnement et sa maintenance. Le coût de la mise en place du réseau sismologique pour la Guinée est estimé à 1,5 million USD (conformément au CGS). Le CGS reçoit dès le début de l'année 2016 un appui de la part de la banque Mondiale à travers un Projet d'appui à la gouvernance dans le secteur minier (PAGSEM).

#### 4.1.2.5. Observation et surveillance des risques épidémiologiques

L'apparition de la maladie à virus Ebola (MVE) en Guinée fin 2013 et l'épidémie sans précédent qui en a résulté a profondément modifié le système de santé guinéen. Ebola a en particulier mis en avant les failles du système de surveillance épidémiologique. Il a été noté une faible densité en infrastructures sanitaires. En effet 50% de la population parcourent plus de 5 km pour atteindre un centre de santé, où très souvent les équipements de base, les médicaments essentiels et les autres produits de santé manquent cruellement.



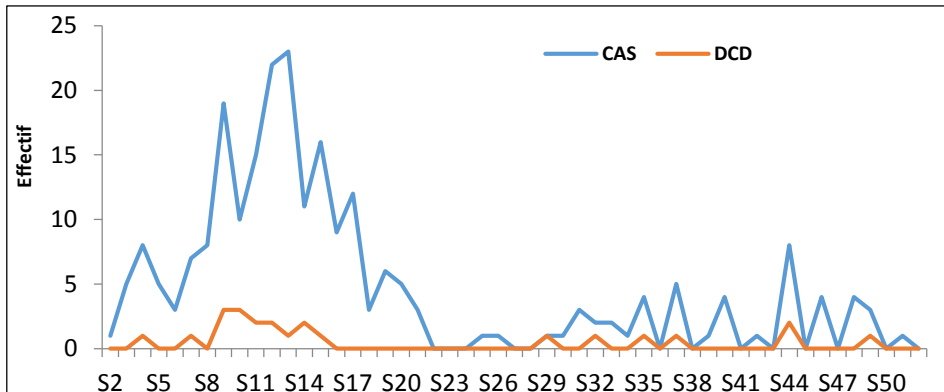
**Causes des décès chez les enfants de moins de cinq ans en Guinée (OMS 2013)**

Le profil épidémiologique de la Guinée reste cependant dominé par les maladies transmissibles notamment le paludisme, la tuberculose, la méningite et les IST/VIH/Sida, les maladies tropicales négligées et les maladies à potentiel épidémique y compris, la Méningite, la Poliomyélite, la Rougeole et les fièvres hémorragiques. La compréhension du risque épidémiologique est freinée par, la fragilité du système de santé, la faiblesse du système d'alerte précoce, ainsi que la faible capacité de diagnostic clinique et biologique, ainsi que la faible densité en laboratoires d'analyse biomédicale pour la confirmation, l'insuffisance du personnel de santé au niveau des districts sanitaires (4,5 médecins pour 100 000 habitants) et la faible capacité de gestion des données.

Au regard des insuffisances constatées dans la gestion de l'épidémie de la MVE, le Ministère de la Santé Publique, en collaboration avec ses partenaires, a décidé d'élaborer un *plan de renforcement de la surveillance des maladies à potentiel épidémique*. Le plan vise notamment à définir les outils de collecte, de compilation, d'analyse et d'interprétation des données et à définir les relations fonctionnelles et les mécanismes de soutien entre les niveaux sanitaires. La mise en œuvre de ce plan depuis août 2015 devrait donc permettre une meilleure analyse et compréhension des risques épidémiologiques.

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de l'épidémie de la maladie à virus Ebola, le Pays a été doté temporairement en laboratoires. En effet 10 laboratoires pouvant effectuer entre autres le diagnostic Ebola étaient fonctionnels à la date du 14 janvier 2016.

Au-delà des défis de la surveillance, d'autres paramètres accroissent le risque épidémiologique, en particulier le faible taux de couverture vaccinale, estimé à moins de 60 pourcent chez les enfants de 1 an (OMS 2013) ainsi que l'habitat et les conditions sanitaires précaires. La persistance de pratiques de soins traditionnelles pose aussi un risque important.



Graphique 3 : Évolution hebdomadaire des cas et décès de méningite, année 2015, Guinée

Au-delà des défis de la surveillance, d'autres paramètres accroissent le risque épidémiologique, en particulier le faible taux de couverture vaccinale, estimé à moins de 60 pourcent chez les enfants de 1 an (OMS 2013) ainsi que l'habitat et les conditions sanitaires précaires. La persistance de pratiques de soins traditionnelles pose aussi un risque important.

La recherche opérationnelle sur le système de santé a été amorcée en Guinée à la faveur de la réforme du système de santé intervenue en 1988 dans l'optique de la mise en œuvre des soins de santé primaires et l'Initiative de Bamako. Ce type de recherche, axé sur les problèmes prioritaires, consiste à cibler une problématique donnée et s'y investir en vue de générer de nouvelles connaissances pouvant permettre de promouvoir, de restaurer et de maintenir la santé des individus et des communautés avec leur participation.<sup>3</sup>

Elle est donc importante pour le niveau district car elle permettrait d'analyser des problèmes concrets de mise en œuvre de l'offre soins et de proposer des solutions innovatrices et adaptées au contexte.

Les forts taux de mortalité de Guinée seraient aussi le reflet d'une insuffisance de recherche et d'utilisation des résultats pour mettre des stratégies d'offre de soins basées sur l'évidence et adaptées au contexte local, régional ou national.

La politique nationale de la recherche en santé (PNRS) a été élaborée grâce à l'appui technique et financier de l'OMS et de l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS /WAHO). Au sein du Ministère de la santé à travers le Bureau de Stratégie et Développement (BSD), une Division Information Sanitaire et Recherche (DISR) assure la coordination des activités de recherche et divers soutiens. Aux niveaux périphérique et intermédiaire, les chargés de la planification, de la formation et de la recherche dans les districts et les régions sanitaires sont responsables de la mise en œuvre de la politique nationale de recherche pour la santé.

Les structures spécialisées dans le domaine de la recherche sont : l'Institut National de Santé Publique (1995), le Centre de Formation et de Recherche en Santé Rurale (1997), l'Institut de Nutrition et de Santé de l'Enfant (1989), et le Centre de recherche et de valorisation des plantes médicinales de Dubréka/Guinée et des cabinets d'étude. Le Code Ethique de la recherche en santé a été élaboré en 1997 et le Comité national d'éthique pour la recherche en santé a été mis

<sup>3</sup> Ce paragraphe et les suivants sont extraits de : <http://www.santemondiale.org/2014/06/10/editorial-politique-de-recherche-systeme-de-sante-de-district-le-cas-de-la-guinee-conakry/#sthash.M868Fx11.dpuf>



en place (1999). Ce Comité n'examine en moyenne qu'une vingtaine de protocoles de recherche pour la santé par an.

Tous les niveaux du système de santé sont touchés par des problèmes qui entraînent la faible performance de la recherche en Guinée. Il s'agit de :

- **Capacités humaines et matérielles**

Les chercheurs dont la Guinée dispose se trouvent dans les Centres de recherche et les Facultés de Médecine au nombre de cinq (une publique et 4 du secteur privé). Au niveau district et régional, le profil de poste des responsables de la planification ne requiert aucune formation spécifique à la recherche. Au niveau central, ceux qui sont nommés dans les postes (en dehors du directeur et quelques responsables) de recherche n'ont pas publié d'articles scientifiques.

Des ateliers de formation en méthodologie de la recherche ont été organisés à l'intention des jeunes chercheurs en raison de 25 participants par session. En outre, il n'y a pas de plan de carrière pour les chercheurs.

Les besoins matériels tels que le matériel de collecte des données (dictaphone) ou les logiciels d'analyse ne sont pas exprimés dans les besoins des services lors de la planification.

Pour lutter contre les forts taux de mortalité sus-évoqués, la recherche opérationnelle au niveau du district de santé est capitale. Malheureusement, les chercheurs se trouvent au niveau central et dans les hôpitaux universitaires et mènent essentiellement la recherche clinique.

- **Documentation**

Il n'y a pas d'abonnement des districts de santé, des régions et même du niveau central aux journaux scientifiques. Bien que l'OMS ait le projet HINARI qui permet l'accès gratuit à des journaux scientifiques à des Institutions des pays à faible revenu, ce canal n'est pas utilisé par le Ministère de la santé pour assurer l'accès des managers à ces journaux.

- **Communication**

Les résultats de recherche, rarement diffusés, ne sont pas utilisés pour la prise de décision avisée. La DISR n'a pas un répertoire de la recherche publiée sur la Guinée. Le délai d'analyse des projets de recherche et d'obtention de l'autorisation de recherche est d'environ un mois. En plus, dans la majorité des cas, ce sont les projets financés par les bailleurs externes qui demandent une autorisation de recherche.

- **Financement**

Les budgets alloués à la recherche sont faibles et ne concernent que le fonctionnement institutionnel. Au niveau régional et district, il n'y a pas de budget spécifique dédié à la recherche.

- **Liens institutionnels**

La DISR collabore très peu avec les Universités. La demande en recherche en adéquation avec les

#### ***4.1.2.6. Observation et surveillance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle***

Des millions de personnes, notamment des femmes et des enfants sont affectés par les catastrophes naturelles récurrentes qui affaiblissent la sécurité alimentaire et nutritionnelle puisqu'elles réduisent la disponibilité en quantité et qualité des vivres.

L'Agence Nationale des Statistiques Agricoles et Alimentaires (**ANASA**), a pour mission la conception, l'élaboration, la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine des statistiques agricoles et alimentaires et d'en assurer le suivi. A ce titre, elle est chargée notamment : (i) de concevoir et mettre en œuvre le dispositif de collecte et d'alerte précoce en matière de production agricole, de prix des produits agricoles, de suivi de l'insécurité alimentaire et de la vulgarisation des ménages ; (ii) d'organiser les enquêtes agricoles annuelles, les évaluations qualitatives des campagnes agricoles et les recensements nationaux de l'agriculture.

Des missions conjointes (ANASA, FAO, PAM) d'évaluation préliminaire (au mois de juin) des productions (intention des cultures) se font également régulièrement et permettent de déterminer d'éventuelles anomalies de la campagne agricole. En octobre de chaque année, une **évaluation de la campagne agricole**, de même que des bilans céréaliers, alimentaires et nutritionnel sont réalisés à travers des **missions conjointes CILSS-FAO- FEWS NET-PAM** et Gouvernement dans le cadre du dispositif régional de Prévention et Gestion des Crises Alimentaires (PREGEC). Le système d'information sur les marchés mériterait à être ravivé.

En 2014, la Guinée a adhéré au **Cadre Harmonisé (CH)**, un outil harmonisé de traitement des données pour l'alerte précoce et d'analyse de la vulnérabilité des populations et des zones à risque d'insécurité alimentaire et nutritionnel dans la région du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest utilisé par le Réseau de prévention des crises au Sahel et en Afrique de l'Ouest (PREGEC/RPCA) aux fins de la prise de décision, pour orienter la planification des interventions. La cellule technique du Cadre Harmonisé est placée sous la tutelle technique de l'ANASA. Le groupe de travail Cadre Harmonisé est composé de représentant de tous les ministères techniques, le CILSS, le FAO et le PAM, des projets, etc.



### Populations estimées par phase d'insécurité alimentaire

#### • Situation actuelle

ZONE D'ANALYSE	DISTRICTS/ REGIONS	Total de personnes	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 4	
			Nombre de personne	%	Nombre de personne	%	Nombre de personne	%	Nombre de personne	%
Guinée		8 861 680	7 337 782	83	1 433 191	16	90 707	1	0	0

#### • Situation Projetée

ZONE D'ANALYSE	DISTRICTS/ REGIONS	Total de personnes	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 4	
			Nombre de personne	%	Nombre de personne	%	Nombre de personne	%	Nombre de personne	%
Guinée		8 861 680	7 017 216	79	1 698 180	19	148 410	2	0	0

### *Cadre Harmonisé d'identification des zones à risque et des populations vulnérables au sahel et en Afrique de l'Ouest (CH) (Mars 2016)*

L'ANASA récolte également des informations sur l'utilisation des intrants notamment les engrais et les produits phytosanitaire par préfecture. Dans ce sens, elle peut attirer l'attention sur les taux utilisés. L'ANASA jouit d'un encadrement adéquat aussi bien au niveau central qu'au niveau préfectoral.

Le Système d'Information sur les Produits Agricoles en Guinée (SIPAG) est un service dépendant du Ministère de l'Agriculture et plus exactement du Bureau de Stratégie et de Développement (BSD), créée en 1993 avec l'appui de l'Union européenne. Plus spécifiquement, le bureau est chargé de relever les prix de détail des produits (céréales, tubercules, oléagineux, fruits et légumes, hévéa) sur 85 marchés répandus dans le territoire guinéen à différents niveaux de la

commercialisation (prix de collecte, prix de détail et prix de gros). Ces données sur les prix sont utiles à renseigner les opérateurs économiques, les producteurs, les consommateurs : en somme, tous les acteurs impliqués de loin ou de près dans la sécurité alimentaire.

Les moyens financiers semblent être la plus grande contrainte du SIPAG. En effet, le SIPAG est considéré aussi bien par les services gouvernementaux que les partenaires (Projets, Nations-Unies, ONG) comme un prestataire de service. La réalisation des relevés de prix dépend exclusivement des accords de financement avec les services gouvernementaux et les partenaires. La régularité de production des relevés et leur diffusion est donc tributaire des financements externes.

Le **Système d'Alerte Précoce (SAP)** en Guinée, en cours d'installation (problème de financement) sous l'impulsion du CILSS et de la FAO, est un système permanent d'information<sup>4</sup> permettant de prévoir les périodes de crises alimentaires, d'apprécier leur ampleur, de déterminer le lieu, la manière et l'opportunité d'une intervention en faveur des populations exposées aux risques alimentaires ou nutritionnels, d'estimer les quantités d'aides à fournir et de proposer des activités permettant d'éviter les crises alimentaires. C'est un dispositif essentiel pour rendre rationnelles et efficaces les décisions d'intervention face aux crises alimentaires.

L'opérationnalisation du SAP est urgente, de même que celle du Conseil National de la Sécurité Alimentaire (CNSA).

#### ***4.1.2.7. Analyse et surveillance des risques sociaux et communautaires<sup>5</sup>***

La fragilité politique, sociale et économique du pays trouve ses origines dans plusieurs facteurs qui se superposent souvent et ont un potentiel d'accroître les risques sociaux et communautaires. En Guinée, le secteur de sécurité se trouve encore en-dessous de normes connues depuis plusieurs années : désorganisation des forces de défense et de sécurité, absence de contrôle civil, absence de moyens, système judiciaire dysfonctionnel, violations des droits humains etc. Cette situation, bien que tendant à s'améliorer depuis quatre-cinq ans, représente un danger pour la population civile et tend à exacerber les tensions sociales et politiques. D'autre part, l'exacerbation des tensions ethniques et régionales sur fond de compétition politique presque bipolarisée ravive régulièrement des tensions intercommunautaires et des frustrations génératrices de violence sociale.

Après des années de dictature militaire et malgré l'ouverture au multipartisme en 1991, la mauvaise gestion et la dégradation de la situation sociopolitique ouvriront une période de crise, causée par la pauvreté endémique, et reflétée par des mouvements sociaux et des contestations politiques qui connaîtront leur paroxysme en 2006, 2007 et 2008. La répression de ces mouvements favorisera l'émergence de nouvelles victimes et frustrés.

---

<sup>4</sup> Ces informations couvriraient des domaines très divers tels que la pluviométrie, l'évolution des cultures, l'élevage, les prix sur les marchés, les migrations de populations, leurs habitudes et réserves alimentaires, ainsi que leur état de santé et nutritionnelle.

<sup>5</sup> Cette section reprend et résume notamment des extraits du « Second plan prioritaire de la consolidation de la paix en Guinée », Conakry, juillet 2011.

Selon le rapport conjoint 2009 BEFORE/IFES/WANEP/CECIDE, près de 90% des conflits communautaires en Guinée sont en fait liés à la mauvaise gestion des ressources naturelles et s'expriment de deux manières : la première par les modes de production et d'existence intercommunautaires (conflits entre agriculteurs sur l'acquisition des terres, conflits entre agriculteurs et éleveurs sur l'accès aux terres) et la seconde par l'expansion des industries extractives notamment dans les zones minières (manque de transparence, inadéquation des politiques liées au retour de bénéfices pour les communautés).

Le très fort taux de chômage ou de sous-emploi des populations jeunes (trois jeunes sur cinq en milieu urbain selon UNFPA en 2013) couplé à un taux d'accroissement démographique encore important (2,7% annuel en 2014, Banque Mondiale) et à une urbanisation rapide représentent une 'bombe à retardement' sociale qui n'a pas échappé à l'analyse de politiciens. Ainsi lors de la campagne présidentielle de 2015, le thème de la jeunesse a été prépondérant dans la plupart des campagnes de partis. Ainsi l'emploi des jeunes figures en bonne place dans le programme du Gouvernement actuel.

Les mécanismes d'analyse, d'observation et de mitigation des risques sociaux et communautaires existent mais sont relativement récents. Depuis 2008, le PNUD et des organisations partenaires ont accompagné le gouvernement Guinéen dans un processus de réflexion sur un dialogue national à travers les journées de dialogue et d'initiatives qui ont permis de dresser un diagnostic clair de la situation de gouvernance et des crises actives et latentes.

Ainsi un processus de réflexion sur les mécanismes et modalités de la réconciliation est actuellement en cours. Ce processus, initié par le Président de la République, est mis en œuvre par la Commission de Provisoire de Réflexion sur la Réconciliation Nationale avec l'appui du Système des Nations Unies (PNUD, HCDH, UNICEF) dans le cadre du Second Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix. Par la suite, le Fonds de Consolidation de la Paix (FCP), dans le cadre du Second Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix en Guinée en cours, a permis de produire un document d'orientation générale en termes de stratégie, de méthodologie et de mécanisme pour la conduite du processus de réconciliation nationale.

Les activités soutenues par le FCP dans le cadre du Second Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix s'articulent entre a) la réforme du secteur de sécurité ; b) la réconciliation nationale et c) l'emploi des femmes et des jeunes. La réforme du secteur de sécurité comprend également un renforcement de la Protection civile.

Il existe plusieurs mécanismes de prévention et de gestion des conflits appuyés par différents partenaires au développement et une Stratégie Nationale de Prévention des conflits et de Consolidation de la Paix est en cours d'élaboration. Des mécanismes d'alerte et de suivi tels que le réseau WANEP appuyé par la CEDEAO et des comités locaux de consolidation de la paix et réseaux de femmes complètent cette stratégie.

Il ressort de ce panorama des activités liées à la réduction des risques sociaux et communautaires une trop grande dépendance à l'égard de bailleurs et partenaires extérieurs. Il y a lieu de privilégier des capacités endogènes et des mécanismes pérennes (y compris ancrés dans la Constitution) capable de rassembler et orienter les parties prenantes.

### 4.1.3. Recherche scientifique

Le **Centre d'Etudes et de Recherche en Environnement (CERE)** est une institution d'enseignement postuniversitaire de l'**Université Gamal Abdel Nasser de Conakry**. Il offre un programme de Master en Sciences de l'Environnement reconnu par l'université du Québec à Montréal. Il envisage d'offrir un programme de Doctorat en Sciences de l'Environnement. Les domaines de compétences du CERE couvrent la physico-chimie, la bactériologie de l'eau et des sols, l'assainissement, le traitement des eaux usées, la géomatique, les évaluations environnementales, la biodiversité, la climatologie, l'éducation relative à l'environnement, les règlements et politiques environnementales, la pollution atmosphérique et les nuisances sonores, la lutte intégrée, l'aménagement du territoire, le développement local, etc. le CERE offre des services de recherches dans la cartographie et le SIG, l'évaluation environnementale et social, l'analyse de laboratoire et génie sanitaire, l'aménagement du territoire et développement local, et des formations.

Le **Centre de Recherche Scientifique de Conakry Rogbane (CERESCOR)** est un centre de recherche créé en 1982 qui a comme mission la recherche scientifique dans les domaines de l'océanographie (océanographie physique, chimique, hydrobiologie, hydrométéorologie, géologie et géophysique), des énergies (énergies nouvelles et renouvelables, planification énergétique, biomasse, etc.) et des matériaux locaux de construction. Le CERESCOR joue le rôle de conseiller scientifique du Gouvernement. Le CERESCOR compte 182 personnes dont 126 chercheurs répartis dans 5 départements clés : Océanographie physique ; Hydrobiologie ; Géologie et Environnement ; Énergies ; et Matériaux locaux de construction et produits finis. Il comprend 16 laboratoires de recherches, un musée de la mer et un autre de la géologie. Il produit un bulletin d'information scientifique 2 fois par an. Les défis auxquelles le CERESCOR fait face incluent des équipements obsolètes dans la totalité des laboratoires, l'inexistence des moyens logistiques (y compris un bateau de recherche pour la recherche océanographique), le manque d'une bibliothèque virtuelle mise à jour, ainsi que le personnel vieillissant.

La crise Ebola a mis en lumière la faiblesse de la **recherche épidémiologique** au sein des institutions de recherche et de formation existantes. L'absence de recherche appliquée en épidémiologie adaptée au contexte guinéen n'a pas permis d'anticiper sur les mesures et les stratégies appropriées de sécurité sanitaire des populations.

#### **4.1.4. Recommandations pour la Priorité 1**

##### **1. Capacités de prévention et d'alerte des phénomènes hydrométéorologiques**

- Renforcer les capacités de la Direction Nationale de la Météorologie pour consolider ses capacités de prévention et d'alerte des phénomènes météorologiques extrêmes afin de réduire les risques de catastrophe.
- Améliorer la prévision des crues à travers la formation pour la mise à niveau des cadres des centres de prévision hydrométéorologiques, l'installation d'un système d'alerte précoce des inondations et des crues, l'instauration et le renforcement d'un cadre de collaboration et de partenariat hydrométéorologique au niveau sous-régional et transfrontalier.
- Réhabiliter ou mettre en place un réseau national d'observation hydrométéorologique adapté (voir analyse des besoins dans le chapitre 4.1.).

##### **2. Capacités de surveillance des risques sismiques**

- Mettre en place le réseau de surveillance sismique adapté (stations réparties à l'intérieur du pays et une station de réception basée à Conakry)
- Assurer la formation du personnel nécessaire.
- Etablir des partenariats formels avec d'autres centres de surveillance sismique dans la région.

##### **3. Capacités de surveillance de risques épidémiologiques**

- Renforcer la surveillance épidémiologique au niveau communautaire dans la cadre du plan de renforcement de la surveillance des maladies à potentiel épidémique.
- Mieux intégrer la recherche opérationnelle dans le domaine de la santé dans la stratégie de développement sanitaire.
- Renforcer la recherche opérationnelle au niveau du district de santé pour lutter contre les forts taux de mortalité.
- La demande en recherche doit être en adéquation avec les besoins en santé et la collaboration entre la recherche dans le domaine de la santé et les universités doit être plus soutenue.

##### **4. Méthodologies et outils de travail en analyse et évaluation des risques**

- Effectuer une « Analyse de situation du pays » quand à la disponibilité de données pour effectuer une évaluation des risques comprenant :
  - o L'identification des aléas naturels, et tous les paramètres liés aux catastrophes ;
  - o L'identification de la vulnérabilité en particulier dans les zones sujettes aux aléas comprenant les données démographiques désagrégées par tranche d'âge, et données concernant l'accès aux services de base et les infrastructures industrielles, économiques, etc.
  - o La formation de toutes les entités impliquées dans la réalisation d'une analyse de situation de pays.

- Etablir une base de données des *catastrophes historiques*, y compris les études de celles-ci (dommages et pertes économiques et humaines) en faisant ressortir les données désagrégées par sexe des blessés avec accès illimité pour toutes les institutions.
- Etablir une base de données où toutes les statistiques nationales, études et analyses de vulnérabilité, etc., seraient regroupées et analysées afin de définir et mettre à jour régulièrement le profil de *risque* du pays. Ceci facilitera la collecte, l'évaluation et la distribution des informations sur les risques ainsi que l'impact des catastrophes.
- Utiliser des outils existants comme par exemple DESIVENTAR (base de données historiques) et INFORM (index des risques) entre autres.

#### **5. Profil de risque de la Guinée sur la base d'une évaluation des risques multi-aléas**

- Mener une évaluation des risques au niveau national en intégrant des cartographies/analyses de risques sectorielles ou locales qui ont été déjà menées, et assurer la centralisation des données pour la mise à jour du profil de risque.
- Organiser et/ou assurer l'accès aux formations sur la collecte, l'analyse, l'interprétation, la diffusion, l'utilisation des données et la cartographie multirisques pour les techniciens des diverses institutions et structures nationales.

#### **6. Assurer l'échange d'information et la communication sur les risques pour la RRC et la PRU**

- Renforcer l'échange d'information entre les différentes institutions à travers une procédure d'opération standard ou contrat plan entre l'Etat et les structures productrices des données, ou un protocole de collaboration et d'échange d'information où chacun pourrait être informé sur le type d'information qui est généré par chacun des services.
- Etablir un mécanisme de diffusion de l'information entre les institutions techniques et les autorités nationales afin de s'assurer que les décideurs et le public intéressé aient accès aux données et aux informations compréhensibles et claires qui puissent être utilisées dans la planification sectorielle, nationale et locale.

#### **7. Formation professionnelle en RRC et PRU du personnel des institutions mandatées de cette thématique**

- En utilisant l'expertise qui existe auprès du SNU et des autres PTF présents en Guinée, organiser des séances de formation sur les concepts clés de la RRC et PRU, et faciliter l'accès aux modules de formations et outils nécessaires (par exemple, des outils pour la création des bases de données sur l'historique des catastrophes ou pour la cartographie des risques). Explorer des options pour l'échange d'expérience (échange Sud-Sud) entre les pays de la région avec l'appui de la CEDEAO, universités dans d'autres pays d'Afrique.

**8. Sensibilisation et formation des médias (TV, Radios, Journaux) pour une meilleure communication sur la RRC**

- Mener des activités de sensibilisation au niveau local en collaboration avec les ONG et les coalitions des ONG existantes. Explorer des « bénéfices doubles » de leur présence et opérations pour la prévention des épidémies pour sensibiliser les communautés sur la réduction des risques de catastrophes en général.
- Assurer la production des outils de communication et sensibilisation (audiovisuels, écrits) et la diffusion des programmes de sensibilisation des communautés (programmes radio).

**9. Campagnes d'information du grand public**

- Organiser des campagnes d'information auprès des communautés, des médias, et des groupements de jeunes et des femmes pour les sensibiliser aux comportements à risque. Les campagnes devraient intégrer des questions liées aux catégories de populations qui présentent des vulnérabilités différentes selon la culture, le sexe, la condition physique et d'autres facteurs qui renforcent ou affaiblissent les capacités de résilience aux catastrophes.
- Organiser une campagne d'information et de volontariat dédiée spécifiquement aux jeunes afin de promouvoir l'éducation civique qui réduit les risques.



## 4.2. Priorité 2 du Cadre d'Action de Sendai : Renforcer la gouvernance et les institutions pour la gestion des risques de catastrophe

*La gouvernance des risques de catastrophe, aux niveaux national, régional et mondial, revêt la plus grande importance pour l'efficacité et l'efficience de la gestion desdits risques. Elle suppose d'avoir une vision claire des choses, des plans, des compétences et des orientations, de coordonner l'action de tous les secteurs et d'un secteur à l'autre, et de faire participer toutes les parties prenantes. Il est donc nécessaire de renforcer la gouvernance des risques de catastrophe aux fins de la prévention, de l'atténuation, de la préparation, des interventions, du relèvement et de la remise en état. Un tel renforcement favorise la collaboration et les partenariats entre mécanismes et institutions, l'objectif étant la mise en œuvre d'instruments utiles à la réduction des risques de catastrophe et au développement durable. [Paragraphe 26 du [Cadre d'Action de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophe \(2015-2030\)](#)]*

### 4.2.1. Cadre institutionnel

Le Gouvernement de la République de Guinée s'est doté d'un cadre institutionnel pour la RRC (avec des mandats et capacités surtout focalisés sur la préparation et la réponse aux urgences), ainsi que d'un cadre législatif et politique/ stratégique surtout focalisé sur la gestion des catastrophes (urgences). Certaines initiatives récentes, comme par exemple une proposition de mise en place d'une Plateforme Nationale RRC, dénotent une prise de conscience de l'importance de la réduction/ gestion des risques. Un processus en cours de restructuration des départements ministériels sous l'arbitrage du Premier Ministre pourrait modifier sensiblement la description du cadre institutionnel ci-dessous.

Des capacités techniques existent au niveau des diverses institutions jouant un rôle dans le domaine de la gestion des catastrophes aussi bien que dans le domaine de la réduction des risques, malgré un besoin accru de moyens et de ressources pour la mise en œuvre des activités surtout au niveau local. L'épidémie de la maladie à virus Ebola a déclenché une prise de conscience au niveau des dirigeants quant à l'importance de la gestion des risques en Guinée.

En Guinée il existe à présent trois (3) institutions et un (1) mécanisme de coordination de la réponse aux épidémies active jouant un rôle dans la gestion des urgences :

- Le **Service National Action Humanitaire (SENAH)** au niveau du Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation (MATD) établi en 2001 pour la coordination de la réponse humanitaire liée à l'afflux des réfugiés du Libéria et de la Sierra Leone. Le SENAH est mis en place par l'Arrêté 254 MATDS/ CAB/ 2001 portant attributions et organisations du Service National Action Humanitaire (SENAH) du Ministère de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et de la Sécurité. En 2001, ce ministère se divise en deux ministères différents : le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (Décret 038 PRG7SGG/2001 portant attributions et organisations du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation) et le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile. Le décret D2014/069/PRG/SGG portant attributions et organisation du **Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation** : Ce texte fait explicitement

référence à une mission de protection de la population contre les risques de catastrophes : « Coordonner et assurer la mise en œuvre des préventions et l'organisation des opérations de secours en cas de catastrophes en relation avec les services techniques concernés ». On y retrouve, en qualité de service rattaché, le SENAH. Un nouveau décret portant réorganisation du MATD a été publié en 2016.

- Le **Centre National de Gestion des Catastrophes et Urgences Environnementales (CNGCUE)** sous le Ministère de l'Environnement, des Eaux et des Forêts établi en 2005. Le CNGCUE est le point focal pour la Stratégie Internationale de Prévention des Catastrophes (SIPC) et pour le Cadre de Sendai (préalablement le Cadre d'Hyōgo). Le CNGCUE est mis en place par l'Arrêté A/2005/03591/ME/CAB.
- La **Direction Générale de la Protection Civile (DGPC)** sous le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile est la plus ancienne des institutions. Elle a été **créée** en 1954 ; en 1973 l'Arrêté N°880/MDI/CAB/73 du 28 Février 1973 portant création d'un Commissariat spécial de la Protection Civile à Conakry réaffirme l'existence et le rôle de la Protection Civile. En 2013, la dernière mise à jour a été faite à travers la Loi L/2013/45/CNT portant statut spécial de la protection civile. Acte fort dans l'émancipation de cette nouvelle direction générale, elle confère la Protection Civile la responsabilité de planifier les actions de prévention, de prévision, d'intervention, de secours et d'assistance mais aussi de jouer le rôle de conseiller technique de l'Etat en matière de prévention et de gestion des risques. Le décret D/2013/002/PRG/SGG portant attributions et organisation du **Ministère de la Sécurité, de la Protection Civile et de la Réforme des Services de Sécurité** confirme le rang de la Direction Générale de la Protection Civile au même niveau que la Direction Générale de la Police Nationale.
- La **Cellule de Coordination de la Riposte contre la Maladie à Virus Ebola (CNLE)** établie suite à l'activation du Comité National des Crises Sanitaires lors de la déclaration officielle de l'épidémie Ebola en Guinée à travers le Décret D/2014/196/PRG/SGG du 05/09/2014. La Cellule est dotée d'un Secrétariat Permanent ayant un certain nombre de groupes thématiques à l'image des clusters IASC.

En cas de catastrophe, le décret D/97/285/PRG/SGG du 24 décembre 1997 prévoit également l'activation d'un **Comité National de Gestion des Catastrophes**. La Présidence est assurée par le Ministre de l'Environnement et la Vice-Présidence au Ministre de l'Administration Territoriale, auquel est attribuée la mission opérationnelle. Le Ministre de l'Intérieur est simplement associé à la coordination des moyens de secours dans la loi. Pourtant ce décret vise explicitement la couverture de « tous les cas des sinistres ou de catastrophes » et « la coordination des opérations de secours ». Il est à noter que ce Comité n'a jamais été activé et que des structures temporaires telles que des cellules de crise ont été utilisées pour gérer des incidents.

En 2006 un « projet national de renforcement des capacités pour la prévention et la gestion de catastrophes » couvrant quatre ans avait été élaboré avec appui du PNUD et d'OCHA. Le Comité National de Gestion des Catastrophes en était l'institution responsable et les objectifs visaient à renforcer les capacités du CNGCUE, mettre en place un système de surveillance sismique, mettre en place un Fonds de secours et appuyer la DGPC dans ses activités opérationnelles.

Chacune de ces institutions et organes de coordination prévoit un certain nombre de réformes institutionnelles, à savoir :

- La mise en place d'une **Agence Nationale des Affaires Humanitaires (ANAH)** à l'initiative du SENAH en 2015 (décret soumis à la signature). L'encrage institutionnel prévu demeure au MATD dont le décret fixant ses attributions et fonctions a été révisé en avril 2016 pour inclure, entre autres, l'ANAH.
- La mise en place d'une **Plateforme Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes** initié par le CNGCUE/ Min. Env. en 2013 et revu en 2015 (toujours en projet), avec un encrage prévu à la Primature.
- La révision de la politique nationale de la Protection Civile et mise en place d'une **Agence Nationale de Protection Civile et de gestion des catastrophes** dans le cadre de la Réforme du Secteur de la Sécurité à l'initiative du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile et ciblant la DGPC en particulier.
- La pérennisation de la **Cellule de Coordination de la Riposte contre la Maladie à Virus Ebola** soit à travers une Direction Nationale de lutte contre les épidémies (encrage prévu au Ministère de la Santé) ou une Agence nationale de sécurité nationale (avec un mandat plus large que les épidémies et un encrage supra-ministériel (présidence ou primature).

La duplication des structures se traduit/ se traduira aussi au **niveau local**. A titre d'exemple,

- La DGPC a sept (7) Services d'Incendie et de Secours de protection civile au niveau des préfectures ayant 25 cadres formés. Les 05 Services d'Incendie et de Secours (Boké, Faranah, Kankan, Mamou et N'Zérékoré) sont abritées par la Police faute de locaux propres à ces structures, ce qui engendre une certaine confusion quant à la différenciation des mandats.
- Le **CNGCUE** prévoit de mettre en place des « cellules de gestion des catastrophe » au niveau de chaque préfecture (33 au total et 5 communes de Conakry). On cite le manque de financement pour la décentralisation effective. A cette date, le CNGCUE regroupe 19 professionnels au niveau central.
- Le **SENAH** comporte à l'heure actuelle un bureau central à Conakry et 4 bureaux régionaux de l'action humanitaire.
- Le SENAH prévoit que la future **ANAH** aura :
  - o Huit (8) Bureaux Régionaux
  - o Trente Huit (38) Antennes Préfectorales et Communales
  - o Trois cent Cinq (305) Unités Opérationnelles.

D'une manière générale, la mission a pu constater un certain degré de **duplication** des mandats, fonctions et responsabilités des institutions réclamant un rôle en matière de réduction des risques, préparation, réponse d'urgence.

Un deuxième constat porte sur le **déficit d'un leadership** reconnu par toutes les parties prenantes et inexistence d'un **mécanisme de coordination unique** pour la prévention et la réponse aux catastrophes. La consultation, la communication et la collaboration reste très limitée entre des institutions jouant un rôle complémentaire – voir parfois similaire – dans cette thématique.

Un **vide de responsabilité institutionnelle** pour la réduction des risques (prévention) en tant que préoccupation du développement est évident en Guinée, au profit des mandats institutionnels centrés sur la réponse humanitaire.

Une **analyse comparative** des mandats et attributions des institutions mandatées de la RRC et PRU prévus par les textes législatifs est présentée dans les paragraphes suivants et en Annexe 1.

#### **4.2.1.1. La Protection Civile**

L'analyse de la **Loi L/2013/45/CNT** portant statut spécial de la protection civile indique que la **Protection Civile** a un mandat qui couvre divers éléments de la gestion des risques y compris la prévention, celui-ci ne se limitant pas seulement à l'intervention/ la réponse d'urgence (voir Annexe 1).

La Protection Civile est mandatée d'une fonction de **coordination**, à savoir : (i) d'organiser, de coordonner et d'évaluer les actions de prévention des risques et de gestion des catastrophes ; (ii) de planifier les actions de prévention, de prévision, d'intervention, de secours, et d'assistance ; (iii) d'initier, d'élaborer et de tester les plans de prévention des risques de catastrophes et les plans d'organisation des interventions de secours en cas de catastrophes et d'en assurer la coordination. Cependant, le texte ne comprend pas de dispositions détaillées sur comment et avec quelles structures la coordination doit être opérationnalisée, ni des précisions sur les rapports institutionnels entre la DGPC et les autres structures étatiques qui ont un mandat similaire, comme le SENAH et le CNGCUE.

Certains des domaines d'intervention de la Protection Civile portent sur la **prévention** et la réduction des risques, comme par exemple à travers les attributions suivantes: (i) de veiller à la prise en compte des mesures de protection et de sauvegarde dans les différents politiques et programmes de développement durable ; (ii) de jouer le rôle de conseiller technique de l'Etat en matière de prévention et de gestion des risques ; (iii) de mener ou de participer aux études d'harmonisation des politiques nationales en matière de prévention des risques majeurs dans les domaines de l'équipement, d'urbanisation, agriculture, de pêche, d'industrie, de commerce, de transport, de santé et de conservation des écosystèmes.

Des textes d'application de la loi déterminent les mécanismes à travers lesquels la Protection Civile est censée atteindre ces objectifs. La prévention et la RRC ainsi que la gestion des catastrophes et crises humanitaires étant général un domaine transversal, toutes les activités de ce type seront réalisées avec la participation régulière et effective de tous les autres acteurs concernés d'où la nécessité d'une coordination et une collaboration interinstitutionnelle et intersectorielle claire, avec des rôles et responsabilités clairement décrites et divisées entre les parties prenantes.

Des textes d'application de la Loi sont en cours d'élaboration dont une douzaine a fait l'objet d'une première lecture et est en cours de transmission au Comité Technique de Suivi. Des textes principaux comme le Plan ORSEC, le plan de contingence, la stratégie nationale de gestion des risques et catastrophes sont en draft au niveau de la Direction Générale ainsi qu'un projet d'Arrêté conjoint de transfert de compétences aux détenteurs de la Police administrative pour leur permettre de jouer pleinement leur fonction de Directeur des secours dans leurs localités.

#### **4.2.1.2. Le Centre National de Gestion des Catastrophes et Urgences Environnementales (CNGCUE)**

Le Centre National de Gestion des Catastrophes et Urgences Environnementales (CNGCUE) a été mis en place en 2005 sous l'autorité du Ministère de l'Environnement, des Eaux et des Forêts établi (l'Arrêté A/2005/03591/ME/CAB). Un nouvel Arrêté a été soumis à l'approbation en 2015. Conformément à ce dernier, le CNGCUE a pour mission la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de prévention et de gestion des catastrophes et urgences environnementales et d'en assurer le suivi.

Le CNGCUE a un mandat de **coordination** non seulement des activités préventives, mais aussi des catastrophes et urgences environnementales, à savoir : (i) de coordonner la prévention et la gestion de toutes les situations de catastrophes et d'urgences environnementales d'origine naturelle ou anthropique ; (II) d'assurer la coordination de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans sectoriels de prévention et de gestion des catastrophes. Le texte n'est pas clair si le CNGCUE est mandaté sur les « catastrophes et d'urgences environnementales » ou les catastrophes d'une manière générale. A ce titre, les fonctions suivantes semblent être en duplication par rapport aux celles des autres structures, notamment celles du SENAH : (i) de veiller à la mise à jour du plan national de gestion des catastrophes ; (ii) veiller à l'application des dispositions législatives et réglementaires en matière de gestion des catastrophes.

Une des responsabilités du CNGCUE porte sur **l'identification des risques**, à savoir de veiller à l'identification des zones à risques naturels, d'épidémies, épizooties, et de participer à l'évaluation des pertes, dégâts et besoins d'urgence suite aux catastrophes. Ce même rôle est confié au SENAH : « d'œuvrer à la recherche et à la diffusion des informations relatives aux zones à risque ». Ce rôle est aussi prévu dans les attributions de l'ANAH de même que dans celles de la Plateforme Nationale RRC (voir Annexe 1).

Les attributions portant sur la **prévention** des risques incluent notamment l'élaboration des stratégies de prévention et de gestion des catastrophes et urgences environnementales. Ce même rôle est confié au SENAH, à savoir : « de veiller à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan national de prévention des catastrophes et des plans sectoriels ». Ce rôle est aussi prévu dans les attributions de l'ANAH et de la Plateforme Nationale RRC (voir Annexe 1).

Le CNGCUE a des compétences dans le domaine du **développement des capacités et de la sensibilisation**, comme par exemple à travers les fonctions suivantes de veiller au renforcement des capacités techniques des cadres dans le domaine de la gestion des catastrophes naturelles et anthropiques ; de diffuser les informations permettant aux décideurs et au public de comprendre les aléas dus aux catastrophes et urgences environnementales auxquels le pays est confronté ; d'organiser des séances de sensibilisation du public en matière d'urgence et de catastrophes environnementales. Un rôle similaire est joué par le SENAH (« d'informer et de sensibiliser les citoyens et les partenaires... sur les effets des catastrophes, et calamités sur l'ensemble du territoire national ») ; il est prévu aussi pour l'ANAH aussi bien que la Plateforme (voir Annexe 1).

Le CNGCUE est aussi mandaté de veiller à la **mobilisation des ressources** nécessaires pour le **Fonds de Secours d'Urgence**.

#### **4.2.1.3. Le Service National d'Action Humanitaire (SENAH)**

Conformément à l'Arrêté 254 MATDS/ CAB/ 2001, le Service National d'Action Humanitaire (SENAH) a pour mission l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'action humanitaire et de réhabilitation des zones sinistrées.

Le principal mandat du SENAH est d'initier et d'organiser des programmes en matière d'action humanitaire sur toute l'étendue du territoire national. A cet effet, le mandat du SENAH porte sur tout type de crise, non seulement les catastrophes d'origine naturelle ou environnementale.

Comme il a été mentionné plus haut, certaines de fonctions du SENAH sont identiques à celles des autres structures, notamment la DGPC et le CNGCUE, à savoir les fonctions de :

- **coordination des actions de secours d'urgence** (« coordonner les interventions de secours d'urgences et d'assistance aux personnes sinistrées et déplacées sur le territoire national » et « de veiller à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan national de prévention des catastrophes et des plans sectoriels »)
- **d'identification des risques** (« d'œuvrer à la recherche et à la diffusion des informations relatives aux zones à risque »)
- **de sensibilisation** (« d'informer et de sensibiliser les citoyens et les partenaires... sur les effets des catastrophes, et calamités sur l'ensemble du territoire national »)
- **de mobilisation des ressources** (« d'initier, de coordonner et de superviser la mobilisation des ressources financières, matérielles et humaines destinées à l'action humanitaire »).

Ces mêmes fonctions sont prévues pour la future ANAH qui remplacera le SENAH, mais aussi pour la Plateforme Nationale, aussi en projet de mise en place.

#### **4.2.1.4. Agence Nationale des Affaires Humanitaires (ANAH) (en projet)**

Un décret sur la réorganisation du MATD a été publié fin mars 2016 dans lequel quatre agences sont créées dont l'**Agence Nationale des Affaires Humanitaires (ANAH)** qui remplacera l'actuel SENAH. L'initiative s'inspire en partie de la recommandation de la CEDEAO pour la mise en place d'agences nationales uniques pour la gestion des catastrophes. Les entretiens ont révélé le fait que ce projet de décret a été initié et développé sans une véritable concertation de toutes les parties prenantes, y compris des deux autres structures réclamant un rôle dans la RRC et la réponse (CNGCUE et la DGPC). L'ancrage institutionnel de la future ANAH se veut auprès du MATD ; cet ancrage pourrait poser problème quant à la coordination interministérielle qui est essentielle dans la réponse humanitaire.

Le **mandat** de la future institution est de formuler la politique humanitaire du Gouvernement et d'élaborer les stratégies de sa mise en œuvre en collaboration avec les départements techniques et les acteurs humanitaires (Article 3). Malgré le fait que le texte du projet de loi de l'ANAH inclut quelques références à la *prévention*, le mandat de la future agence reste de nature *humanitaire*. La réduction des risques des catastrophes est une préoccupation du développement, et non pas de nature humanitaire. La réduction des risques étant une thématique transversale, elle nécessite une coordination intersectorielle pour que chaque structure comprenne et mette en œuvre des mesures RRC/ prévention appropriées à chaque secteur (p. ex. agriculture/ sécurité alimentaire, nutrition, éducation, environnement, santé,

planification du territoire, planification urbaine, infrastructures et constructions, WASH, etc.). Le texte de projet de loi de la future ANAH ne précise pas cette différenciation, ni le partage des rôles et des responsabilités entre les diverses structures étatiques pour la réduction des risques dans leur domaine de compétence.

Conformément à ce projet de décret, l'ANAH sera mandatée d'une fonction de **coordination**, notamment pour: (i) concevoir et de coordonner les plans et les programmes en vue d'assurer une réponse efficace et efficiente aux catastrophes ; (ii) initier et coordonner la mobilisation des ressources humaines, matérielles, logistiques et financières destinée à la mise en œuvre des programmes humanitaires ; (iii) coordonner la gestion des situations liées aux réfugiés, aux personnes déplacées internes, aux retournées et aux sinistrées. Le texte ne fait aucune référence au mandat similaire conféré à la Protection Civile (voir plus haut), ni aux moyens de collaboration avec la DGPC. Le conseil d'administration de la future ANAH inclura un représentant du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile (ce qui n'indique pas forcément que celui-ci sera du service de la Protection Civile).

L'ANAH aura aussi des compétences dans le domaine du **développement des capacités et de la sensibilisation**, comme par exemple à travers les fonctions suivantes : (i) organiser en collaboration avec les partenaires des programmes de formation et de perfectionnement en gestion de situation d'urgence, en droit international humanitaire, en droit de l'homme ; (ii) Concevoir des programmes d'information, d'éducation, de communication et de sensibilisation dans le cadre de la prévention des catastrophes naturelles et anthropiques et les moyens d'y faire face ; (iii) S'appuyer sur les connaissances des populations locales, sur l'innovation, la pratique et l'éducation pour créer une culture de la sécurité et de la résilience au niveau de nos communautés dans les zones à risque

Il est prévu que l'ANAH sera en charge d'œuvrer à la **mise en place et au suivi de la gestion d'un fonds de secours d'urgence** et de mobiliser avec l'appui des partenaires humanitaires et des bailleurs de fonds, la logistique et le matériel nécessaires au bon déroulement des opérations de prévention, d'évaluation et d'assistance.

La proposition de texte de loi ne fait pas référence aux relations entre l'ANAH et les autres structures existantes, comme par exemple la DGPC et le CNGCUE dont les textes législatifs confèrent des rôles dans la gestion des catastrophes et la RRC également.

Il faut noter que le mandat d'action humanitaire de la future ANAH n'est pas restreint aux catastrophes liées aux aléas naturels et technologiques, mais à tout type de situation de crise.

#### **4.2.1.5. Plateforme Nationale pour la Réduction des Risques de Catastrophes (en projet)**

Il existe un projet de décret portant création d'une **Plateforme Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes** initié par le CNGCUE/ Min. Env. en 2015 (en projet). La Plateforme est censée regrouper tous les ministères, CRG, ONG, et autres parties prenantes, mais elle n'est pas fonctionnelle. Le CNGCUE estime qu'il doit jouer le rôle de secrétariat (de coordination) de cette Plateforme, alors l'ancrage institutionnel proposé est auprès du Ministère de l'Environnement.

L'ancrage institutionnel de la PN est auprès de la **Primature**. Il est prévu que la Plateforme Nationale aura pour mission, en relation avec toutes les parties prenantes, de « développer un esprit de prévention et de réduction du risque au niveau de l'ensemble des composantes de la société, des décideurs jusqu'au simple citoyen ».

La PN sera « l'organe national de coordination de toutes les activités de réduction des risques de catastrophes naturelles ou anthropiques et de la mise en œuvre du Cadre d'Action de Hyōgo ». A ce titre, les fonctions de la PN portent sur la **coordination des actions préventives et de réduction des risques** (« favoriser la mise en place d'un cadre et des mécanismes institutionnels adéquats assurant la coordination et l'harmonisation des activités de tous les intervenants dans le processus de prévention et de réduction des risques de catastrophes »).

Au niveau de la **prévention**, la PN est censée « veiller à l'intégration de la prévention des risques de catastrophes dans les politiques plans, programmes et projets relatifs au développement durable et de lutte contre la pauvreté » - ce rôle étant similaire à celui confié à la Protection Civile (voir en haut).

La PN aura aussi in rôle à jouer dans l'identification des risques, à savoir : « promouvoir l'analyse et l'évaluation des risques en vue d'en déterminer les probabilités et d'en estimer la vulnérabilité des populations et/ou de l'environnement face aux aléas », tout comme le SENAH, le CNGCUE et la future ANAH. La sensibilisation, le renforcement des capacités et la coopération internationale sont comprises aussi parmi les responsabilités de la PN.

#### **4.2.2. Cadres de coordination entre le Gouvernement et la communauté internationale**

Le **Cadre de concertation et de coordination entre le Gouvernement et les Partenaires au développement** a été mis en place à travers l'Arrêté A/ 2015/ 196 sous la tutelle du Premier Ministre. Le cadre de concertation a pour mission d'animer et de renforcer la concertation et la coordination entre le Gouvernement et les partenaires au développement.

Le cadre de concertation est doté d'un Secrétariat permanent, placé sous la Présidence du Ministre Conseiller à la Présidence en charge des questions économiques et financières, ainsi que des Groupes thématiques. Les membres statutaires pour la partie Gouvernementale comprennent : Le Premier Ministre (Président), le Ministre de l'Economie et des Finances, (Vice-Président), le Ministre des Affaires Etrangères, le Ministre du Plan et de la Coopération, le Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, le Ministre du Budget, les Représentants de la Présidence de la République, les Membres du Secrétariat Permanent. Les partenaires au développement sont représentés par la Coordonnatrice Résidente du Système des



Nations Unies et regroupent principalement les partenaires bilatéraux, les partenaires multilatéraux et les organisations non gouvernementales.

Durant l'épidémie de la maladie à virus Ebola, la coordination intégrée des agences de l'ONU et des acteurs internationaux pour la réponse à l'urgence humanitaire a été assurée par **l'Equipe pour la Réponse Ebola** (ERT en anglais), placée sous la présidence de la Coordinatrice Résidente du SNU et de l'ECM (Ebola Crisis Manager) d'UNMEER et ce jusqu'en décembre 2015. L'ERT était constitué des représentants des Agences de l'ONU, des représentants des ONG internationales, du Mouvement international de la Croix Rouge et du Croissant Rouge et des représentants des partenaires financiers. L'ERT a fonctionné en tant qu'organe central de coordination et d'orientation stratégique de l'action d'urgence pour la riposte à Ebola.

La mise en place du **Comité Permanent Inter Agence (COPIA)** correspond au besoin de maintenir en Guinée un cadre structuré et restreint de coordination, regroupant les composantes clefs de la communauté humanitaire mais également étendu à la contrepartie gouvernementale. Le COPIA avait déjà existé en Guinée avant la crise Ebola. C'est lors de l'apparition de l'épidémie, qu'il a été décidé de mettre en place l'ERT, pour assurer une meilleure coordination de la réponse à l'urgence humanitaire. Compte tenu de la déclaration de la fin de la première épidémie d'Ebola, et dans le cadre de la transition des structures de coordination, la Coordinatrice Résidente du SNU a demandé à ce que le COPIA soit ré-institué.

Il est prévu que l'ERT soit remplacé par le COPIA à partir de mars 2016, selon un chronogramme proposé par le Bureau de la Coordonnatrice Résidente et validé par l'ERT. Le COPIA sera constitué des représentants des agences du SNU, des agences humanitaires, de représentants mandatés par les ONG internationales présentes dans le pays, de représentants des partenaires techniques et financiers et de la contrepartie gouvernementale. Le COPIA sera placée sous l'autorité de la Coordonnatrice Résidente, conformément aux principes de l'IASC. Le COPIA comportera deux niveaux – stratégique et technique.

### **4.2.3. Législation**

La Guinée est dotée d'un corps législatif large notamment focalisé sur la mise en place des institutions jouant un rôle dans le domaine de la gestion des catastrophes. A ce titre, on peut citer :

- Décret n° 035/PRG/84 du 26/01/1984 portant création de la Croix Rouge Guinéenne
- Loi N° L/96/009 du 22/07/1996 sur la gestion des catastrophes
- Décret D/97/285/PRG/SGG du 24/12/1997 relatif au Comité National de Gestion des Catastrophes
- Arrête n° 254/MATDS/CAB/2001 du 17/01/2002 portant attributions et organisation du Service National d'Action Humanitaire
- Décret n° 038/PRG/SGG/2003 du 22 février 2011 portant attributions et organisation du Ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation
- LOI N° L/2013/45/CNT du 12/01/2013 portant Statut Spécial de la Protection Civile
- Le dernier décret fixant le cadre organisationnel est le Décret D/2016/069/PRG/SGG portant attributions et organisation du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile du 30 Mars 2016 abrogeant
- Décret D/2013/014/PRG/SGG portant promulgation de la loi L/2013/45/CNT;
- Décret D/2013/002/PRG/SGG du 07/01/2013 portant attributions et organisation du Ministère de la Sécurité, de la Protection Civile et de la Réforme des Services de Sécurité

- Décret D2014/077/PRG/SGG portant Attribution et organisation du Ministère de L'environnement des Eaux et forets
- Décret D/2014/196/PRG/SGG du 05/09/2014 portant création et attributions de la Cellule de Coordination de la Riposte contre la Maladie à virus Ebola
- Arrêté A/ 2015/ 196 portant création et attributions du Cadre de concertation et de coordination entre le Gouvernement et les Partenaires au développement

En Guinée il existe une [Loi N° L/96/009 du 22/07/1996 sur la gestion des catastrophes naturelles et anthropiques](#). Cette loi définit la gestion des catastrophes comme consistant « à assurer en permanence, la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les risques d'accident graves de calamités ou de catastrophes ainsi que les effets pouvant résulter de ces sinistres ». Il est ajouté dans ce premier article que « la gestion des catastrophes comporte des mesures de prévention, d'atténuation, de protection et d'organisation des secours ». Plus loin, c'est la notion de planification qui est introduite par le biais d'un Plan National de prévention et d'organisation des secours. Elle place sous l'autorité du Ministère de l'Environnement un comité technique de pilotage dénommé Comité National de Gestion des Catastrophes (créé par Décret mais jamais activé).

Le texte de cette loi ne précise pas les mandats institutionnels pour la gestion des catastrophes. Dans le contexte actuel de révision institutionnelle, il sera nécessaire que cette loi soit révisée. Au niveau des domaines d'application, une nouvelle loi sur la gestion des catastrophes devrait soit : (1) être accompagnée par une loi pour la gestion/ réduction des risques portant sur les aspects préventifs et de réduction des risques à long terme, y compris les risques découlant de la variabilité et du changement climatique ; ou (2) porter sur tous les aspects de la RRC et PRU à l'image du Cadre international de Sendai. Portant sur tous les éléments du cycle de réduction des risques d'une manière holistique. Dans ce dernier cas, la loi devrait porter un titre faisant référence à la réduction et gestion des *risques* de catastrophe, et non pas seulement à la gestion des *catastrophes*.

#### 4.2.4. Cadre politique et stratégique

Chacune de ces institutions a développé des documents stratégiques et a proposé des initiatives de réforme institutionnelle en absence d'un dialogue et d'une concertation avec les autres institutions-clés. On note que ces documents/ initiatives ont été amenés à la connaissance des autres parties prenantes, mais il ressort qu'aucune coordination n'a pas eu lieu au stade de formulation ce qui s'est traduit par un manque d'appropriation et une compétition entre les institutions. A titre d'exemple :

- Une « **Stratégie Nationale pour la Réduction des Risques de Catastrophes** » a été élaborée par le CNGCUE en 2012, mais elle n'est toujours pas approuvée. La lecture de cette stratégie indique un manque de compréhension de la thématique RRC puisque la plupart des résultats escomptés sont concentrés sur la préparation à la réponse plutôt qu'à la réduction des risques et la prévention.
- Une « **Politique Nationale de la Protection Civile et de la gestion des catastrophes** » a été élaborée par la DGPC en 2015. Elle est soumise à la validation auprès d'un comité technique (clarification nécessaire).
- Un « **Plan National de Contingence** » a été développé par le SENAH en 2015. La lecture de ce document indique qu'il ne s'agit pas véritablement d'un plan de contingence (voir des exemples d'autres pays).

- La DGPC souhaite élaborer des **Plans ORSEC** au niveau national, régional, préfectoral et communautaire accompagnés par l'organisation des simulations.

Au présent ce cadre politique et stratégique n'est pas assorti d'un plan d'action opérationnel, ni d'un financement conséquent.

### **4.2.5. Recommandations pour la Priorité 2**

#### **1. Dialogue politique et réformes institutionnelles et législatives basées sur une cartographie et un diagnostic institutionnel participatif à tous les échelons**

- Initier un dialogue entre toutes les structures étatiques ayant un mandat lié à la réduction/ gestion des risques et gestion des urgences, y compris les ministères sectoriels et les départements/ services techniques afin de :
  - o Clarifier les rôles et les responsabilités de chaque institution et leur thématique d'intervention (cartographie institutionnelle);
  - o Comprendre les attentes et les projets de chaque structure ;
  - o Identifier les capacités existantes, les lacunes, les défis à relever et les opportunités à saisir pour le renforcement des capacités qui s'avèrent insuffisantes ;
  - o Identifier les besoins de ressources existantes et nécessaires (humaines, techniques, financières) ;
  - o Développer une série de recommandations à l'attention des dirigeants (Ministres, Primature, Présidence, Assemblée Nationale) et/ ou un plan d'action commun pour encadrer les réformes institutionnelles prévues.
  
- Ce processus pourrait inclure une évaluation/ analyse du cadre institutionnel (institutions et leurs mandats), législatifs (textes législatifs y relatifs) et politique (stratégies, politiques nationales, autres documents d'importance stratégique, y compris au niveau sectoriel) à l'image de l'analyse présentée plus haut dans ce document. Cette analyse devrait impliquer toutes les parties prenantes à tous les échelons afin que son résultat soit légitime et acceptée par tous les participants.

#### **2. Agence unique de gestion des catastrophes dont l'ancrage est supra-ministériel afin d'assurer la cohérence d'action, la coordination effective et l'utilisation des compétences adéquates par rapport aux risques et la maximisation des ressources**

- Mettre en place une agence unique de gestion des catastrophes selon le modèle proposé par la CEDEAO avec un ancrage institutionnel supra-ministériel afin que cette agence joue son rôle de coordination interinstitutionnelle et intersectorielle d'une manière efficace.
  
- S'assurer que l'agence regroupe toutes les institutions jouant un rôle sur les divers aspects de la réduction des risques et gestion des catastrophes (prévention – réduction des risques – préparation – alerte précoce – réponse d'urgence – relèvement – reconstruction) et que son secrétariat fait appel d'une manière ouverte, prévisible et adéquate à des compétences pour la réduction des risques/ prévention (mandat relevant du développement) et à des compétences pour la gestion des catastrophes (mandat humanitaire). Ceci est nécessaire pour bien mener les activités de coordination interinstitutionnelle et multisectorielle que la RRC et la gestion des catastrophes requièrent.
  
- Cette agence pourra servir de Secrétariat permanent à une Plateforme Nationale de réduction des risques de catastrophes.

### **3. Mise en place d'une Plateforme nationale de réduction des risques de catastrophes multisectorielle**

- Mettre en place une Plateforme Nationale pour la Réduction des Risques de Catastrophe ayant un mandat focalisé sur la prévention et qui regroupera tous les acteurs de la RRC, à savoir des institutions étatiques, ONG, Croix Rouge, media, chercheurs/ milieu académique, secteur privé, partenaires techniques et financiers, y compris le Système des Nations Unies. La Plateforme Nationale jouera le rôle de sensibilisation et de promoteur de la thématique RRC au sein des institutions nationales et locales, auprès des partenaires techniques et financiers et autres acteurs nationaux, ce qui permettra de contribuer à une meilleure compréhension de l'importance de la réduction des risques, y compris au niveau sectoriel.
- La Guinée étant exposée aux aléas hydrométéorologiques et climatiques, intégrer l'adaptation au changement climatique et la gestion du risque climatique en tant que thématique. S'assurer de la participation des institutions mandatées sur les questions de changement climatique à la Plateforme Nationale.

### **4. Coordination niveau régional et local**

- S'assurer que la coordination et la concertation de l'action des divers services déconcentrés des institutions soit assuré au niveau décentralisé (au niveau des régions et préfectures).

### **5. Cadres de coordination entre le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers**

- Inclure la thématique de la résilience, de la réduction des risques et de la gestion des catastrophes (dans toutes les dimensions : prévention, préparation, réponse, relèvement) dans l'agenda de travail du :
  - o Cadre de concertation et de coordination du Gouvernement et des Partenaires su développement ;
  - o Comité Permanent Inter Agence (COPIA) au niveau stratégique et technique.
- Afin d'éviter la duplication des mécanismes de coordination, intégrer le COPIA dans le Cadre de concertation et assurer que la thématique la réduction des risques et de la gestion des catastrophes demeure à l'agenda.

### **6. Sensibilisation des décideurs politiques (Ministres, Parlementaires, Préfets, Maires), des institutions et du public sur les approches préventives**

- Une série d'activités de sensibilisation impliquant des experts nationaux et internationaux peut être prévue afin d'encourager une prise de conscience de l'importance de la RRC par les décideurs : Ministres, Parlementaires, Préfets, Maires. Ceci pourra impliquer aussi le forum du secteur privé, avec un focus sur les actions préventives dans les secteurs d'activités économiques propres à la Guinée (secteur minier, agriculture, etc.).

### **7. Renforcement du cadre normatif pour la RRC**

- Dans le contexte actuel de révision institutionnelle, il sera nécessaire que la [Loi N° L/96/009 du 22/07/1996 sur la gestion des catastrophes](#) soit révisée. Au niveau des domaines d'application, une nouvelle loi sur la gestion des catastrophes devrait soit :
  - (i) être accompagnée par une loi pour la gestion/ réduction des risques portant sur les aspects préventifs et de réduction des risques au long terme, y compris les risques découlant de la variabilité et du changement climatique ; ou
  - (ii) porter sur tous les aspects de la RRC et PRU à l'image du Cadre international de Sendai. Dans ce dernier cas, la loi devrait porter un titre faisant référence à la réduction et gestion des *risques* de catastrophe, et non pas seulement à la gestion des *catastrophes*.
- Réviser et valider la « Stratégie Nationale pour la Réduction des Risques de Catastrophes » pour l'aligner avec le [Cadre d'Action de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophe \(2015-2030\)](#). Intégrer des références aux risques climatiques (y compris les risques découlant du changement climatique) dans la Stratégie.
- Elaborer et valider une politique nationale de la RRC qui prenne en compte toutes les dimensions de la RRC en conformité avec les axes du nouveau Cadre de Sendai pour la RRC.
- Développer une Stratégie Nationale et une Politique Nationale pour l'Adaptation au changement climatique mise en cohérence avec la Stratégie Nationale RRC révisée.

#### **8. Programme/ Plan d'Action National de renforcement des capacités**

- Dans le cadre du dialogue politique et des réformes institutionnelles et législatives (voir recommandations 1 et 2), ainsi que sur le cadre normatif mis à jour (Stratégie et Politiques nationales), élaborer et valider un Programme/ Plan d'Action National RRC à travers un processus consultatif multisectoriel, sur la base des recommandations de l'évaluation des capacités nationales (le présent rapport) et des priorités identifiées pour le renforcement des capacités. Ce Programme/ Plan serait utilisé comme une feuille de route pour la mise en œuvre du [Cadre d'Action de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophe \(2015-2030\)](#) au niveau national.
- Elaborer une matrice de suivi-évaluation des activités inscrites dans le Plan/ Cadre d'Action en indiquant les institutions responsables, les institutions partenaires et le budget alloué par l'Etat et par les partenaires afin de constituer un cadre de redevabilité mutuel pour la RRC. Le budget devra être basé sur les ressources existantes et impliquera un effort de priorisation. Utiliser la matrice ou le système de suivi-évaluation du Programme/ Plan pour les rapports biannuels du Cadre d'Action de Sendai (Sendai Monitor), en transmettant l'information par le biais du point focal national RRC (CNGCUE).

#### **9. Financement**

- Introduire la réduction des risques de catastrophe d'une manière holistique dans l'agenda du Cadre de Concertation afin de sensibiliser les décideurs, de promouvoir, d'investir et de mettre en œuvre des actions concrètes dans la prévention et la préparation plutôt que la réponse.

- Organiser des rencontres avec les principaux partenaires techniques et financiers présents en Guinée afin de discuter des modalités de collaboration et de financement des activités de réduction et de prévention des risques, y compris avec le secteur privé.
- Evaluer le niveau actuel de contribution du budget national consacré aux activités de RRC dans les divers secteurs et du financement externe (notamment à travers le Plan de Relance et son PAPP). Ceci servira pour le plaidoyer au niveau du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers sur l'importance de l'investissement dans la RRC.
- Elaborer, avec l'ensemble des institutions étatiques concernées, les PTF, ONG et autres partenaires intéressés, un Programme National de Renforcement des Capacités répondant aux priorités identifiées dans ce Rapport et en alignement avec la [Stratégie de relance et de résilience socio-économique post-Ebola \(2015-2017\)](#). Solliciter les bailleurs de fonds, ainsi que le Fonds de relance national post-Ebola en cours de mise en place.

### **4.3. Priorité 3 du Cadre d'Action de Sendai : Investir dans la résilience économique, sociale, culturelle et environnementale**

*L'investissement public et privé dans la prévention et la réduction des risques de catastrophe au moyen de mesures structurelles et non structurelles revêt une importance essentielle pour ce qui est de renforcer la résilience économique, sociale, sanitaire et culturelle des personnes, des collectivités, des pays et de leurs biens, et de préserver l'environnement. Ces éléments peuvent contribuer à l'innovation, à la croissance et à la création d'emplois. De telles mesures sont économiquement justifiées et capitales pour sauver des vies, prévenir et réduire les pertes matérielles et garantir un relèvement et une réhabilitation efficaces. [Paragraphe 29 du [Cadre d'Action de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophe \(2015-2030\)](#)]*

#### **4.3.1. Intégration de la RRC dans la planification au développement**

Au niveau stratégique, la planification nationale au développement en Guinée est encadrée au présent par trois documents principaux :

1. Le [Plan Quinquennal de développement socio-économique \(2012-2015\)](#), Ministère du Plan
2. [Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté III](#) (2013-2015 ; prolongée à 2017), Ministère d'Etat chargé de l'Economie et des Finances
3. La [Stratégie de relance et de résilience socio-économique post-Ebola \(2015-2017\)](#), Gouvernement de la République de la Guinée

La « Vision prospective Guinée 2035 » est l'instrument de planification nationale au plus haut niveau, mais elle est en cours d'élaboration. L'élaboration de la Vision est encadrée par le Ministère du Plan (tout comme le Plan Quinquennal). Le Plan Quinquennal représente la première séquence de mise en œuvre de la Vision. Il constitue le cadre de référence global pour les interventions des acteurs publics et privés dans le processus de développement socioéconomique du pays. Le DSRP III est un instrument d'opérationnalisation du Plan quinquennal focalisé sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). La Stratégie de relance et de résilience socio-économique post-Ebola se veut un document complémentaire au DSRP III. La Stratégie est le document principal d'alignement du financement externe pour des activités de relance.

Le cadre de planification est composé aussi par des stratégies et des plans d'action sectoriels, des plans régionaux et préfectoraux de développement, un programme pluriannuel d'investissements publics et un budget annualisé de développement.

D'une manière globale, l'analyse du cadre stratégique de planification et gestion du développement en Guinée indique la prise en compte de la problématique des risques de catastrophe et les risques associés au changement climatique. Malgré le fait que les références sont génériques dans les textes, il existe des références sectorielles à la RRC notamment au niveau de l'agriculture et de l'environnement, deux secteurs considérés comme prioritaires pour l'économie guinéenne.



#### **4.3.1.1. Le Plan Quinquennal de développement socio-économique (2012-2015)**

Le [Plan Quinquennal de développement socio-économique \(2012-2015\)](#) contient un schéma d'investissement, des indications d'interventions du secteur privé, et une stratégie de financement, de mise en œuvre et de suivi. Les **objectifs stratégiques** du Plan quinquennal sont les suivants :

- (i) L'amélioration de la gouvernance et les réformes institutionnelles ;
- (ii) La lutte contre la pauvreté, la poursuite des OMD et la valorisation des ressources humaines ;
- (iii) Le développement des infrastructures économiques et des équipements socio collectifs;
- (iv) Le développement et l'expansion économique et la promotion des secteurs porteurs de croissance ;
- (v) La restructuration des forces de défense et le renforcement de la sécurité des citoyens.

Le **risque de catastrophe** est mentionné d'une **manière générale** dans le Plan (« Les catastrophes naturelles tels que les sécheresses, les inondations, les tremblements de terre ont besoin d'outils de gestion performants incluant la prévention », page 178), ainsi que collatéralement dans deux piliers sectoriels : (i) **agriculture** : Sous-programme 2.5 - Amélioration de la gestion de la sécurité alimentaire et Sous-programme 2.7 - Amélioration de la gestion des crises alimentaires et des catastrophes naturelles ou d'origine humaine (page 95) ; et (ii) **environnement** : Sous-programme 4.7 - Changements Climatiques, notamment à travers le PANA et des actions d'adaptation (page 100). Ces références restent généralisées, sans détails spécifiques quant aux risques particuliers auxquelles la Guinée est confrontée, ni sur les mesures spécifiques de réduction des risques prévues en fonction de ces risques par rapport aux secteurs prioritaires.

#### **4.3.1.2. Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) III (2013-2015-2017)**

Le [Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté III](#) (2013-2015 ; prolongée à 2017) (DSRP III) est le principal document d'orientation au développement de la Guinée. Suite à la crise Ebola, le DSRP III a été prolongée de 2015 à 2017), la préparation du nouveau cycle de planification national étant déjà démarrée. Le DSRP III est encadré par un Secrétariat permanent auprès du Ministère d'Etat chargé de l'Economie et des Finances.

Le DSRP III comporte quatre **objectifs stratégiques** :

- (i) Gouvernance et renforcement des capacités institutionnelles et humaines ;
- (ii) Accélération, diversification et durabilité de la croissance ;
- (iii) Développement des infrastructures de soutien à la croissance ;
- (iv) Renforcement de l'accès aux services sociaux de base et à la résilience des ménages.

D'une manière globale, en tant que document stratégique, le DSRP III démontre une **bonne intégration des questions de réduction de risques**, malgré le fait que les références demeurent généralistes. Le texte du DSRP III reconnaît les risques de catastrophe et le changement climatique comme des défis qui peuvent entraver la croissance et qui doivent être pris en compte : « la durabilité de la croissance, sa sécurisation passeront nécessairement par une meilleure prise en compte de la dimension changements climatiques et réduction des risques de catastrophes ». Le DSRP III fait référence aux **catastrophes** notamment par le biais du **changement**

**climatique** et reconnaît l'importance de la réduction des risques notamment au niveau sectoriel : « La prévention et la réduction de ces risques passent notamment par la prise en compte de ces questions dans les programmes de développement, en particulier l'identification et l'aménagement des zones à risques pour une meilleure gestion des catastrophes naturelles. Les secteurs identifiés comme les plus vulnérables aux changements climatiques et pour lesquels les mesures d'adaptation/atténuation doivent être prises prioritairement sont l'agriculture, la foresterie, l'énergie, les ressources en eau et la santé » (page 142 ; voir aussi pages 96, 99).

Les risques de catastrophe et les risques climatiques sont mentionnés aussi par rapport aux secteurs. Le DRSP III mentionne les **secteurs les plus vulnérables** aux changements climatiques et pour lesquels les mesures d'adaptation/atténuation doivent être prises en priorité : l'agriculture, la foresterie, l'énergie, les ressources en eau, les établissements humains et la santé ainsi que la zone du littoral. La RRC est mentionnée dans le volet **sécurité alimentaire** (page 114) en mentionnant que le PNIASA comprend une nouvelle composante sur la réduction et l'atténuation des risques de catastrophes qui prévoit la mise en place d'un Système de prévention et de gestion des crises fondé sur un Système d'alerte précoce (SAP), un Système d'information sur les marchés (SIM) et un Stock national pour la sécurité alimentaire à l'effet de faire face aux situations d'urgence.

#### **4.3.1.3. La Stratégie de relance et de résilience socio-économique post-Ebola (2015-2017)**

La [Stratégie de relance et de résilience socio-économique post-Ebola \(2015-2017\)](#) se veut un document complémentaire au DSRP III et du Plan Quinquennal, et non pas un document de substitution. La Stratégie est complétée par un Plan d'Actions Prioritaires post-Ebola (PAPP) 2015-2017. Il est prévu que cette stratégie et ce plan serviront de base à la préparation du prochain document de planification nationale.

Le coût total estimé du PAPP s'élève à 2,28 milliards de dollars - dont un besoin de financement de 1 milliard 596 millions de dollars (487 millions en 2015, 868 millions en 2016 et 241 millions en 2017) - pour la période 2015-2017 :

- 34% pour la relance et la résilience des secteurs sociaux
- 21% pour l'accélération et la diversification de la croissance économique
- 31% pour les infrastructures
- 14% pour la gouvernance.

La Stratégie comprend quelques provisions plutôt centrées sur la préparation à la réponse, à savoir : le financement d'un plan de contingence (page 72, point 10.4.2) ; le développement du système de protection civile dans le cadre de la réforme de la sécurité/ défense (page 73, point 10.4.3) ; assurer la couverture radio sur l'ensemble du territoire (page 75, point 10.4.4).

#### **4.3.1.4. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) (2013-2017)**

Le [Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement \(PNUAD\) en République de Guinée \(2013-2017\)](#) comprend 3 axes stratégiques d'intervention dont le troisième porte sur la « Réduction de la vulnérabilité et amélioration des conditions de vie ». Cependant, aucun des 7 produits de cet axe ne concerne la RRC explicitement (ni le changement climatique).

Une révision à mi-parcours du PNUAD en 2016 va permettre d'inclure un 4ème pilier focalisé sur la gestion des catastrophes (y compris la MVE). L'articulation de ce 4ème pilier est en cours. Ceci offrira une bonne opportunité d'intégrer comme actions prioritaires non seulement la gestion des catastrophes (y compris la gestion des épidémies comme celle de la MVE), mais aussi la prévention, l'alerte précoce et la préparation à la réponse et au relèvement post-catastrophe.

### ***4.3.2. Intégration de la RRC dans les secteurs prioritaires***

L'évaluation des capacités nationales en matière de réduction des risques de catastrophe a pu porter une analyse sur le niveau d'intégration de la thématique RRC dans un certain nombre de secteurs considérés prioritaires pour le développement socio-économique de la Guinée. La mission a bénéficié d'une expertise particulière dans le domaine de l'agriculture, la pêche et la sécurité alimentaire. Par conséquent, le Rapport contient une analyse détaillée de ce secteur et une série de recommandations à ce titre.

#### ***4.3.2.1. Agriculture, élevage, pêche, sécurité alimentaire***

##### ***4.3.2.1.1. Le secteur agricole en Guinée***

Pour une contribution estimée à hauteur de 20%<sup>6</sup> du PIB, **le secteur agricole est la principale activité de près de 80% de la population guinéenne**. Elle est la principale source de revenus et d'emplois pour près de 54% des personnes actives. La superficie cultivable est estimée à 6,2 millions d'hectares soit environ 25% du territoire national dont 16% seulement sont exploités annuellement, et ce en culture pluviale.

L'agriculture guinéenne, de type extensif, est dominée par un système de culture traditionnelle utilisant très peu d'intrants et fortement dépendante de la pluviométrie pour 95% des superficies emblavées. Le secteur reste donc **dépendant des pluies et vulnérables aux aléas climatiques**. La production est principalement destinée à la satisfaction des besoins alimentaires des ménages à la hauteur de 95%.

Les principales productions agricoles sont constituées de : céréales (riz, sorgho, mil, maïs); tubercules et racines tubéreuses (pomme de terre, igname, taro, manioc, patate douce); et fruits et légumes (agrumes, ananas, banane, mangue, avocat, tomate, aubergine, etc.).

Le potentiel en terres aménageables pour une maîtrise totale des eaux d'irrigation est estimé à 364 000 ha répartis de manière inégale dans le pays et concentrés principalement en Basse et en Haute Guinée. Sur ce potentiel, seuls 30 200 ha sont **aménagés**, soit 8,30 pour cent. Ce **faible taux constitue la contrainte majeure pour l'intensification agricole**.

**L'élevage** est un secteur porteur de croissance et est classé au 2ème rang des activités de la population rurale. Il est caractérisé par un mode d'exploitation extensif, une transhumance interne et transfrontalière dans certaines zones du pays. Il contribue de façon substantielle à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la malnutrition et la pauvreté. Il procure des revenus à 30% de la population rurale guinéenne et contribue à hauteur de 20,9% au PIB agricole et 4,5% au PIB national (2012). Avec un cheptel estimé en 2012 à 5,5 millions de bovins, 1,8 millions d'ovins, 2,2

---

<sup>6</sup> Macroéconomique, 2015.

millions de caprins, 105.000 porcins et 24 millions de volaille. Malgré son importance socioéconomique, les investissements publics consacrés au secteur sont très faibles et représentent moins de 3% du volume total affecté au secteur agricole.

Le Ministère de l'élevage et des productions animales fait face à deux principales contraintes : (i) difficulté d'ordre financière pour assurer le fonctionnement correct des services et pour financer les programmes ; (ii) manque et /ou vétusté des équipements (locaux, matériels roulants, informatiques, techniques, de communication, de chaîne de froid, etc.).

Malgré une faiblesse notoire du budget alloué au Ministère, plusieurs actions en faveur de la RRC ont été entreprises : (i) Utilisation d'un réseau de surveillance des animaux sauvages et domestiques, qui est activé à chaque alerte à travers des agents communautaires de santé animale qui sont des déclarants d'alertes précoces et qui se retrouvent au niveau le plus bas dans la configuration administrative du pays ; (iv) Diagnostic des maladies grâce à un laboratoire ; (vi) Lutte contre les croisements anarchiques qui influent sur la résistance des animaux aux maladies ; (vii) Promotion du développement des espèces à cycle court.

La **pêche**, avec une faible valeur ajoutée dans le PIB (2,5% du PIB), le secteur de la pêche joui d'un potentiel halieutique exploitable estimé entre 150.000 et 250.000 tonnes de poissons par an. Il est composé de quatre grands groupes d'espèces : les poissons pélagiques et les poissons de fond (démersaux), les céphalopodes et les crevettes.

En Guinée, la pêche contribue significativement à : i) la sécurité alimentaire (consommation per capita = 17kg/hab./an) ; (ii) la lutte contre la pauvreté (800 000 emplois directs et indirects). Les indices d'abondance montrent une tendance commune à la surexploitation dont le niveau d'intensité varie d'un stock à un autre. Cette diminution observée est due entre autres à l'accroissement de l'effort de pêche tant industriel qu'artisanal.

Le **potentiel aquacole** est jugé excellent en Guinée Forestière surtout pour la pisciculture en association avec le riz (rizpisciculture), et en Basse Guinée pour le développement de la crevetticulture, de l'ostréiculture, de la pisciculture marine et de la pisciculture continentale. Il est bon en Haute Guinée pour le développement de la pisciculture dans les mares et autres retenues d'eau, et en Moyenne Guinée pour le développement de la pisciculture dans les plaines d'inondation et dans les retenues de barrages agricoles et électriques.

#### **4.3.2.1.2. Les risques de catastrophe pour le secteur**

Les **principaux risques** en agriculture se manifestent par : (i) des inondations, (ii) des perturbations pluviométriques entraînant des changements du calendrier agricole ; (iii) des sécheresses (localisées), (iv) des attaques des chenilles principalement des chenilles urticantes, (v) certaines maladies dont celles provoquant le flétrissement des plantes pour cultures maraîchères, (vi) les feux de brousse.

Les **inondations** sont le principal risque qui menace la production végétale en Guinée souvent causé, entre autres, par les pluies diluviennes et intermittentes essentiellement en haute guinée. Ces extrêmes climatiques deviennent de plus en plus fréquents. Les périodes de manifestation sont généralement le début et la fin de la saison des pluies (Avril – Mai et Septembre – Octobre).

Parmi les 23 **bassins fluviaux**, il a été constaté que six d'entre eux connaissent à chaque saison des pluies des phénomènes d'inondation : Bassin du Niger en Guinée; Bassin de la Makona ; Bassin de la Fatala ; Bassin de la Tinguilinta ; Bassin du Koliba/Corubal ; Bassin du Bafing (ou Sénégal) en Guinée<sup>7</sup>. A l'échelle de ces 6 bassins, à chaque saison des pluies, on enregistre plusieurs cas d'inondations qui entraînent des dégâts sur de nombreuses plaines cultivables et sur des villages riverains. En 2013, des inondations ont causé des pertes matérielles et provoqué d'importantes destructions de cultures principalement en Haute, Moyenne et Basse Guinée, dans les préfectures de Siguiri, Kankan, Dinguirayé, Kindia et Tougué. Les évaluations conduites dans les zones sinistrées ont fait état de plus 10 909 ménages affectées avec 15 675 ha en superficie affectée<sup>8</sup>.

Des actions ponctuelles en faveur de la réduction des risques de catastrophe sont entreprises en Guinée : (i) L'assolement/rotation des cultures dans le cadre de la diversification aussi bien pour les cultures vivrières que les cultures maraîchères ; (ii) la pratique de l'inter-culture notamment avec des légumineuses.

En deuxième plan comme autre aléa naturel qui menace la Guinée, on peut citer la **sécheresse**. Elle est vécue en Guinée dans plusieurs zones exposées à l'agriculture itinérante, au surpâturage et au déboisement provoqué par l'exploitation abusive et souvent illégale du bois. La sécheresse peut se manifester sous forme de pluies tardives entraînant, entre autres, un échec de semis, flétrissement des cultures, baisse du rendement et baisse de la production. Sur un plan géographique, les retards de pluies concernent en Guinée Maritime le Nord des préfectures de Télimélé et Boké, toutes les préfectures de Moyenne et Haute Guinée ainsi qu'une partie de la Guinée forestière (Beyla, Lola, et Kissidougou).

Comme intervention en faveur d'une diminution de l'impact de la sécheresse, on peut citer l'introduction des variétés adaptées (cycle court à grand potentiel de production et moins sujette aux variations pluviométriques) – Exemple variété de Riz et de Manioc.

Les **feux de brousse** et l'agriculture sur brûlis quant à eux continuent à aggraver les risques de sécheresse.

La Guinée a connu des vagues successives d'**invasions acridiennes** depuis de lointaines décennies (1980, 1994 et 2005) qui ont touché toutes les régions naturelles à des degrés d'ampleur variables. L'amélioration de la surveillance acridienne au niveau des pays pourvoyeurs de criquet pèlerin a fait baisser le risque d'invasion ces dernières années. Ce grand ravageur de par l'importance de la densité de ses essaims et de sa voracité occasionne d'importantes pertes sur les cultures, la végétation spontanée et le pâturage.

D'autres nuisibles des cultures peuvent être cités en Guinée. Il s'agit de nuisibles endogènes tels que les chenilles sur diverses graminées au niveau de l'ensemble du territoire, du pou du riz (*Trychispa serisae*) sur l'ensemble du littoral (Boffa, Boké, Forécariah) en Haute Guinée (Dinguiraye, Faranah et Mandiana) et en Zone Forestière (Beyla, Lola, Nzérékoré et Yomou) ; du criquet puant (*Zonocerus variégatus*). Dans la région de Boké, les chenilles urticantes

---

<sup>7</sup> En termes de préfecture, les zones jusque-là les plus touchées, à plus ou moins grande ampleur, sont la capitale Conakry, les préfectures de Mamou, Kindia, Dabola, Kankan, Macenta, Gaoual, Mandiana, Siguiri, Dinguiraye, Lélouma, Télimélé, Faranah, Gueckédou, et Labé.

<sup>8</sup> Source : Ministère de l'Agriculture 2013.

occasionnent des pertes très importantes de la production rizicole, notamment dans les plaines et les bas – fonds de mangrove<sup>9</sup>. Initialement signalées dans les Districts de Katougouma et de Kaboye, dans la Commune Rurale (CR) de Tanènè, il y a plusieurs dizaines d'années, la zone d'invasion de ces chenilles couvre présentement quatre (4) CR dont trois (3) dans la Préfecture de Boké (Tanènè, Kolaboui et Kanfarandé) et un (1) CR dans la Préfecture de Boffa (Mankountan), avec des pourcentages d'attaque variant d'une localité à l'autre de 30 à 70%, selon des sources concordantes.

Le **changement climatique** a aussi un impact sur l'**élevage** : il entraîne l'apparition de nouvelles maladies, des difficultés de mise en exécution du calendrier prophylactique, la perte d'animaux pendant les inondations ou une sous-alimentation dû à la sécheresse et à l'absence de pâturage.

Les **maladies émergentes** sont liées au contexte international<sup>10</sup> et les facteurs aggravants sont connus : les changements climatiques, facteur qui amène à la propagation des agents pathogène dans le monde, mouvements de populations et mouvements commerciaux, urbanisation sauvage et transhumance transfrontalière. Les populations entrent de plus en plus dans la chaîne épidémiologique d'agent pathogène (interface homme animaux-faune sauvage-écosystème). Exemple : Grippe aviaire, MVE, etc.

Les principaux risques notifiés comme les plus récurrents dans le pays incluent : (i) les conflits entre agriculteurs et éleveurs dans les zones agro-pastorales (classés comme un des risques les plus élevés) ; (ii) les maladies (principalement la PPCB11, la PPR12, la Newcastle) ; (iii) les feux de brousse ; (iv) les inondations et la sécheresse.

Le retard ou l'irrégularité des pluies conduit à l'assèchement des points d'eau et du pâturage ce qui entraîne un changement dans les cycles de transhumance avec ses conséquences en matière de tensions entre éleveurs et cultivateurs.

En Guinée, les **pertes en vies humaines** répertoriées annuellement au sein des communautés de pêcheurs en période d'hivernage suite aux phénomènes météorologiques violents constituent une preuve de l'exposition aux risques océaniques de la zone côtière et marine du pays.

Les risques au niveau du secteur peuvent être catégorisés comme suit :

- **Risque environnemental** : présence des usines et le non traitement des déchets toxiques (Cimenteries, Usines de Bauxite) ; Usage abusif sans recyclage des plastiques ; érosion côtière par élévation du niveau de la mer (inondations des campements et des habitations proches des plans d'eau continentaux), pressions anthropiques sur mangrove et forêts côtières ; au niveau des fleuves, les mares, pression anthropique sur les forêts continentales ; eaux usées (égouts) et déchet rejeté par la ville de Conakry ; modification de la fréquence et de la répartition intra-annuelle des précipitations (déplacement du front de salinité maritime et ensablement des lits des cours d'eau) ;
- Risque lié à la **mauvaise manipulation des ressources de la pêche** : inexistence d'une chaîne de conservation fiable et l'existence encore des techniques ancestrales ;

---

<sup>9</sup> En plus de constituer une menace pour la production du riz dans la région, les chenilles urticantes représentent également un véritable problème de santé publique et d'environnement (substance urticante et allergisante provoquant des démangeaisons très vives, des troubles graves, des œdèmes, des accidents oculaires, des vertiges et voire même la paralysie des membres (mains et pieds des agriculteurs)).

<sup>10</sup> 60% des maladies dans le monde sont d'origine animale.

<sup>11</sup> PPCB : Péripnéumonie contagieuse bovine.

<sup>12</sup> PPR : Peste des Petits Ruminants.

- Risque de la **destruction des ressources halieutiques** : diminution de la disponibilité et de la qualité du poisson destiné à l'alimentation ; plus grande vulnérabilité des moyens d'existence des communautés de pêche.

Parmi les conséquences des **changements climatiques sur la pêche**, on peut citer les plus importants : (i) érosion côtière par élévation du niveau de la mer (inondations des campements et des habitations proches des plans d'eau continentaux) ; (ii) augmentation de la violence et de la fréquence des vents et des houles (moins de sorties de mer et donc moins de poisson sur le marché local et aussi moins de rentabilité de l'activité pêche).

Dans le **secteur de l'élevage**, les **répercussions de la MVE** ont été les suivantes : perturbation des campagnes de traitement et de vaccination, rupture de la chaîne d'approvisionnement en provenance des pays voisins, diminution du trafic aérien et routier des produits d'élevage, abandon de certaines productions animales, retard dans les interventions publiques programmées (comme la construction de l'abattoir frigorifique de Kagbelen et des boucheries communales).

#### **4.3.2.1.3. Dispositif institutionnel et politique nationale pour la réduction des risques de catastrophes dans le secteur**

L'objectif stratégique poursuivi par le gouvernement dans le secteur agricole a été décliné dans le **Plan National d'Investissement et de Sécurité Alimentaire (PNIASA)**<sup>13</sup>. Le PNIASA s'inscrit dans la perspective d'une agriculture moderne et durable, productive et compétitive sur les marchés intra-communautaires ou internationaux, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales ainsi que la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé.

Le PNIASA couvre tous les sous-secteurs de l'agriculture au sens large : les productions végétales, animales, halieutiques et l'environnement. Il vise à augmenter durablement la production agricole et contribue à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La cible visée était d'assurer un taux de croissance agricole de 5,6% en moyenne (scénario de référence) et de plus de 7,1% en moyenne (scénario de croissance accélérée). La stratégie de la riziculture était axée principalement sur l'amélioration des rendements moyens de riz de 1,4 à 2,8 tonnes à l'hectare entre 2008 et 2018 et sur un accroissement de près de 60% des superficies sous gestion durable.

Malgré les investissements importants consentis dans le développement des filières ou productions agricoles, celles-ci restent peu productives et peu compétitives en raison de multiples contraintes dont les plus importantes sont les suivantes :

- (i) La première contrainte est d'ordre **structurel** du fait que l'agriculture guinéenne est de type familial et de subsistance.
- (ii) La deuxième contrainte, d'ordre **technique**, est relative à la faible productivité des filières vivrières et commerciales d'exportation.
- (iii) La troisième contrainte majeure de l'agriculture guinéenne est son faible taux d'utilisation **d'intrants agricoles** (engrais, produits phytosanitaires, semences améliorées) qui est l'un des plus bas de l'Afrique subsaharienne<sup>14</sup>.
- (iv) La **faible maîtrise de l'eau** constitue la quatrième contrainte majeure à l'intensification agricole. Sur un potentiel en terres irrigables de l'ordre de 362 000 ha, seulement 30 200

---

<sup>13</sup> Plan National d'Investissement pour l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire, 2013-2017

<sup>14</sup> En effet l'agriculture guinéenne consomme en moyenne 5 kg/ha d'engrais tandis que cette moyenne est de 10 kg en Afrique, 60 kg au Proche Orient, 130 kg en Asie et 90 kg au niveau mondial.

ha ont fait l'objet d'aménagement soit 9% dont, 8 500 ha de bas-fonds (20%), 7700 ha de plaines intérieures (6%), 2 500 ha de plaines d'arrière mangrove (3%) et 11 500 ha de plaines de mangrove (10%).

- (v) La cinquième contrainte est relative à la faiblesse du **système de commercialisation et d'exportation**. Les principales causes sont :
- a. L'absence de partenaires professionnels internationaux
  - b. Le manque d'informations sur les marchés et les opportunités de marchés
  - c. L'insuffisance des capacités de stockage et de conservation à l'aéroport et au port de Conakry
  - d. Les obstacles tarifaires et non tarifaires
  - e. Les difficultés d'accès au crédit de commercialisation
  - f. L'enclavement des zones de production et la faiblesse des voies de communication.

Par ailleurs, des contraintes communes importantes existent, liées à l'accès au crédit et au foncier.

Dans le PNIASA, les **aspects prévention de risque de catastrophes** ne sont abordé que sous l'angle de la mise en place :

- (i) d'un système national d'information alimentaire et nutritionnelle à travers la :
  - a. la création d'une unité pour centraliser la gestion, la synthèse et l'analyse des données alimentaires et nutritionnelles [Unité Centrale de Surveillance Alimentaire et Nutritionnelle (UCSAN)] provenant des différentes sources.
  - b. L'établissement d'un Système National d'Information Alimentaire et Nutritionnelle.
- (ii) d'un dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires, nutritionnelles et des catastrophes à travers la création de:
  - a. d'un Comité National de la Sécurité Alimentaire en Guinée (CNSA) ;
  - b. d'un Stock National de Sécurité (SNS)
  - c. d'une Agence Nationale de Développement Agricole et de Sécurité Alimentaire (ANDASA)<sup>15</sup>.

Mise à part le CNSA qui a été activée seulement à l'occasion des émeutes de la faim de 2008, aucune autre structure n'a été effectivement opérationnelle.

La Guinée à travers sa Politique Agricole entreprend quelques interventions ponctuelles qui permettent de limiter l'impact des catastrophes sur la production agricole, animale et halieutique, qu'il s'agisse d'inondation ou de sécheresse, nuisance par les ravageurs ou par des maladies. Il s'agit entre autres de l'utilisation de variétés adaptées (cycle court), la promotion des bio pesticides et la promotion des méthodes traditionnelles de conservation des denrées stockées et des aménagements hydro-agricoles.

Au sein du Ministère de l'Agriculture, le **Service National de la Protection des Végétaux et des Denrées Stockées** assure la prévention du secteur à travers : (i) la surveillance et alerte phytosanitaire notamment par le biais de l'inventaire des nuisibles, la quarantaine végétale et l'inspection phytosanitaire, les évaluations de l'impact environnemental des pesticides, les

---

<sup>15</sup> ANDASA a pour mission principale, l'appui et la promotion du développement agricole (l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'aquaculture et la forêt)



expérimentations et homologation des pesticides (ii) la surveillance des nuisibles des denrées stockées.

En ce qui concerne les **nuisibles exogènes**, les attaques du criquet pèlerin, l'appui financier du Gouvernement et l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont permis d'évaluer l'ampleur des dégâts, de préparer les plans d'urgence et le renforcement de capacités.

Il a été également possible, grâce au soutien de la FAO, d'assurer la formation d'un formateur national dans la gestion du ravageur ce qui a rendu possible le dédoublement de cette activité au bénéfice des cadres et agents de la protection des végétaux, ainsi que la formation d'une équipe Ouest pour assurer la qualité des interventions. Cette équipe se compose des cadres des Ministères de l'Agriculture, de l'Environnement et de la Santé.

Dans le cadre de la coopération sous-régionale, la Guinée a bénéficié de l'appui d'une équipe technique sénégalaise ainsi que des produits phytosanitaires, de véhicules de protection et de lutte pour aider à la formation des cadres nationaux pour l'organisation des prospections et l'exécution de la lutte. Ces différentes assistances ont rendu possibles la limitation de l'invasion et la réduction des dégâts du criquet pèlerin.

Le Ministère de l'Agriculture dispose d'une brigade nationale d'intervention phytosanitaire composée de techniciens spécialistes en protection des végétaux. Cette brigade a bénéficié, dans le cadre de l'invasion du criquet pèlerin, d'un équipement de base fourni à travers la coopération technique avec la FAO. Ces équipements concernent la prospection, la lutte et le suivi sanitaire.

La **gestion de la lutte antiacridienne** est assurée par un comité national, des comités régionaux et préfectoraux d'urgence phytosanitaire, créés par arrêté ministériel n° 9394 du 17 septembre 2004. Ce comité national est composé de représentants de différents ministères (Economie et Finances, Administration du Territoire et Décentralisation, Sécurité, Santé, Justice, Information, Défense, Environnement) et d'un représentant de la Chambre nationale d'agriculture. Les partenaires au développement et les organisations non gouvernementales participent à ces réunions à titre d'observateurs.

Bien que le Ministère de l'Agriculture dispose d'une réglementation et d'une législation dans la gestion efficace et sans risque des produits agro pharmaceutiques contribuant largement à réduire les risques liés à la protection de la santé humaine et de l'environnement, force est de reconnaître que les moyens dont il dispose dans le cadre de la lutte sont insuffisants et vétustes.

Au niveau du **Ministère de l'élevage et de la production animale**, un dispositif institutionnel a été mis en place incluant : (i) un vaste réseau d'agents communautaires de santé animale qui sont des déclarants d'alertes précoces et qui se retrouvent au niveau le plus local dans la configuration administrative du pays ; (ii) une stratégie de surveillance intégrée, santé humaine/vétérinaire/environnement « one health » depuis l'apparition de l'épidémie de la maladie à virus Ébola ; (iv) un laboratoire qui permet de faire des diagnostics ; (v) présence de 70 postes frontaliers qui s'occupent de la surveillance transfrontalière.

#### 4.3.2.1.4. *Suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle*

Le système d'analyse et de surveillance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Guinée est analysé d'une manière détaillée dans la **Section 4.1.2.6** de ce rapport.

#### 4.3.2.2. **Nutrition**

Malgré quelques progrès accomplis au fil des années, la malnutrition demeure un frein à la santé, au développement et au bien-être des enfants en Guinée. En effet, l'enquête nutritionnelle SMART de Juillet 2015 révèle des **taux de malnutrition chronique de 26% et de malnutrition aigüe de 8%** plaçant la Guinée dans la catégorie des pays avec une situation nutritionnelle précaire.

Alors que la prévalence de la malnutrition aigüe est assez comparable entre les différentes régions, exception faite de la région spéciale de Conakry (5,8%) et la préfecture de Siguiri (14,5%), les disparités régionales sont toutefois un peu plus prononcées pour la malnutrition chronique. Les régions de Conakry (14,9%) et Kindia (20,4%) présentent des taux relativement plus faibles tandis que la région de Nzérékoré (31,6%) ainsi que la préfecture de Kouroussa (33,7%) présentent les taux les plus élevés. À ces résultats de la SMART s'ajoutent ceux de l'enquête nationale sur la Sécurité alimentaire en Guinée (EFSA) qui montre qu'à l'exception de Conakry, Mamou et Kankan, toutes les autres régions du pays sont en insécurité alimentaire.

Le **taux d'allaitement maternel exclusif** ou (AME) chez les enfants de moins de 6 mois est de 21% seulement et seulement 20 maternités sont certifiées amies des bébés sur l'ensemble du pays. Le code de commercialisation des substituts du lait maternel n'est toujours pas en vigueur en Guinée ce qui entrave la promotion de l'allaitement maternel et encourage l'utilisation inappropriée des produits de remplacement du lait maternel pour les enfants en bas âge.

Les **pratiques actuelles de l'alimentation** des nourrissons et des jeunes enfants demeurent inadéquates. Chez la maman, les pratiques de soins pendant la grossesse, comme le déparasitage et la prévention de l'anémie, sont défaillantes. D'après l'EDS IV, seulement 49% des femmes ont affirmé avoir consommé des aliments riches en fer, 43% des femmes enceintes ont déclaré avoir pris du fer pendant moins de 60 jours, seulement 8% en ont pris pendant au moins 90 jours et 35% des femmes enceintes présentent de l'anémie.

La supplémentation en Vitamine A, intervention clé associée à une réduction d'environ 23% de la mortalité des enfants n'a pas de plateforme institutionnelle définie. Les semaines santé de la mère et de l'enfant ne sont pas institutionnalisées et le programme de supplémentation en vitamine A en routine reste inefficace.

Même si l'enquête SMART n'indique pas une augmentation de la prévalence de la malnutrition à la suite de l'Épidémie de la Maladie à Virus Ebola qui sévit en Guinée depuis 2014, les études sur l'impact de la MVE sur le système de santé démontrent une **baisse substantielle de l'offre et de la demande des services de prévention et de prise en charge de la malnutrition** sur l'ensemble du pays. Au-delà, les ressources actuelles disponibles du gouvernement et des partenaires pour la Nutrition ne permettent pas de couvrir l'ensemble des pays avec le paquet d'intervention préventif et curatif contre la malnutrition. Bien avant la MVE, à peine 25% des préfectures ont un partenaire de mise en œuvre des interventions nutritionnelles et la couverture de lutte contre la malnutrition aigüe modérée était de moins de 20%. Les efforts de coordination des acteurs à travers le Cluster Nutrition permet d'accroître progressivement la couverture géographique des interventions ; toutefois, cette expansion est financée par des fonds de riposte à l'épidémie Ebola

et n'assure pas de garantie de pérennité. L'inactivation du cluster Nutrition dans le premier trimestre 2016 constitue également un risque de dispersion des partenaires.

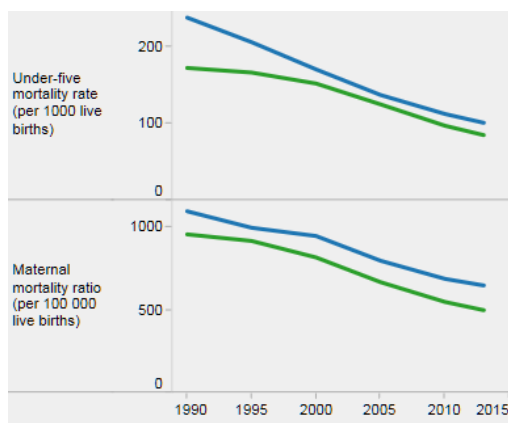
Au niveau politique et stratégique, malgré l'adhésion de la Guinée au mouvement SUN et la présence du REACH dans le pays, la **nutrition reste peu visible dans les priorités du gouvernement**. Il n'existe pas de ligne budgétaire spécifique à la Nutrition dans le budget de l'état et la politique nationale de nutrition et d'alimentation est toujours en veilleuse. L'implication de la société civile dans la lutte contre la malnutrition est marginale et reste encore à consolider. Les interventions nutritionnelles sont mises en œuvre en synergie avec les interventions de santé, de sécurité alimentaire, d'Eau Hygiène Assainissement (EHA) à travers les acteurs communs. Toutefois, il est nécessaire de travailler à une planification conjointe notamment avec les secteurs de l'EHA, de la santé, du VIH et de l'éducation.

### 4.3.2.3. Santé

Le profil sanitaire du pays reste caractérisé par des indicateurs pour la plupart en dessous de ceux des pays africains. Les taux de mortalité maternelle, infantile et infanto-juvénile sont respectivement de 724 pour 100 000 naissances vivantes, 67‰ et 123‰ (EDS 2012).

Des progrès importants ont été fait dans ce domaine mais l'accès à des soins de qualité reste un défi.

Sur l'ensemble de la population, seul 5 % sont couverts par un service public de santé, une assurance maladie publique, la sécurité sociale ou d'autres caisses maladie et 0,4% sont couverts par une assurance maladie privée. Avec 0,91 pharmacien agréé pour 10 000 habitants et 2,38 médecins pour 10 000 habitants, le personnel de santé qualifié en Guinée est denrée rare mais comparativement moins qu'au Sierra Leone ou Libéria voisins.



Mortalité des moins de cinq ans et mortalité maternelle, OMS 2014

La Guinée dispose de plusieurs outils stratégiques pour la planification des politiques de santé publique, entre autres :

- Politique Nationale de Santé à l'horizon 2024
- Plan national de développement sanitaire (PNDS 2015-2024),
- Code de la santé publique, assure la protection et la promotion de la santé, les droits et les obligations de l'individu, de la famille et de la collectivité

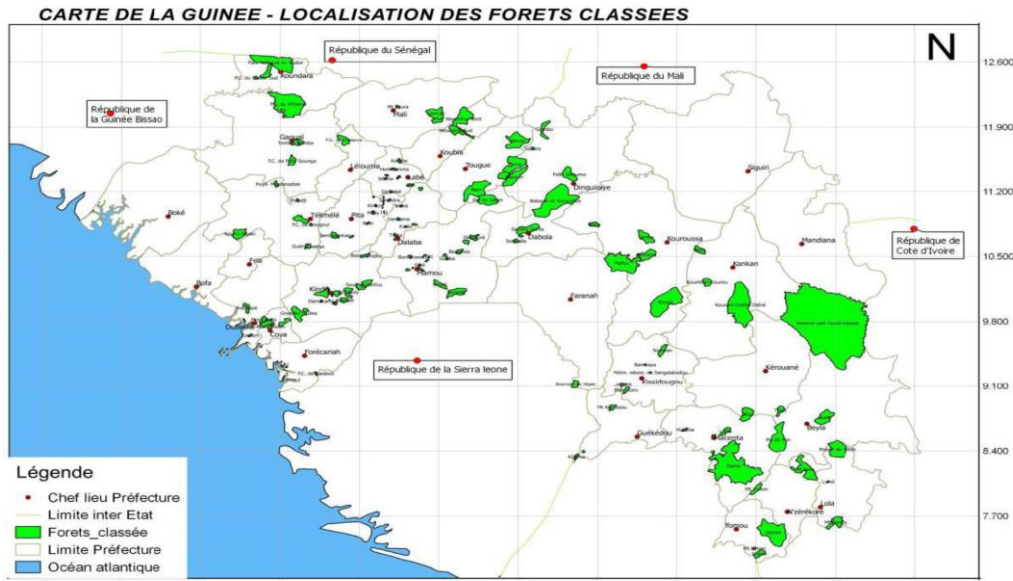
Le PNDS met clairement en exergue les progrès, défis et contre-performance observées dans le domaine sanitaire. Le renforcement de la résilience des populations passera donc par une amélioration significative des indicateurs suivants : une réduction du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, une réduction du ratio de mortalité maternelle, une réduction du taux de mortalité néonatale, une réduction de la mortalité infantile, une réduction des létalités liées aux maladies, telles que le paludisme, la tuberculose et le VIH/SIDA, le taux de malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans et le taux de malnutrition aiguë.

#### **4.3.2.4. Environnement**

La cadre stratégique et politique pour la gestion de l'environnement en Guinée se compose des instruments suivants :

- Le **Code de Protection et de la Mise en valeur de l'Environnement** - Ordonnances N°045/PRG/87 et N°022/PRG/89
- La **Politique nationale de l'environnement (PNE)** et du **Plan national d'investissement environnemental** qui constituent le cadre de référence pour la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles ;
- La **Politique forestière nationale**, le **Code forestier**, le **Plan d'Action Forestier National (2010)** et le **Code de protection de la faune sauvage** ainsi que la réglementation de la chasse ;
- Le **Code de l'eau** : Loi n°L/94/ 005/CTRN du 15 février 1994
- La Loi L/2011/006/CNT du 9 septembre 2011 portant **Code minier**
- La Loi L/98/017/AN du 13 juillet 1998 portant **Code de l'urbanisme**
- Ordonnance O/92/019/PRG/SGG/92 du 30 mars 1992 portant **Code foncier** domanial et de la **Politique foncière**
- Le [Plan d'Action National pour l'Adaptation aux changements climatiques \(PANA\)](#) a été élaboré par le Ministère de l'Environnement en 2007. Le PANA met en avant 25 projets d'adaptation. Le PANA ne comprend de provisions pour la mise en place d'un système d'information sur les aléas climatiques – ce qui constitue une activité « typique » au niveau des PANA qui est centrale à tout effort d'adaptation (et par conséquent, de réduction des risques provenant des aléas climatiques).

Un inventaire à l'échelle nationale du patrimoine forestier n'existe pas. Monographie nationale sur la Diversité biologique date de 1997 conformément auquel le patrimoine forestier national s'élèverait à environ 13 186 000 hectares (soit 53,64 % du territoire national).



Carte des forêts classées de la Guinée. Source BCTT/ DNEF 2015 cité dans [L'Annuaire Statistique Environnemental](#) (2013)

Dans le cadre de la prise en compte de l'**impact environnemental**, le Décret D/2014/014/PRG/SGG portant adoption d'une directive sectorielle de réalisation d'étude d'impact environnemental et social des opérations minières a été signé. Cette directive indique au promoteur la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact sur l'environnement que les investisseurs doivent réaliser. Elle détermine les principes d'une démarche explicite et uniforme qui fournit les informations techniques et administratives relatives à la réalisation de l'études d'impact environnemental et social des projets miniers jusqu'à l'octroi par le Ministre en charge de l'Environnement de l'autorisation environnementale nécessaire. Le Code minier (2011) et le Code pétrolier (2014) comportent aussi des provisions d'évaluations environnementales et études de dangers dans les secteurs respectifs.

Le **Bureau Guinéen des Etudes et Evaluations Environnementales (BGEEE)** a été créé en 2011 et a pour mission d'orienter et de faire respecter les principes administratifs en matière d'évaluation environnementale (études d'impact environnementale, plan de gestion environnementale, cadre de gestion). Il intervient du début de l'installation du promoteur jusqu'à près son démantèlement. Le BGEEE sera bientôt érigé en Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) avec un Conseil d'Administration. Il compte au présent 40 cadres.

En Guinée il existe un **Fonds séquestre pour l'Environnement** d'un montant de 15 Millions de Dollars payées par la SAG (10 millions USD) et la SMD (5 millions USD) domicilié à ECOBANK en 2009, et transféré à la BCRG.

En 2014, un projet pilote de 1.8 millions d'Euro sur financement de l'UE a été mis en place au parc du haut Niger au Ziama et Mt Nimba pour la création et la dotation des gardes forestiers en équipements de terrain ainsi que leur formation aux techniques forestières. Cette activité rentre dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du secteur de sécurité du Gouvernement.

Le **secteur minier** contribue à 27% au PIB et représente actuellement plus de 80% des exportations (Ministère du Plan, 2013). Le potentiel minier de la Guinée est reconnu comme

parmi les plus importants en Afrique de l'Ouest. Le pays détient plus de la moitié des réserves de bauxite du monde et d'importants gisements de fer, de l'or, les diamants, le nickel, le cuivre et le titane. Le secteur regroupe 10,000 emplois directs (Banque Mondiale, 2012). Plus de 200 000 personnes participeraient activement à l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or et du diamant essentiellement.

Les **activités d'exploitation minière industrielle** exercent une forte pression sur l'environnement : elles bouleversent le sol, détruisent la végétation et les bas-fonds (terres agricoles par excellence), causent la dégradation des paysages, déversent des boues rouges dans les cours d'eau. Ces boues comblent les rivières, les fleuves et les mares et provoquent ainsi des pollutions et des problèmes de disponibilité d'eau potable du fait de la turbidité permanente des plans d'eau présentant aussi de sérieux problèmes pour la survie de la diversité biologique et des populations. La zone côtière abrite quatre ports miniers et de nombreux sites d'exploitation de mine (Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique 2016 – 2025, MEEF).

Par rapport à la **pollution marine**, la Guinée est exposée aux risques de déversements d'hydrocarbures. La protection du milieu marin et côtier est donc d'une importance primordiale pour la Guinée. C'est pourquoi il est important que la Guinée soit prête à faire face à l'éventualité de pollution importante par les hydrocarbures en mettant en place un plan de lutte contre les déversements en mer.

Sous l'autorité du Ministre de l'Environnement le **Centre de Protection du Milieu Marin et Côtier** a préparé un projet de plan national d'intervention d'urgence contre les pollutions accidentelles par les hydrocarbures ou les substances dangereuses (Plan POLMARG) et recherche les moyens de mise en œuvre. Dans le cadre du développement de son plan sectoriel, la Direction a préparé un projet de plan national d'intervention d'urgence contre les pollutions accidentelles par les hydrocarbures ou les substances dangereuses (Plan POLMARG) et recherche les moyens de mise en œuvre.

#### **4.3.2.5. Aménagement du territoire et urbanisme**

La Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (DATU) sous la tutelle du Ministère de la ville et de l'aménagement du territoire est un département transversal qui s'occupe de la conception des politiques en matière de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, ainsi que des études et contrôle de gestion urbaine (opération urbaine, grande voirie). La DATU compte environ 150 cadres.

Les principaux outils de l'aménagement du territoire sont le schéma national d'aménagement du territoire, le schéma ou plan directeur d'aménagement et d'urbanisme, le plan d'occupation des sols et le plan local d'urbanisme. Les Schémas et plans de développement urbain de la Guinée ont été élaborés à la fin des années 1980 et donc n'intègrent pas les problématiques et enjeux actuels. Depuis 1992 la Guinée dispose d'un **schéma d'aménagement** mais qui n'intègre pas les préoccupations actuelles de l'environnement et du changement climatique. Des termes de référence sont en révision pour prendre en compte tous les risques y compris ceux liés au changement climatique afin de disposer d'un schéma directeur cohérent pour la ville de Conakry et ses environs.

En 2011, la **Politique Nationale de l'Habitat Vision 2021** a été adoptée. Il en est même de l'évaluation des outils de planification pour les villes de Kamsar et Sangarédi et l'étude sur la vulnérabilité des villes de Conakry et Coyah.

Les contraintes auxquelles le secteur fait face incluent l'occupation anarchique qui rend les villes plus vulnérables, le manque d'application des codes et de la réglementation de l'aménagement du territoire, le manque de sensibilisation à défaut pénalisation, la vulnérabilité des communautés côtières, conflit de compétence dans l'assainissement et les voiries urbaines, ainsi que le manque de cartographe.

#### **4.3.2.6. Eau, hygiène et assainissement (EHA)**

La Guinée est confrontée à plusieurs **facteurs de vulnérabilité** dans les domaines de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement (EHA) : la faible disponibilité de services d'EHA en milieu urbain et rural ; l'insuffisance d'infrastructures d'EHA dans les structures de santé et dans les communautés ; l'insuffisance de la déserte en eau potable ; la mauvaise utilisation des latrines. D'ailleurs, ces facteurs de vulnérabilité couplés au manque de formation et de préparation du secteur à la riposte contre les épidémies ont favorisé la propagation de la MVE dans le pays.

Faute de système d'évacuation hygiénique approprié, la presque totalité des eaux usées ménagères produites sont rejetées dans les cours des concessions, sur les rues et rarement dans les puisards très rudimentaires quelque fois, mal conçus et non couverts sans aucun traitement, favorisant ainsi la pollution du sol, des puits, des eaux de surface.

L'accès à l'**eau potable et à l'assainissement** constitue un défi majeur de la Guinée. En 2015 un peu moins de huit ménages sur dix bénéficient d'une eau potable (77 % en moyenne mais 67% en zone rurale). Seul 20 % des ménages ont accès à un système d'assainissement amélioré.

Le **cycle de gestion des déchets** en milieu urbain se résume en trois étapes : la pré-collecte et la collecte par des entreprises de petites ou moyennes entreprises, la gestion des points de regroupement et le transfert par le Service Public de Transfert des Déchets (SPTD) vers la décharge de la "minièrre", seule décharge publique autorisée pour la ville de Conakry. Compte tenu de l'augmentation rapide de la quantité des déchets et de l'insuffisance des moyens de pré-collecte, le taux s'est abaissé ces dernières années ([L'Annuaire Environnemental](#)). Les statistiques obtenues en 2012 indiquent que 69,9% des ménages évacuent les ordures ménagères dans la nature et 16,3% le font par incinération, alors que seulement 4,9% des ménages évacuent les ordures ménagères par ramassage privé ; 4,9% par poubelle publique ; 0,3% par camion de ramassage (Ministère du Plan/Institut National de la Statistique/Enquête EIBEP-2003/ELEP-2007-ELEP-2012).

Les limitations du **système de gestion des déchets** sont aggravées par des comportements qui renforcent les risques, notamment les risques sanitaires et d'insalubrité. De nombreux dépôts anarchiques se trouvent au sein des quartiers, les déchets sont déversés dans les caniveaux des eaux pluviales, dans les rivières et en bordure de mer. Pendant l'hivernage, suite à l'encombrement des caniveaux, ils provoquent les inondations des quartiers et des routes et favorisent le développement de maladies liées à l'eau (le paludisme, le choléra, la dysenterie, les dermatoses, etc.).

Les **établissements scolaires** sont elles aussi confrontés à des mauvaises conditions **d'hygiène** : 77% des écoles sont dépourvues d'accès à l'eau et 30% des écoles manquent de latrines. Le Programme Sectoriel de l'Éducation intérimaire qui est en cours prévoit, au niveau de l'enseignement élémentaire, d'allouer 80% de l'enveloppe financière prévue pour la réalisation des infrastructures scolaires relatives aux constructions de salles de classe, et les 20% restants pour les latrines et les points d'eau dans les écoles qui n'en disposent pas. Ce qui correspond à la réalisation de 883 points d'eau dont 120 par le Gouvernement Guinéen (GG) et 763 par le Fonds commun de l'éducation de base (FoCEB), ce qui permettra de couvrir 18% des besoins.

Concernant les latrines, le PSE intérimaire envisage au niveau des écoles primaires, la construction de 623 blocs de latrines dont 425 par le FoCEB et 198 par le Gouvernement. Ce qui permettra de couvrir 33% des 1881 écoles dépourvues de latrines en 2014. Avec le Plan de relèvement, il est prévu de couvrir la totalité des écoles primaires publiques à travers la construction de 1258 blocs de latrines supplémentaires.

Il existe une politique nationale de l'assainissement depuis 2011 dont l'objectif est de contribuer au développement durable et à l'amélioration constante de la qualité et du cadre de vie des populations et garantir leur santé et la protection de l'environnement.

#### **4.3.2.7. Education**

Le **système éducatif guinéen** est caractérisé par un taux brut de scolarisation au primaire à la hauteur de 82% (2013), et 44,3% pour le niveau secondaire (2013). En matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle, le taux d'analphabétisme global est de 65% (dont 74% pour les femmes et 80,16% en zone rurale). La couverture de l'éducation préscolaire est encore très faible en Guinée, en se situant à 11,8% en 2013.

Au **niveau préscolaire**, on remarque la faible application de l'approche intégrée du jeune enfant, l'insuffisance et l'inadéquation des structures d'encadrement de la petite enfance et l'implantation des Centres d'Encadrement Communautaires (CEC) dans des endroits peu appropriés, ne favorisant pas l'accès. En Guinée il existe seulement 2 centres préscolaires publics. A la faiblesse du budget alloué au préscolaire s'ajoute la non prise en charge salariale des éducateurs des CEC par l'Etat et le non fonctionnement de la plupart des CEC par manque d'éducateurs.

**L'enseignement élémentaire** est aussi confronté à l'insuffisance et à la vétusté des infrastructures, l'insuffisance de matériel pédagogique, et une faiblesse du taux d'achèvement et du niveau de scolarisation général. Il existe des disparités marquées entre zones rurales et urbaines, entre filles et garçons et entre régions, ainsi que des classes pléthoriques surtout en zone urbaine. De nombreuses écoles n'ont pas de points d'eau et/ou de latrines (voir plus haut le secteur EHA). Il y a une faible fréquence de contrôle et de supervision pédagogique des écoles publiques et un faible niveau académique et pédagogique de certains enseignants.

**L'enseignement secondaire** est aussi confronté à l'insuffisance de manuels scolaires et autres matériels pédagogiques, ainsi que l'insuffisance d'enseignants qualifiés. En zone rurale, l'éloignement de certaines écoles et le nombre élevé d'écoles à cycle incomplet ainsi que l'existence de classes sans maîtres constituent des réalités occasionnant des déperditions, des discontinuités éducatives et des échecs scolaires importants. D'une manière générale, il s'agit d'une faiblesse du taux de transition entre le primaire et le collège.



**L'enseignement technique et la formation professionnelle** se caractérise par l'insuffisance des infrastructures et équipements et de leur maintenance. La présence féminine dans la formation professionnelle technique et dans l'emploi, surtout dans les filières techniques est très limitée en Guinée. D'une manière générale, la faible allocation budgétaire, l'absence d'une politique de diversification des sources de financement et la faiblesse de la promotion du secteur privé de la formation professionnelle et technique rend ce sous-secteur sous développé. Un manque de diversification des filières porteuses en relation avec les besoins de l'économie nationale et l'accompagnement très limité des diplômés dans la conception, le montage, la mise en œuvre et le suivi de projets professionnels sont d'autres défis importants.

**L'enseignement supérieur privé** a eu un essor important ces cinq dernières années, avec 39 institutions d'études supérieures (IES) privées. Un étudiant sur 4 fréquente une IES privée. L'appui de la BM a permis de faire un diagnostic sur l'état des lieux de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. A la suite de ce diagnostic, une politique de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche est élaborée.

La Guinée offre un accès très limité aux **programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle** notamment à cause de l'insuffisance d'infrastructures, d'équipements et matériels. **L'analphabétisme** touche une frange importante de la population (65%). Les comportements de vie communautaire forgée par une éducation traditionnelle séculaire constituent un facteur de risque qui a d'ailleurs engendré un obstacle important lors de la riposte à l'épidémie MVE et dans le cadre des campagnes préventives de sensibilisation. Il y a aussi une faible capacité institutionnelle des organisations de la société civile impliquées dans la mise en œuvre des activités d'Alphabétisation et d'Education Non Formelle (AENF). Des filières de formation des formateurs en AENF dans les institutions d'enseignement technique, professionnel et supérieur n'existent pas à cette date.

Les dépenses **d'investissement** du secteur de l'éducation sont faibles. De 2008 à 2013, la part du budget national consacrée aux dépenses de l'éducation (environ 12% en 2013) n'a jamais excédé 15%.

Le secteur de l'éducation est encadré au présent par le **Programme Sectoriel de l'Éducation (PSE) 2015-2017** visant l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) qui deviennent les Objectifs de Développement Durable (ODD). Les objectifs prioritaires du PSE sont réitérés dans la Stratégie de résilience post-Ebola, le secteur d'éducation étant fortement impacté lors de l'épidémie de la MVE. Le PSE comprend des aspects liés à la réduction des risques de catastrophe et de conflits. La **Lettre de Politique Sectorielle de l'Éducation (2015-2017)** mentionne le fait que la prévention et la gestion de situations d'urgence et de catastrophes ne sont pas suffisamment prises en charge.

En 2011, l'UNICEF a donné un soutien à la formation à **l'éducation en situation d'urgence** pour la première fois en Guinée. Fort du constat de la faible maîtrise de la planification, de la gestion et du suivi de l'éducation en situation d'urgence relevé suite à la préparation de l'ouverture des écoles en contexte, UNICEF en tant que Cluster Lead a soutenu le ministère de l'éducation en organisant des sessions de formation sur l'éducation en situation d'urgence en 2015 et 2016. Ces sessions ont été organisées à Conakry, Kindia, Kankan et Nzérékoré et ont touché 71 cadres du ministère et acteurs des ONG et agence UN œuvrant dans le secteur de l'éducation.

La Guinée s'est dotée d'un **Plan de prévention de la MVE en milieu scolaire** qui prévoit un protocole de prévention et de surveillance dans les établissements scolaires.

Les **interventions de réponse et de surveillance de la MVE** ont porté notamment sur la mise à disposition des kits d'hygiène dans les écoles, l'activation des comités scolaires de veille, des activités centrées sur l'EHA (voir section précédente), la sensibilisation des élèves et leurs familles, la prise en charge psychosociale des orphelins de la MVE ainsi que des élèves affectés à travers la formation de 16.244 formateurs et enseignants des préfectures affectées par la MVE. Des programmes d'éducation par la radio ont été lancés dans 22 stations radio de proximité.

La Guinée bénéficie aussi d'un Fonds commun de l'éducation de base, projet financé par la Banque Mondiale, l'Agence Française de Développement (AFD) et du programme UNICEF – Banque Mondiale « Global Partnership for Education ».

#### **4.3.2.8. Protection sociale et promotion de la femme**

En Guinée, l'accès à un mécanisme formel de protection sociale reste très limité, réservé essentiellement à quelques employés du secteur moderne par le canal de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale. Le salaire minimum vient d'être institué avec une application en cours.

L'épidémie de la maladie à virus Ebola a fragilisé les conditions de vie des communautés qui sont déjà vulnérables. Dans les zones affectées en particulier, en plus des pertes de revenus et d'emplois et de détérioration des services sociaux de base (santé, éducation notamment), l'épidémie a entraîné la méfiance, l'isolement et la stigmatisation des ménages contaminés, notamment parmi les plus pauvres. On observe aussi une rupture de l'entraide communautaire pour les travaux champêtres, et même un recul de l'entraide sociale. Du fait du rôle spécial de la femme dispensant des soins aux personnes malades, tant à domicile que dans les centres de santé, l'épidémie affecte plus les femmes (53%) que les hommes (47%).

La structure étatique en charge de la protection sociale est le **Ministère de l'Action sociale et de la promotion de la Femme et de l'Enfant (MASPFE)** à travers sa direction **Nationale de l'Action Sociale (DNAS)**. Depuis 2014, une **Politique Nationale de Protection Sociale** a été initiée à travers les travaux d'un groupe interministériel. Cette Politique Nationale contient des provisions pour la prise en charge des victimes de catastrophes. La DNAS collabore avec le SENAH, ce dernier ayant un rôle d'intervention sur le terrain pour la prise en charge des victimes et des personnes affectées. La DNAS a été aussi impliquée dans la formulation du Plan National de Contingence de 2015. La DNAS collabore aussi avec la DGPC pour la formation des cadres de la protection civile pour la prise en charge des personnes ayant un handicap victimes de catastrophes.

Sur la base d'un appui de l'UNICEF, on a mis en place une filière de **formation en protection sociale** auprès de l'École Nationale de la Santé de Kindia. Pourtant, les besoins en renforcement des capacités du personnel qualifié demeurent importants pour le secteur. La DNAS a des spécialistes en conseil psycho-social – y compris pour des cas d'urgence/ crise – mais manque les moyens de déploiement sur le terrain dans les zones affectées ou vulnérables. Dans le cadre de la réponse à l'épidémie Ebola, un grand nombre d'agents ont été formés et déployés.

Le Plan d'action de la DNAS prévoit des activités de **sensibilisation** sur les risques de feux de brousse et les mesures préventives qui peuvent être prises au niveau local. La DNAS déplore le manque de moyens pour la conduite de ces activités.

Au présent, la Guinée n'est pas dotée d'une **base de données** et d'une cartographie des populations les plus vulnérables. Le recensement de la population finalisé en 2015-2016 offrira une base de données sur les caractéristiques sociodémographiques de la population (voir section 4.1.2.1).

La promotion de la femme et du genre rentre dans les prérogatives de la **Direction Nationale de la Promotion Féminine et du Genre (DNPFG)**, auprès du même MASPFE. La DNPFG dispose d'un Centre d'appui et de promotion féminine avec 3 branches à Conakry et 16 branches fonctionnelles (sur 33) dans le pays. Il existe également un **Fonds national de développement social et de solidarité**.

En ce qui concerne le renforcement des capacités productives et l'autonomisation de la femme, la DNPFG mène des activités telles que :

- La formation en activités rémunératrices – maraichage, pêche artisanale, saponification, extraction de l'huile végétale, exploitation du beurre de karité ;
- L'accès des femmes et association de femmes aux opportunités de crédit ;
- L'accès des femmes aux services sociaux de base.

Une catégorie particulièrement vulnérable est celle des femmes qui mènent des activités d'extraction artisanale de l'or.

La DNPFG a initié aussi la mise en place des caisses de crédit et d'épargne ciblant spécifiquement les femmes. La Mutuelle des Femmes Africaines (MUFA), érigée sous la tutelle du Président de la République, dispose d'un montant de 33 milliards de Francs Guinéens pour des demandes de crédit.

### **4.3.3. Recommandations**

#### **4.3.3.1. Intégration de la RRC dans les instruments de planification nationale et sectorielle au développement**

1. S'assurer de l'intégration de la dimension des risques et de leur réduction, ainsi que la préparation en cas de catastrophe dans les instruments de planification nationale dans le prochain cycle à partir de 2017 (la suite du Plan Quinquennal 2012-2015 ; suite du DSRP III à l'horizon 2017 ; suite de la Stratégie de relance et de résilience socio-économique post-Ebola).
2. Aligner ces documents de planification nationale afin d'assurer la cohésion des actions prévues.
3. En ce qui concerne les aléas hydrométéorologiques et climatiques, s'assurer de l'intégration de la réduction des risques avec l'adaptation au changement climatique dans les documents de planification nationale.
4. Elaborer/ Mettre à jour et mettre en œuvre des instruments de planification sectorielle et locale en harmonie avec le cadre national de planification au développement.
5. Prévoir des mécanismes de suivi budgétaire et financier transparents rattachés aux instruments de planification.

#### **4.3.3.2. Agriculture, élevage, pêche, sécurité alimentaire**

##### **Renforcement institutionnel**

1. Relancer l'opérationnalisation et clarifier les rôles du Conseil National de la Sécurité Alimentaire (CNSA) créé en 2007 et de l'Agence de Développement Agricole et de Sécurité Alimentaire (ANDASA) et les doter de moyens.
2. Améliorer la collaboration entre l'Agence de Promotion Rurale et du Conseil Agricole (AN-PROCA) et les services pertinents des autres ministères et centres de recherche (IRAG), y compris avec la Direction Nationale de la Météo.
3. Créer une task force multidisciplinaire associant les divers secteurs (Santé, Environnement, Agriculture) qui permet avec du personnel capable de travailler sur la faune sauvage et jouer le rôle d'alerte.

##### **Formation et sensibilisation**

4. Elaborer un plan de formation pour le renouvellement du personnel prévu pour la retraite au niveau du Ministère de l'élevage et des productions animales ainsi qu'au niveau de l'Agence de promotion rurale et du conseil agricole (AN-PROCA).
5. Renforcer les capacités et sensibiliser les agents des ministères de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche sur les questions de réduction de risque de catastrophe.
6. Vulgariser les interventions de prévention et de réduction des risques d'inondations, de sécheresse, feux de brousse, nuisibles et maladies dans le secteur agricole et d'élevage (semences adaptées, digues de protection, gestion intégrée des prédateurs, vaccination, gestion des pâturages, abris pour les animaux, etc.).

##### **Financement**

7. Augmenter le budget de fonctionnement du Ministère de l'Élevage (le secteur de l'élevage contribue à hauteur de 4,5 % dans le PIB national et ne reçoit que 0,3 % du budget annuel de l'Etat).

8. Renforcer les capacités financières du service de la protection des végétaux et des denrées stockées.

#### **Surveillance et système d'alerte précoce**

9. Opérationnaliser le système d'alerte précoce des crises alimentaires et le groupe de travail pluridisciplinaire (GTP) pour plus de réactivité dans l'alerte et l'atténuation des crises alimentaires potentielles.
10. Renforcer et pérenniser le dispositif actuel de suivi des prix des denrées alimentaires dans les marchés en milieu urbain et rural (élevage, produits agricoles, halieutiques et produits forestiers et non ligneux) comme instrument de suivi et d'alerte précoce qui est la clé pour le développement d'une information continue et précise sur l'évolution de prix des produits alimentaires.
11. Renforcer le dispositif de surveillance des maladies animales et de la faune sauvage et développer un système d'informations zoo-sanitaires pour une diffusion correcte à l'échelle nationale.
12. Instituer un système d'alerte précoce au niveau du ministère de la pêche maritime pour limiter les impacts des aléas potentiels (principalement la pollution marine).

#### **Stock national de sécurité**

13. Opérationnaliser et doter le stock national de sécurité de moyen comme instrument de préparation aux urgences liées aux crises alimentaires.

#### **Plans de contingence**

14. Elaborer un plan de contingence pour les principales maladies animales renforcé par un Système d'alerte précoce pastoral.
15. Elaborer un programme de lutte contre les maladies animales et concevoir des outils pour une meilleure gestion des urgences zoo-sanitaires.
16. Réaliser une cartographie des risques par région à risques associée à des plans de contingence et des plans d'actions régionaux.

#### **Mesures de prévention**

17. Promouvoir l'élevage à cycle court (filiales avicoles, filiales porcines et filiales de petits ruminants) pourvoyeur de revenus pour améliorer la résilience des populations.
18. Promouvoir la mise en place de bassins de rétention d'eau pour l'abreuvement du bétail en période de sécheresse et la protection des aires de pâturages.
19. Etendre l'échantillonnage pour l'analyse des milieux récepteurs (eau, sol et air) à l'entièreté du territoire de Guinée.
20. Mener des programmes d'aménagement de la transhumance afin de juguler les problèmes de conflits sociaux.

#### **4.3.3.3. Nutrition**

1. Elaboration de la Politique Nationale de Nutrition et du plan opérationnel multisectoriel de lutte contre la malnutrition.
2. Adoption du code d'utilisation de substituts du lait maternel.
3. Promotion de l'allaitement maternel exclusif pour les enfants de 0 à 6 mois et de l'alimentation complémentaire adéquate pour les enfants de 6 à 24 mois
4. Revitalisation des services de nutrition et renforcement de la qualité de l'offre de prise en charge de la malnutrition.

5. Promotion des interventions sensibles à la nutrition à travers des synergies entre différents secteurs notamment ceux de la sécurité alimentaire et de l'agriculture.

#### **4.3.3.4. Santé**

1. Le Plan national de développement sanitaire (PNDS 2015-2024) constitue un outil clé pour renforcer la résilience sanitaire des populations et il doit être appuyé à tous les niveaux en conséquence
2. La couverture maladie universelle et les mutuelles de santé communautaires devraient être mise à l'agenda prioritaire du Gouvernement afin d'atteindre des objectifs de réduction des taux de mortalité et de morbidité

#### **4.3.3.5. Aménagement du territoire et urbanisme**

1. Réviser les instruments de l'aménagement du territoire pour en faire des outils d'aménagement du territoire et de planification urbaine efficace prenant en compte les risques de catastrophe et les risques du réchauffement climatique.
2. Conduire des études d'évaluation environnementale et sociale avant toute occupation du sol.
3. Mettre en place un mécanisme de suivi – évaluation des projets et programmes d'aménagement du territoire et de planification urbaine.
4. Intégrer le schéma d'aménagement et de gestion des espaces pastoraux dans les prévisions des aménagements du territoire et de l'urbanisme.

#### **4.3.3.6. Eau, hygiène et assainissement (EHA)**

Dans le domaine de l'EHA, les recommandations de renforcement des capacités pour la résilience et la réduction des risques des populations porteront principalement sur la mise en œuvre des actions prioritaires prévues dans le PAPP. Un secteur EHA fonctionnel préviendra un certain nombre de risques pour la population (notamment les risques sanitaires et les risques épidémiques).

##### ***Au niveau politique et institutionnel***

1. Mise en place du service public de l'eau par un transfert de compétences liées à la gestion de projets pour les municipalités de 130 Communes Rurales.
2. La vulgarisation et l'application du Code de l'environnement et du Code de santé publique.
3. L'organisation des Etats Généraux pour le secteur de l'assainissement.

##### ***Secteur de l'eau***

1. La réalisation de forages, de systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable (AEP) et de bornes fontaines simplifiés (notamment dans les écoles, les centres de santé, les marchés, les gares routières et dans les zones les plus défavorisées en matière de desserte en eau potable).
2. La réhabilitation et la construction des équipements de production, de transport, de stockage et de desserte de l'eau.

#### **Secteur de l'assainissement**

1. La réhabilitation et la construction de latrines dans les structures de santé, les écoles et autres lieux publics en milieu rural et dans les quartiers défavorisés en milieu urbain.
2. La mise en place d'infrastructures d'assainissement adéquates pour le traitement des eaux usées issues des lavages des corps dans les structures de santé et les lieux de cultes.
3. La mise en œuvre du programme Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC) pour permettre à un million de personnes vivant dans les zones rurales d'avoir accès à des latrines hygiéniques.
4. La construction de 7 sites de dépotage de boues de vidange au niveau des capitales régionales.

#### **Secteur de l'hygiène**

1. Sensibiliser et informer les communautés, le personnel de la santé, les patients, les élèves et les parents d'élèves sur les bonnes pratiques d'hygiène.
2. Conserver les bons comportements sanitaires et hygiéniques acquis grâce à l'engagement communautaire.

#### **4.3.3.7. Education**

1. Mettre en œuvre le Programme Sectoriel de l'Education (PSE) ainsi que les actions prioritaires pour le secteur prévues dans le PAPP.
2. Elaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités du système éducatif dans la prévention, la gestion des risques, des catastrophes et des conflits.
3. Redynamiser la santé scolaire notamment à travers la mise en place des latrines et points d'eau dans les établissements scolaires qui en manquent et l'entretien de ceux qui existent (voir plus haut).
4. Mener des campagnes de sensibilisation dans les établissements scolaires sur la prévention des risques (y compris les risques sanitaires).
5. Affilier le Ministère de l'Education aux activités de préparation à la réponse menées au niveau national (y compris l'élaboration et les simulations des Plans de contingence, Plans Orsec, autres activités) notamment par la DGPC et le SENAH.
6. Affilier les établissements scolaires aux activités de préparation à la réponse communautaire menées par les unités spécialisées (Protection Civile, SENAH, autres) et les PTF.
7. Renforcer les capacités des centres de recherche en épidémiologie.

#### **4.3.3.8. Protection sociale et promotion de la femme**

1. Mener des activités portant sur des catégories de vulnérabilité centrées notamment sur :
  - La mise en place d'un système de prise en charge des victimes et personnes affectées par les catastrophes ;
  - La protection sociale et le travail social
  - La lutte contre les inégalités et les violences basées sur le genre
  - L'appui à l'autonomisation des femmes
2. Donner un appui au Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance à travers la DNAS pour finaliser et faire valider la Politique Nationale de Protection Sociale.

3. Doter la DNAS des moyens pour mener des activités de sensibilisation sur les risques de feux de brousse, inondations et autres risques, ainsi que sur les mesures préventives qui peuvent être prises au niveau local, en collaboration avec les autres structures étatiques telles que la DGPC et le SENAH, les autorités locales, les ONG, la CRG, etc.
4. Appuyer l'accès des femmes aux services sociaux de base notamment la santé sexuelle et reproductive dont la planification familiale.



#### **4.4. Priorité 4 du Cadre d'Action de Sendai : Améliorer la préparation pour une réponse efficace, reconstruire au mieux, assurer le relèvement et la reconstruction**

*Le fait que les risques de catastrophe ne cessent d'augmenter, notamment le fait que les populations et les biens soient de plus en plus exposés aux risques, et les enseignements tirés des catastrophes passées montrent qu'il faut mieux se préparer à l'intervention en cas de catastrophe, prendre des mesures avant que les catastrophes se produisent, intégrer la réduction des risques de catastrophe dans la préparation aux catastrophes et veiller à ce que des moyens soient en place pour que des opérations de secours et de relèvement puissent être menées efficacement à tous les niveaux. [Paragraphe 32 du [Cadre d'Action de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophe \(2015-2030\)](#)]*

##### **4.4.1. Cadre institutionnel et coordination pour la réponse**

Le principal obstacle à une **préparation** et à une **réponse intégrée** est l'absence de structure de coordination et d'analyses horizontales ou transversales. Les services étatiques, tant au niveau central que régional ou départemental, opèrent trop souvent en silo, rapportant uniquement à leur direction générale.

Les **consultations et la coordination** entre les directions et services, au niveau central et provincial, mériteraient d'être plus régulières et renforcées dans le cadre de la prévention des risques. Par exemple, plusieurs questions environnementales concernent plusieurs directions et services. Les Gouvernorats sont très bien placés pour abriter de telles réunions et faciliter les synergies. Il n'est pas suffisant de se concerter lorsque l'urgence est déjà là. Une cellule de gestion de crise et son penchant permanent (comité de réduction des risques par exemple) devrait être formalisée.

Le **cadre institutionnel** lié à la préparation de la réponse aux catastrophes est relativement complet mais son application pose de nombreux problèmes organisationnels et financiers. La duplication de compétences et mandats constitue un obstacle sérieux à une maximisation des modestes ressources disponibles pour la préparation à la réponse.

**Une analyse exhaustive du cadre institutionnel pour la réponse aux catastrophes est présentée dans le chapitre 4.2 de ce rapport.**

##### **4.4.2. Planification de la réponse**

De manière générale très peu d'activités sont consacrées à la **planification de la réponse aux urgences**. La raison principale est le manque de budget pour ce type d'activités. De l'aveu même des services régionaux ou départementaux visités, la collaboration entre services s'effectue surtout de manière ad-hoc lorsqu'une crise survient. Très peu de planification et d'analyse commune s'effectue en amont.

De manière générale la connaissance des codes et du cadre législatif n'est pas répandue. Il existe un véritable besoin de vulgarisation des décrets, des codes et autres stratégies. L'appropriation

de la gestion des catastrophes est également freinée par la mise en place incomplète des services au niveau déconcentré.

Plusieurs directions ou service ne disposent pas de plans de travail annuels. Malgré les limitations financières constatées, il est très important que ces structures se dotent d'un outil de planification. C'est également un outil de plaidoyer et d'identification de projets d'appui possibles par des partenaires techniques.

La Guinée dispose pourtant d'un arsenal législatif et réglementaire pour la planification aux réponses d'urgence. A ce titre, il convient de citer :

- **La loi L/96/009 du 22 juillet 1996 relative à la gestion des catastrophes naturelles et anthropiques.** Elle définit la gestion des catastrophes comme consistant « à assurer en permanente, la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les risques d'accident graves de calamités ou de catastrophes ainsi que les effets pouvant résulter de ces sinistres ». Il est ajouté dans ce premier article que « la gestion des catastrophes comporte des mesures de prévention, d'atténuation, de protection et d'organisation des secours ». Plus loin, c'est la notion de planification qui est introduite par le biais d'un Plan National de prévention et d'organisation des secours. Elle place sous l'autorité du Ministère de l'Environnement un comité technique de pilotage dénommé Comité National de Gestion des Catastrophes (créé par Décret mais jamais activé) ;
- **Le décret D/97/285/PRG/SGG du 24 décembre 1997 relatif au Comité National de Gestion des Catastrophes.** La Présidence en est confiée au Ministre de l'Environnement et la Vice-Présidence au Ministre de l'Administration Territoriale, auquel est attribuée la mission opérationnelle. Ce décret vise explicitement la couverture de « tous les cas des sinistres ou de catastrophes » et « la coordination des opérations de secours » ; comme mentionné précédemment ce Comité n'a jamais été activé.
- **La loi L/2013/45/CNT portant statut spécial de la Protection Civile** fixe les missions de cette structure et le statut de ses personnels. Acte fort dans l'émancipation de cette nouvelle direction générale, cette loi confère à la Protection Civile la responsabilité de planifier les actions de prévention, de prévision, d'intervention, de secours et d'assistance mais aussi de jouer le rôle de conseiller technique de l'Etat en matière de prévention et de gestion des risques ;
- **Le décret D/2013/002/PRG/SGG portant attributions et organisation du Ministère de la Sécurité, de la Protection Civile et de la Réforme des Services de Sécurité** élevant la Protection Civile au rang de Direction Générale de la Protection Civile au même niveau que la Direction Générale de la Police Nationale ;
- **Le décret D2014/069/PRG/SGG portant attributions et organisation du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation.** Ce texte fait explicitement référence à une mission de protection de la population contre les risques de catastrophes : « Coordonner et assurer la mise en œuvre des préventions et l'organisation des opérations de secours en cas de catastrophes en relation avec les services techniques concernés ». On y retrouve, en qualité de service rattaché, le Service National de l'Action Humanitaire (SENAH) ;

- Arrêté n° 254/MATDS/CAB/2001 du 17/01/2002 portant attributions et organisation du Service National de l'Action Humanitaire ;
- Décret D/2014/196/PRG/SGG du 05/09/2014 portant création et attributions de la Cellule de Coordination de la Riposte contre la maladie à virus Ebola.

Ainsi, lors d'une catastrophe, il revient au Ministre de la Sécurité, de la Protection Civile et de la Réforme des Services de Sécurité de coordonner l'action de l'Etat en matière d'organisation des secours. Les Départements Ministériels concernés particulièrement les Ministères de la Santé, de l'Administration du Territoire, ainsi que le Système des Nations Unies, dans une approche intégrée sous sa coordination unique, doivent apporter leur concours au Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile pour une réponse cohérente et globale à la catastrophe.

Des **exercices de simulation** tels que ceux organisés dans le domaine sanitaire pourraient être étendu à d'autres scénarii et secteurs. Ils devraient impliquer également les autres partenaires clé tels que les leaders religieux et communautaires et le secteur privé. De tels exercices sont un bon moyen de stimuler la collaboration entre services.

Des exemples encourageants existent : ainsi à Kankan le Gouvernorat joue un rôle actif pour rassembler les partenaires gouvernementaux et non-gouvernementaux, principalement pour répondre à une situation d'urgence. De même, la bonne coopération entre la Croix-Rouge guinéenne et la Protection civile ainsi que les services des urgences des hôpitaux (plan d'urgence intégré) devrait encourager les autres secteurs à développer des plans intégrés.

Le **Plan ORSEC** qui devait définir le rôle et les attributions de chaque acteur est encore au stade de projet complexifiant le déroulement des opérations de gestion des urgences. Cependant, avec l'appui du Système des Nations Unies, un plan de contingence multirisques a été élaboré avec une dernière mise à jour datant d'octobre 2015. Ce processus n'est cependant pas suffisamment inclusif et la Protection civile n'y a que peu participé.

Des structures ont essayé de mettre en place des cadres avec des procédures opérationnelles pour organiser leurs réponses d'ordre sectoriel. C'est le cas du Ministère de la Santé. En effet, l'évaluation de la gestion des crises sanitaires précédentes a permis de mettre en exergue un certain nombre de problèmes majeurs :

- L'inexistence d'une démarche organisationnelle en amont des crises, avec des directives bien codifiées ;
- L'inexistence d'un budget facilement décaissable pour la préparation et la gestion des crises ;
- La faiblesse des moyens logistiques et de certains équipements de base ;
- L'organisation peu satisfaisante de la prise en charge des urgences en situation de surnombre
- A cela il faut ajouter la superposition des responsabilités administratives et médicales qui alourdit les mécanismes de prise de décision ainsi que la gestion défectueuse de l'information médicale et administrative autour de la crise.

Pour anticiper sur ces dysfonctionnements, le Ministère de la Santé Publique a mis en place, depuis 2007 par Note n° 002/MSP/CAB du 18/01/2007, un comité appelé **Comité National de Crise Sanitaire** dont le secrétariat était assuré par l'OMS. En outre il a élaboré un document de politique de gestion des catastrophes qui définit les orientations stratégiques et les organes de gestion à mettre en place. C'est ainsi que la Direction Nationale des Etablissements de Soins,

conformément à ses attributions a mis à la disposition de ses structures, un manuel de procédures opérationnelles appelé Plan d'organisation des secours (Plan ORSEC). Il définit l'ensemble des mesures et moyens opérationnels à mettre en place en situation normale avant toute crise, mais également les dispositions administratives et médicales à observer pendant et après la crise. Avec la crise de l'épidémie d'Ebola le Gouvernement a mis en marche suivant le Décret D/2014/196/PRG/SGG du 05/09/2014, la Cellule de Coordination de la Riposte contre la Maladie à virus Ebola (CNLEB).

### **4.4.3. Capacités de réponse**

Les capacités de réponse sont directement liées aux allocations budgétaires et ressources humaines consacrées aux services concernés. Or comme mentionné dans les chapitres précédents, ces allocations sont très faibles. L'insuffisance des ressources humaines dans les directions régionales et les services décentralisés en particulier représente un grand défi. Parfois nous ne trouvons que deux cadres dans une direction régionale, certains personnels affectés ne viennent pas prendre leur fonction induisant ainsi un vieillissement des ressources humaines et certains partent à la retraite sans être remplacés.

Il faut réduire le fossé entre connaissances universitaires/théoriques et la pratique. Des cadres des services et directions au niveau national ou régional devraient pouvoir aussi former des jeunes dans les écoles et instituts spécialisés et contribuer ainsi à une meilleure capacité de réponse.

La faiblesse ou même l'absence de budgets de fonctionnement pénalise le travail et les résultats des directions régionales. Il empêche la préparation effective à la réponse à certains risques très probables (par exemple le choléra). Un plaidoyer de tous les niveaux et de tous les partenaires doit être renforcé au niveau national pour doter ces structures d'un minimum de moyens de fonctionnement.

Les capacités de stockage sont très limitées tant à Conakry que le reste du pays. Cela freine le positionnement d'articles et d'équipements de secours tout comme de vaccins ou autre médicaments essentiels. L'épidémie d'Ebola a clairement démontré ce problème qui n'a pu être résolu que par la mise en place d'entrepôts temporaires loués sur des parcelles privées par le cluster humanitaire logistique.

Le plan de contingence national devrait être adapté au niveau régional dans le cadre d'un processus participatif de tous les acteurs concernés au niveau communautaire, sous-préfectoral et préfectoral. Ce plan devrait être largement diffusé dans les trois préfectures et devrait inclure un inventaire des moyens et capacités logistiques publics et privé disponibles dans la région.

#### **4.4.3.1. La Direction générale de la Protection civile (DGPC)**

Pour l'accomplissement de ses missions, la DGPC dispose des Directions Techniques, des Directions régionales, des SIS et des Unités de Protection Civile (UPC) avec un effectif global de 943 gradés et sapeurs dont 22 cadres supérieurs, 139 officiers subalternes et 782 sous-officiers et hommes de troupe. Actuellement la DGPC compte dix Services d'Incendie et de Secours dont 3 dans la région administrative de Conakry et un Service dans chaque région. La plupart ont été mis en place très récemment (2013-2014) et ne disposent pas encore des effectifs prévus. Il convient de préciser que ces Services sont caractérisés par un sous-effectif quantitatif et

qualitatif et un déficit aigu de matériels et d'équipements. La conduite des opérations de lutte contre les incendies, de secours et de sauvetage, dans ces conditions, est effectuée avec beaucoup de difficulté.

Des efforts de renforcement de capacités opérationnelles sont en train d'être menés grâce à l'appui de la Coopération française. Dans le cadre de la réponse à la maladie à virus Ebola, des Unités de Protection Civile (UPC) ont pu bénéficier de formations dans le domaine de la protection civile mais aussi sur des tâches spécifiques avec le détachement d'instructeurs français pour donner corps à quatre Unités de Protection civile. La mission principale de ces Unités est de renforcer et de soutenir l'échelon territorial local sur n'importe quel point du territoire soit par anticipation à l'occasion d'événements météorologiques particuliers ou de grands rassemblements, soit en réaction à l'occasion de catastrophe, d'événement grave, ou de toute situation susceptible de nécessiter une réponse de l'Etat visant à assurer la protection des personnes et des biens.

Cette Direction ambitionne d'entretenir des relations de partenariat avec toutes les structures ayant des activités sectorielles de prévention et de réduction des risques de catastrophe principalement avec les Services du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, de l'administration territoriale, le Système des Nations Unies et la Croix Rouge Guinéenne.

L'armement des Services d'Incendie et de Secours ainsi que des Unités de Protection Civile de la Direction Générale est exclusivement composé de matériels et équipements issus de dons divers généralement de la Coopération Française et de la Coopération Belge. Actuellement onze engins-pompe et sept ambulances sont affectés à ces unités et services. Aucun véhicule ou engin n'a été réalisé sur le budget de l'Etat. Les engins pompe en dotation dans les Services d'Incendie et de Secours sont de très faible capacité pour couvrir des secteurs dépourvus de bouches ou de poteaux d'incendie. Seules deux bouches d'incendie sont fonctionnelles dans Conakry et apparemment aucune dans les chefs-lieux de provinces ou préfectures.

Les ambulances des Sapeurs-pompiers sont, pour l'essentiel, indisponibles pour raison de pannes sans possibilité pour les populations de bénéficier d'un autre service du type SAMU. L'évacuation des accidentés de la circulation ou des malades sur la voie publique vers les formations hospitalières est effectuée, en général, à bord de véhicules particuliers sans respect des règles élémentaires du secourisme.

Dans le cadre de l'appui aux opérations de secours ainsi que le maintien des conditions de santé physique et morale des hommes, un service de santé et de secours médical est mis en place à la Direction Générale de la Protection civile et sera démembré au niveau de toutes les unités d'intervention. Le Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) est une composante obligatoire des services d'incendie et de secours (SIS). Il doit assurer trois grandes familles de missions : suivi et soutien des personnels, formation et médecine d'urgence. Il est naturellement la tutelle technique de toutes les activités sanitaires des sapeurs-pompiers. Le SSSM est composé de Médecins, Infirmiers, Pharmaciens et Vétérinaires sapeurs-pompiers. Ils peuvent être volontaires ou professionnels. Il existe parfois d'autres membres intégrés au SSSM tels que les psychologues et kinésithérapeutes recrutés comme experts ou déployés sur réquisition.

L'état de vétusté des véhicules, de marques et d'origines diverses posent d'énormes problèmes de soutiens logistiques en termes d'entretien, de suivi et de réparation.

Au niveau de Conakry où l'on note une très forte concentration d'entreprises et de sites générateurs de risques, la couverture opérationnelle est assurée par trois Services d'Incendie et de Secours disposant chacun d'un engin pompe pour une capacité hydraulique totale de 8 000 litres et une seule ambulance fonctionnelle.

Dans les Services d'Incendie et de Secours communaux de Kaloum et de Matoto, les conditions d'hébergement et d'alimentation de la garde d'incendie restent des facteurs supplémentaires qui entravent la bonne marche du service, et surtout leur aptitude opérationnelle.

Concernant l'appel des secours de Sapeurs-Pompiers, la DGPC dispose d'une seule salle alerte et de transmission avec un numéro d'urgence 18 accessible de tout point de Conakry. La liaison opérationnelle entre cette salle et les Services d'Incendie et de Secours pour la retransmission des alertes se fait à travers des téléphones portables privés. Il en est de même pour les liaisons à titre de compte rendu ou d'ordre en cours d'action entre les engins en opération et leur Service d'appartenance. Pour les autres localités, les témoins alertent les Sapeurs-Pompiers sur le téléphone portable privé du Commandant ou Inspecteur (évidemment s'il connaît son numéro), de toute autre personne du Centre ou à défaut par tout autre moyen de fortune. Pour pallier à ce dysfonctionnement, la DGPC est en train de se doter d'un Centre Opérationnel (CO) sur financement de la Coopération Française.

Côté ressources humaines, la DGPC est caractérisée par un sous-effectif réel. Au déficit quantitatif, il faut ajouter le faible niveau d'encadrement et de formation, l'absence de cadres de conception professionnelle.

L'élément nouveau dans les réponses aux urgences est constitué par la création des Unités de Protection Civile grâce à l'appui de l'Union Européenne et de la France. Ces Unités ont été conçues pour répondre à un besoin des populations dans le domaine de l'assistance aux personnes et aux biens mais également de permettre à la Guinée d'atteindre ses objectifs dans le domaine de la réforme des services de sécurité.

Il s'agissait de créer aux cotés des sapeurs-pompiers chargés de gérer le risque courant dans une aire géographique, une réserve destinée à renforcer cet échelon local en cas d'événement grave. Après une formation de base "Sapeur-Pompier", les personnels des UPC ont été préparés pour intervenir en situation de catastrophe. Les UPC ont des capacités en sauvetage-déblaiement, d'interventions en zones inondées, en opérations subaquatiques, feux de brousse, ouverture d'itinéraire, risques biologique/radioactif. D'ailleurs pour la riposte Ebola les équipes des UPC avaient reçu un complément de formation en hygiéniste, en décontamination et transport sécurisé mais aussi en médiation avec les populations. Actuellement, elles sont opérationnelles et sont engagées dans le projet d'Equipes Régionales d'Alerte et de Riposte aux Épidémies (ERARE). Les quatre UPC seront très prochainement cantonnées à Nzérékoré, Kankan, Mamou et Boké.

#### ***4.4.3.2. La Direction nationale des Etablissements hospitaliers de soins***

La carte sanitaire de la Guinée est de type pyramidal en fonction de la qualité des prises en charge des patients. A la base de la pyramide sanitaire Guinéenne, on note principalement les Postes de Santé (988), les Centres de Santé (417). Il existe six (06) Centres de Santé améliorés dont deux déjà opérationnel (Tondon et Tanènè) et quatre (04) en construction. Ensuite au niveau

secondaire, il est dénombré huit (08) Centres Médicaux chirurgicaux dont cinq (05) à Conakry et trois (03) à l'intérieur du pays (Sinko, Windékènèma et Kondeya), vingt-six (26) Hôpitaux préfectoraux et sept (07) Hôpitaux régionaux qui sont gérés comme des entreprises publiques à caractère administratif dotée d'une certaine autonomie. En haut de la pyramide, il existe trois (03) Hôpitaux Nationaux respectivement :

- Ignace Deen (capacité de 400 lits)
- Donka (capacité de 585 lits tendant vers 600 lits en 2017 après la rénovation)
- Chino-Guinéen (140 lits).

En ligne de mire, la création d'un Centre Hospitalier Universitaire (CHU) regroupant ces trois Hôpitaux nationaux est fortement envisagée par les autorités compétentes.

Dans le cadre de la résilience sanitaire soutenue d'Ebola, les structures hospitalières de Guinée sont maintenant tenues de disposer d'une salle d'isolement. Sur le terrain peu en ont un véritablement. Mais la situation est en cours d'amélioration car les structures sont en train d'être dotées de Centre de Traitement et de Prise en charge des Maladies à potentiel Épidémique (CETEPI) sur appui des PTF pour faire face à toute menace à la santé publique.

Les hôpitaux préfectoraux, régionaux et nationaux participent à la couverture opérationnelle en matière de gestion de catastrophe avec l'activation de leur Plan Orsec Santé. L'Hôpital national Donka en réfection, avec un effectif de 1 000 Agents dont 180 Médecins toutes spécialités confondues, 50 Pharmaciens, Biologistes et Dentistes et 750 paramédicaux, mainteneurs et administratifs, constitue l'épicentre de la gestion de toutes les catastrophes. Il s'appuie aussi sur un renfort de stagiaires et de volontaires dont des Médecins et des Paramédicaux. D'une capacité de 550 lits, l'hôpital dispose d'une solide expérience en gestion des catastrophes avec les grèves de janvier 2007, les événements du 28 septembre 2009 où des centaines de blessés ont été pris en charge. Grâce à l'accompagnement de certains partenaires principalement l'OMS, l'UNICEF, le CICR et MSF, l'hôpital a amélioré le plateau technique du bloc opératoire et le fonctionnement du dispositif d'urgence médico-chirurgicale et a bénéficié d'une armoire médicale. Le seuil d'activation du Plan Orsec de l'hôpital Donka est de 25 blessés ou malades simultanés.

#### **4.4.3.3. Le Service National d'Action Humanitaire (SENAH)**

Pour la gestion de l'humanitaire en République de Guinée, un Service National d'Action Humanitaire (SENAH) a été créé en Janvier 2001 au sein du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, pour intervenir dans l'assistance d'urgence aux personnes déplacées et aux réfugiés.

Sur le plan structurel, le SENAH dispose de quatre (04) Bureaux Régionaux de Coordination de l'Action Humanitaire (BRAH) ouverts respectivement à Kindia, Labé, Kankan et Nzérékoré et deux (02) Bureaux préfectoraux à Kissidougou et Guéckédou installés grâce à l'appui respectif du PAM et de l'UNICEF. Avec un budget annuel de 1 700 000 000 FGN (environ 200 000 Euros), le SENAH a apporté son assistance aux personnes, surtout les victimes collatérales de la maladie à virus d'Ebola à savoir les familles de départ ainsi que celle d'accueil ou de transit estimées entre 25 et 30 000 sinistrés. Dans le passé, il a eu à organiser des caravanes de solidarité nationale pour assister les déplacés, les sinistrés des inondations en Haute Guinée et de l'incendie de la poudrière du Camp Alpha Yaya.

#### **4.4.3.4. La Croix Rouge Guinéenne (CRG)**

La Croix-Rouge Guinéenne est officiellement reconnue par le Gouvernement à travers un décret de création du 26 janvier 1984. C'est donc une Société de Croix-Rouge relativement jeune. Elle a un statut de Société de secours volontaire autonome, auxiliaire des pouvoirs publics et en particulier des Services de Santé conformément aux dispositions de la première Convention de Genève et comme seule Société Nationale de la Croix- Rouge pouvant exercer sur le territoire guinéen. Épousant l'organisation administrative du pays des niveaux national, régional, préfectoral, communal/sous-préfectoral, la CRG, guidée par les 7 Principes Fondamentaux du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Humanité, Impartialité, Neutralité, Indépendance, Volontariat, Unité et Universalité), a géré une série d'opérations de réponses aux catastrophes notamment l'opération PARLS/PARLI qui concernait plus de 800 000 réfugiés sur une période de 20 ans, l'assistance des retournés Guinéens de l'extérieur (de Côte d'Ivoire notamment), les victimes des inondations, des incendies, d'éboulements, du choléra, de la MVE. La CRG collabore étroitement avec les Ministères de la Santé, de l'Environnement, de la Sécurité et celui de l'Administration du territoire à travers respectivement le Comité National de Crises Sanitaires, la Direction Générale de la Protection Civile et le Service National d'Action Humanitaire (SENAH).

Les activités de la CRG mettent le focus sur les zones frontalières de la Guinée, car elles sont les plus vulnérables en matière de mouvements des populations et de risques de transmission des maladies à potentiel épidémique. En plus de ces zones frontalières, la CRG intervient également en faveur des populations exposées entre autres aux inondations, incendies, éboulement, naufrages.

Les secteurs privilégiés dans lesquels la CRG est souvent sollicitée pour des besoins de planification annuelle ou dans la réponse aux urgences, sont entre autres :

- a. L'évaluations des situations d'urgence et les Evaluations des Vulnérabilités et Capacités (EVC) ;
- b. L'identification et planification des sites d'accueil, la construction des abris et d'infrastructures
- c. L'eau, hygiène et assainissement en situations d'urgence ;
- d. La préparation, la prévention et la riposte aux épidémies (choléra, Ebola, méningite...) ;
- e. Les Premiers Secours (PS) et le Soutien Psychosocial (PSS) ;
- f. La santé de la reproduction ;
- g. La Gestion des camps et des sites de transit ;
- h. Les activités sociocommunautaires ;
- i. La Sécurité Alimentaire et Moyens d'Existence (SAME) ;
- j. Le rétablissement des Liens Familiaux (RLF) ;
- k. Les mouvements de populations
- l. L'élaboration du plan de contingence multirisque avec le SENAH et les autres partenaires
- m. La couverture sanitaire de toutes les manifestations publiques

En tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics, la Croix Rouge Guinéenne (CRG) dispose de 17 500 volontaires dont 3 500 formés en secourisme et très actifs dans la riposte Ebola.

La CRG a un plan de contingence pour les inondations et le Plan d'Alerte et d'Action (PAA) pour répondre aux violences internes et assurer l'alerte pour la sécurité alimentaire, les feux de



brousse, les inondations mais aussi les évaluations rapides. En effet, la CRG dispose d'un bon maillage du territoire national avec le déploiement de 47 équipes de premiers secours, d'une Equipe Nationale de Réponse aux Catastrophes (ENRC/NDRT), composée de volontaires formés et disponibles répartis dans les 33 Comités Préfectoraux, les 5 Comités Communaux de Conakry et dans les 202 comités Sous-préfectoraux fonctionnels (ECRC/CDRT).

L'élaboration d'un plan de contingence multirisques incluant en priorité le pré-positionnement des stocks et des fonds d'urgence va permettre à la CRG d'être proactive, capable d'anticiper, de réduire les risques et de minimiser les effets des catastrophes et des crises sur les communautés exposées. Dans ce registre, les capacités des cadres de la CRG ont été renforcées en matière d'évaluation des besoins et des réponses en cas de catastrophes et violences. Un plan d'action a été élaboré pour répondre aux conséquences des situations de violences et aux conflits intercommunautaires avec appui du CICR.

#### **4.4.3.5. Les Départements et Services Ministériels Techniques**

Plusieurs Départements ministériels techniques, par leurs activités sectorielles, peuvent potentiellement jouer un rôle dans la réponse aux catastrophes.

Le transport des matières dangereuses (TMD) généralement débarquées du Port de Conakry et destinées à l'approvisionnement des populations et des sociétés minières constitue une préoccupation majeure de la Direction des Transports Terrestres, avec l'état de dégradation des routes. Tout accident ou incident peut avoir des conséquences désastreuses sur les populations et/ou sur l'environnement par manque d'équipements et de formation des personnes de secours. Par endroits, au cœur de la capitale Conakry, on assiste à des stationnements anarchiques surtout de camions d'hydrocarbure sur les deux côtés des artères très fréquentées rendant difficile la circulation des véhicules et piétons. A l'heure actuelle, le TMD dans des conditions sécurisées est confié à des groupes logistiques notamment GETMA, TransCo, TTM, Globe Trans, Trans Log et Africa Trans qui assurent la protection des convois avec des équipes de surveillance et d'intervention.

Des services ou directions régionales tels que le Service National de l'Aménagement des Points d'Eau (SNAPE), Direction de l'environnement des eaux et forêts, Direction des Mines ou de l'hydraulique n'ont malheureusement pas de capacités opérationnelles pour appuyer une réponse d'urgence. Par exemple le SNAPE ne dispose pas de pièces détachées pour les pompes des points d'eau et ne pourrait pas appuyer une réponse à une flambée de choléra sans appui supplémentaire.

A ces dispositifs de base, s'ajoutent d'autres sectoriels relatifs à l'organisation des secours dans certains domaines ou sites à risques.

C'est le cas Ministère de l'Agriculture qui dispose de la Direction Nationale de la Protection des Végétaux. Celle-ci est chargée de la défense et du contrôle des cultures et stocks contre les nuisibles d'importance économique. Le Ministère en charge de la Communication apporte un grand concours à la réponse aux catastrophes.

Au niveau local, les communes disposent parfois de quelques ressources pour répondre à des situations spécifiques, notamment lors de pénurie ou coupures d'eau en milieu urbain. Le secteur

privé, notamment minier, dispose de mécanismes internes pour la gestion et réponse aux incidents et accidents.

#### **4.4.4. Systèmes d'alerte précoce**

##### **4.4.4.1. Risques hydro-climatiques**

La Direction Nationale de la Météorologie est un acteur central dans le système d'alerte précoce par le biais des prévisions sur les phénomènes atmosphériques à courte, moyenne et longue échéance qui peuvent intéresser plusieurs secteurs notamment l'agriculture (sécheresse, variétés des semences, Sécurité alimentaire...) la sécurité des transports (aériens, maritimes et routiers), la protection civile (inondations, feux de brousse, les foudres...). A l'état actuel de ses moyens humains et matériels, la DNM peine à accomplir ses missions de veille et d'alerte. Son absence (pas de point focal) dans les régions est également regrettée.

La réduction du personnel a diminué les activités au niveau des préfectures. Ceci a conduit à la fermeture de près du tiers des stations du réseau de collecte. Toutefois il faut noter qu'en 2013 dans le cadre d'un partenariat entre la Direction nationale de la météorologie et la société américaine *Earth Networks*, 12 stations météorologiques automatiques équipées de détecteurs de foudre ont été implantées à titre expérimental dans certaines préfectures du pays. Les données sont accessibles en temps réel et offrent la possibilité de prévoir les phénomènes extrêmes et élaborer des bulletins d'alertes. La pérennisation d'un tel réseau contribuerait à favoriser la réduction des risques des catastrophes liés aux phénomènes météorologiques violents (vents violents, intenses averse de pluie et foudre).

Les directions régionales de l'hydraulique supervisent le débit des fleuves et rivières. Elles disposent d'un réseau de point de mesure de niveau d'eau régulièrement vérifiés. Cependant les processus et mécanismes de transmission de l'alerte repose sur des solutions souvent ad-hoc, faute de canaux de liaisons clairement définis entre les services gouvernementaux (avec la Protection civile par exemple).

##### **4.4.4.2. Risques sanitaires**

L'épidémie de la Maladie à virus Ebola a considérablement modifié le mécanisme de la surveillance sanitaire en Guinée. Des efforts importants ont été consentis pour renforcer la surveillance au niveau communautaire par le biais de formation, de primes et moyens logistiques. Malheureusement, l'essentiel des ressources s'est concentré sur les structures préfectorales ou nationales et le réseau d'agents communautaires de santé nécessite un appui plus conséquent. Ils constituent en effet le maillon essentiel du système de surveillance sanitaire. Au niveau des départements préfectoraux et régionaux de santé, l'OMS continue d'apporter un appui important pour assurer un reporting régulier vers le niveau central et un échange d'informations essentielles.

Le Ministère de la Santé s'est doté d'un plan de renforcement de la surveillance des maladies à potentiel épidémique en Guinée (2015-2017) dont la « pyramide » de surveillance repose sur le niveau communautaire. Les services à base communautaires sont en train d'être développés par le Ministère de la santé avec l'appui des partenaires comme l'UNFPA dans 1500 villages

Les risques sanitaires impliquent aussi le Ministère de l'Agriculture qui dispose de la Direction Nationale de la Protection des Végétaux. Celle-ci est chargée de la défense et du contrôle des cultures et stocks contre les nuisibles d'importance économique avec son SAP constitué d'Équipes de suivi pour la protection, la signalisation et les alertes aux niveaux préfectoral et régional.

#### **4.4.4.3. Risques industriels ou chimiques**

Certaines grandes entreprises privées génératrices de risques ont mis en place des équipes de surveillance et de réponse pour leur propre défense. Il convient de saluer leur disponibilité et engagement pour appuyer la DGPC en cas de besoin et dans la limite de leur possibilité.

#### **4.4.4.4. Risques sismiques**

Le Centre de Géophysique et de Sismologie (CGS) est un service technique rattaché à la Direction Nationale de la Géologie (DNG). Il a été créé en 1985 après le tremblement de terre de Koumbia qui avait occasionné plus de 300 morts et 10 000 blessés. Il compte 20 personnes dont 4 chargées de la sismologie.

Faute de réseau de surveillance sismique (il a cessé de fonctionner en 1993), les activités en sismologie sont fortement réduites. Il y a néanmoins des interventions régulières sur le terrain pour des enquêtes macrosismiques et recueils d'informations systématiques lors des secousses ou vibrations ressenties. Le CGS ne dispose que de 4 bureaux au rez-de-chaussée de la Direction Nationale de la Géologie. Le CGS manque de connexion internet et ne dispose pas d'une alimentation électrique de secours en cas de coupure du courant.

#### **4.4.4.5. Risques d'insécurité alimentaire**

Le travail de L'Agence Nationale des Statistiques Agricoles et Alimentaires est préventif puisqu'il produit les agrégats et données nécessaires d'aide à la décision, notamment par le biais de dispositif de collecte et d'alerte précoce en matière de production agricoles, de prix des produits agricoles, de suivi de l'insécurité alimentaires et de la vulgarisation des ménages. L'ANASA adhère au Cadre Harmonisé (CH) d'identification des zones à risque et des populations vulnérables au sahel et en Afrique de l'Ouest.

L'ANASA est appuyée entre autres par le Système d'Information sur les Produits Agricoles en Guinée (SIPAG) qui dépend du Ministère de l'Agriculture et plus exactement du Bureau de Stratégie et de Développement (BSD), créé en 1993 avec l'appui de l'Union européenne. Plus spécifiquement, il est chargé de relever les prix à différents niveaux de la commercialisation (prix de collecte, prix de détail et prix de gros). Ces données sur les prix sont utiles à renseigner les opérateurs économiques, les producteurs, les consommateurs.

La pérennisation de la SIPAG comme instrument de suivi et d'alerte précoce est la clé pour le développement d'une information continue et précise sur l'évolution de prix des produits alimentaires. Cette pérennisation passe par l'inclusion de ce service dans le budget de l'Etat. Il faut susciter une collaboration avec le ministère de la santé qui recueille des données sanitaires en rapport avec les cas de malnutrition enregistrés. Ainsi, les deux pourront développer des approches consensuelles et intégrées.

Le système l'alerte précoce pour la sécurité alimentaire est aussi analysé dans la **Section 4.1.2.6** de ce rapport.

#### **4.4.4.6. Risques environnementaux**

Le service National de la Protection des Végétaux et des Denrées Stockées assure quant à lui la prévention du secteur à travers : (i) la surveillance et l'alerte phytosanitaire notamment à travers l'inventaire des nuisibles, la quarantaine végétale et l'inspection phytosanitaire, les évaluations de l'impact environnemental des pesticides, les expérimentations et homologation des pesticides (ii) la surveillance des nuisibles des denrées stockées.

Le Centre des Sciences Halieutiques participe aussi à la surveillance et joue le rôle de structure de suivi des niveaux de pollution des eaux et d'alerte en cas les taux dépassent les seuils admissibles. Le Centre de protection du Milieu Marin et de la Zone/Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts joue aussi un rôle de suivi des niveaux de pollution.

#### **4.4.4.7. Risques sociaux et communautaires<sup>16</sup>**

Comme mentionné sous la Priorité 1, un certain nombre de mécanismes de suivi et d'alerte pour les risques sociaux et communautaires existent. Une Stratégie Nationale de Prévention des conflits et de Consolidation de la Paix est en cours d'élaboration. Des mécanismes d'alerte et de suivi tels que le réseau WANEP appuyé par la CEDEAO et des comités locaux de consolidation de la paix et réseaux de femmes complètent cette stratégie.

Au niveau plus local, des mécanismes de gestion des conflits reposent sur les structures traditionnelles ou de la société civile. En Guinée Forestière, région sensible sur ce point, les comités d'entente et de prévention des conflits (CEPC) ont été créés et mis en place comme organes consultatifs auprès des administrations préfectorales. Ces structures rapprochent Administration et Système traditionnel de résolution de conflits et contribue ainsi à renforcer la paix et la cohésion sociale. Dans ce cadre, les communautés traditionnelles jouent un rôle important : conseils de sages, organisations religieuses (conseils de mosquée/ Eglise), les commissions domaniales et autres structures informelles communautaires de femmes et de jeunes qui s'occupent de la gestion des conflits sont impliqués.

En Guinée Forestière toujours, des comités de médiation existent au niveau des communautés villageoises, ils ont été installés le long des frontières, Ils jouent le rôle d'observatoires villageois qui constituent des mécanismes d'alerte précoce et ont la charge de a) veiller au mouvement des personnes et des biens ; b) veiller sur la circulation des armes légères et de petits calibres ; c) recenser les signes précurseurs d'un conflit et de remonter l'information au niveau des autorités et des structures formelles de paix pour des mesures à prendre.

Le Réseau des organisations de la société civile pour l'observation et le suivi des élections en Guinée (ROSE-Guinée) joue un rôle important de préparation pré-électorale, de désamorçage de situations de violence et d'éducation, notamment à l'intention des médias. Un numéro téléphonique est opérationnel pour faire remonter des alertes et information sur des signes de risque de violence.

---

<sup>16</sup> Cette section contient des extraits de « Prévention des conflits : les systèmes d'alerte en Guinée forestière », Mohamed Lamine Soumah (Conakry, 16 avril 2009).

#### **4.4.4.8. Information publique**

Le Ministère en charge de la Communication apporte un concours apprécié à la gestion des catastrophes. Les radios communautaires sont aussi d'un apport appréciable surtout dans l'éducation et la sensibilisation des populations locales, mais aussi pour le système d'alerte précoce. Aussi, la Croix-Rouge dispose-t-elle d'une radio mobile qui peut être déployée dans des zones sensibles tel que la préfecture de Nzérékoré lors l'épidémie d'Ebola en cours.

#### **4.4.5. Recommandations pour la Priorité 4**

##### **4.4.5.1. Phase de préparation à la réponse**

###### **A court terme (un à trois mois)**

1. Valider le Plan National de Prévention et d'Organisation des Secours en cas de Catastrophes qui devrait aussi définir la coopération avec les Forces de défense nationale.
2. Accélérer l'élaboration et la mise en place de la Politique nationale en matière de Sécurité civile dans le cadre de la Réforme du Secteur de la Sécurité.
3. Les hôpitaux régionaux doivent tous avoir un centre de tri en amont du service des urgences, un incinérateur fonctionnel et au moins deux stérilisateurs (un pour les urgences et un pour les autres services).
4. Renouvellement des équipements de prévention des infections (tels que bassines d'eau chlorée, savons) dans toutes les structures sanitaires.
5. Poursuite des campagnes de promotion du lavement de mains à l'eau et savon.
6. Un espace de prise en charge des cas de choléra doit être activable dans les nouveaux CETEPI.
7. Appuyer les efforts de la protection civile pour organiser des formations en sécurité des bâtiments et lutte contre les incendies à l'attention des services et directions ; c'est une initiative à appuyer qui permet également aux officiers de protection civile d'entretenir leurs compétences.

###### **A moyen terme (quatre à douze mois)**

1. Définir les activités préparatoires groupées et/ou pour chaque entité :
  - a. La réalisation ou la mise à jour de Plans de Contingence régionaux axés entre autres sur les épidémies, les déplacements massifs de population, les inondations ; la préparation de ces plans devrait bénéficier des différentes organisations et personnes travaillant sur les différents mécanismes d'alerte rapide et informer un plan national ;
  - b. L'organisation d'exercices de simulation avec l'implication de toutes les parties prenantes ;
  - c. Le recensement exhaustif et la localisation des ressources matérielles, humaines et logistiques mobilisables dès la survenue de la catastrophe ;
  - d. La formation et l'équipement des acteurs du premier secours ;
  - e. Le pré positionnement de fonds d'urgence sécurisés.
2. Des stocks de contingence pré-positionnés doivent être planifiés pour les risques les plus importants (tel que choléra). Cela implique d'accroître la capacité logistique de transport et de stockage.
3. Possibilité de coopération accrue entre Service Incendie et Secours et Croix-Rouge communale dans le domaine de la prévention et formation 1<sup>er</sup> secours à explorer.
4. Des mécanismes communautaires d'alerte précoce au niveau des quartiers à appuyer ; cet appui pourrait se faire avec la Croix-Rouge, la Protection civile et SENAH comme partenaires afin de renforcer la capacité de ces comités de veille.
5. Mettre en place ou renforcer des mécanismes de réduction des conflits et tensions entre éleveurs et agriculteurs ; ce mécanisme devrait se baser sur un outil de suivi et d'alerte.
6. Un tel mécanisme devrait aussi être mis en place ou renforcé dans le cadre de la prévention des conflits inter-ethniques et intercommunautaires.

7. Des programmes d'information au grand public pour le don du sang sont recommandés pour augmenter les stocks stratégiques et de contingence.

### **A long terme (plus d'un an)**

#### **1. Assurer la coordination et le financement des opérations de préparation :**

Les activités de coordination et de financement doivent être menées à tous les niveaux sous la coordination de l'Agence avec l'appui du Ministre chargé de la Protection civile, du Ministre chargé de l'Administration du Territoire et des autorités administratives et locales. Leur financement devra être assuré par des ressources obligatoirement prévues chaque année dans les budgets de l'Etat et des Collectivités locales. Un responsable devra être désigné au sein du Gouvernorat et de la Préfecture pour la prévention des risques de catastrophes en relation avec les structures déconcentrées telles que les Unités de Protection Civile et les bureaux du SENAH.

#### **2. Mettre en place de systèmes d'alerte précoce et d'équipes d'intervention communautaires :**

L'amélioration de la gestion des risques de catastrophes dans la phase pré-catastrophe ne pourrait être conçue sans une méthodologie et un Système d'Alerte Précoce (SAP) efficaces pour les risques de catastrophes comportant des niveaux et seuils d'alerte permettant d'informer très tôt les Autorités compétentes et les populations à risques et de prendre les mesures idoines pour réduire au maximum les pertes et dommages lors de la survenue d'une catastrophe.

La méthodologie doit consister à définir un mode de collecte, de traitement et de diffusion, à temps et dans un langage accessible, des données et prévisions météorologiques et hydrologiques produites par les fournisseurs de services tels que l'ACMAD (dans le cadre des PRESAO), la Direction nationale de la Météorologie, la Direction Nationale de l'Hydrologie, la CRG etc. Ce mécanisme pourrait prendre la forme d'un Accord de partenariat entre ces fournisseurs de services météorologiques et hydrologiques et la DGPC comme utilisatrice dans le domaine de la prévention et de la gestion des catastrophes. Dans ce cadre précis, il serait important de renforcer les capacités de la DNM à travers un plan d'action stratégique comportant des renforcements de capacité en termes de ressources humaines et des équipements.

Les autorités locales devraient favoriser la mise en place de systèmes d'alerte précoce à base communautaire dans leurs localités. Leurs acteurs devront être organisés en Equipes d'Intervention Communautaires (EIC), formés, entraînés, équipés et mis en réseau pour un maillage performant des différentes zones à risques. Ces EIC seront chargées de diffuser les alertes, sensibiliser, informer et préparer les communautés vulnérables à l'imminence d'une catastrophe, d'enclencher une réponse rapide dès les premières heures d'une urgence et d'en informer immédiatement l'Autorité compétente pour le déploiement de secours additionnels. Ces EIC pourraient être constitués d'agents communautaires déjà formés et opérationnels en matière de santé et y ajouter d'autres aspects. La mise en place d'un comité spécifique pourrait à un moment donné ne plus être efficace du fait de l'absence d'activité et devenir léthargique.

#### **3. Mettre en place des outils méthodologiques et opérationnels :**

Ces outils sont destinés à faciliter les échanges et le partage d'informations sur les risques et catastrophes entre tous les acteurs évoluant dans la CRG. Il s'agit des bases de données, des cartes numérisées sur les zones à risque, des guides méthodologiques des opérations, des

tableaux standards de collecte de données, etc. Des banques de données et cartes sectorielles sur les risques et catastrophes existent déjà au sein de certaines structures étatiques ou universitaires. Tous ces outils doivent être actualisées, numérisées, partagées et centralisées au niveau de la DGPC. Il s'agit en quelques sortes de constituer une banque de données et une cartographie nationales sur les risques et les catastrophes.

En plus, il faudrait élaborer des outils standards à l'usage de toutes les parties prenantes pour la collecte des données sur les risques et catastrophes, les recensements des victimes, l'assistance humanitaire et l'évaluation post catastrophe pour faciliter l'harmonisation, la synthèse et les évaluations de retour d'expérience.

Enfin, un guide méthodologique des opérations pré-catastrophes doit être élaboré, validé et appliqué par tous les acteurs concernés.

A ce sujet, la DGPC pourrait signer des accords de partenariat pour des appuis techniques avec la Direction Nationale de la Statistique qui est en train d'élaborer une cartographie des risques et aléas sur commande de l'OIM, la Direction Nationale de l'Environnement, le SNU avec OCHA dans le cadre de l'activation de la Charte Humanitaire, la Croix Rouge Guinéenne etc.

En somme, cet exercice permettra à tous les acteurs de la Gestion des Risques et Catastrophes en Guinée de disposer d'outils et de documents harmonisés en matière de prévention et d'anticipation des catastrophes dans les zones à risques. Ce qui facilitera la compréhension ainsi que l'échange d'informations sur les risques et catastrophes entre acteurs au niveau du pays.

#### **4. Mettre en place un fond d'urgence sécurisé :**

La gestion de l'urgence nécessite toujours la disponibilité des moyens de réponse, qu'ils soient humains, matériels, logistiques ou financiers.

Pour éviter les lourdeurs et lenteurs, l'Etat devrait aménager une procédure exceptionnelle pour la gestion de l'urgence en mettant en place un fonds d'intervention d'urgence sécurisé dans un compte de dépôt au Trésor ou dans un compte bancaire mobilisable immédiatement à chaque fois que de besoin, selon une procédure allégée. Ce fonds pourrait être alimenté par diverses sources dont les dotations budgétaires de l'Etat, les donations des partenaires, les contributions volontaires des personnes physiques ou morales, une ristourne de fiscalité sur les entreprises industrielles génératrices des risques de catastrophe (entreprises minières, énergétiques, chimiques, pétrochimiques, agro-alimentaires, etc.), le partenariat public-privé à travers la responsabilité sociétale des entreprises, etc. Ceci diminuera sensiblement les retards constatés dans la réponse d'urgence.

#### **5. Autres activités:**

- a. Les nouveaux Centres de traitement des épidémies (CETEPI) devraient avoir un laboratoire qui serve à la fois CETEPI et hôpital à proximité.
- b. Le rôle d'inspection ou de contrôle de conformité à renforcer au niveau des services et directions régionales.
- c. Replacer les Centre de visites techniques (véhicules) sous le giron du Ministère des Transports.



- d. Un système de parrainage pour la protection civile et les hôpitaux peut être encouragé soit avec les pays de la Communauté Européenne ou les ONG. Un échange de connaissances, des formations, d'échanges d'expérience, et certainement du matériel peut se faire d'une façon structurée et efficace.

#### **4.4.5.2. Phase de réponse**

##### **A court terme (un à trois mois)**

1. Accélérer la finalisation et l'équipement du Centre Opérationnel en cours de construction à la DGPC de Kaloum :
2. Pour améliorer l'opérationnalité des différents plans, il est nécessaire de créer au niveau central et régional des centres opérationnels de gestion des catastrophes en vue d'améliorer le dispositif de coordination, de communication, d'échanges d'informations et d'optimisation des moyens de secours
3. Mise en place de numéro vert national pour prendre le relai du numéro d'urgence Ebola (le 115) sur la base du numéro 18 actuel des Sapeurs-Pompiers.

##### **A moyen terme (quatre à douze mois)**

1. Organiser des exercices de simulation : pour une évaluation des capacités et aptitudes des différentes composantes et meilleures appropriations des plans. Ils peuvent être sectoriels, d'ensemble ou du type Etat-major.
2. Elaborer des fiches de tâches et responsabilités et les partager avec les partenaires : développer des arbres décisionnels – SOP suivant des scénarii pour chaque risque identifié, dans le cadre du suivi des formations WADPI.
3. Élaborer des outils communs d'évaluation rapide des besoins : La DGPC devrait élaborer une méthodologie et une fiche commune d'évaluation rapide des besoins pour que les données collectées par tous les acteurs soient concordantes et harmonieuses en vue de faciliter leur analyse et traitement et d'avoir les mêmes chiffres en situation d'urgence. A cet effet, elle pourrait solliciter la collaboration technique d'OCHA, de la Croix Rouge et des autres agences humanitaires qui ont une grande expérience dans ce domaine
4. Mettre en place une stratégie de communication de crise :
  - La communication est un élément fondamental dans la gestion d'une crise humanitaire. Quand celle-ci implique plusieurs acteurs de statuts et d'horizons divers, et s'adresse à des cibles en état de choc psychologique et émotionnel, alors elle devient complexe et nécessite une stratégie fine, transparente et efficace.
  - Dans ce cas il est souhaitable que la DGPC définisse avec l'ensemble des acteurs une stratégie de communication de crise en mettant à profit tous les outils modernes d'information et de communication tels que la désignation d'un porte-parole, la diffusion de messages dans les radios surtout communautaires, l'animation de points de presse journaliers, la participation aux débats contradictoires dans les médias, la publication de communiqués et de bulletins d'information périodiques, le plaidoyer auprès des leaders d'opinion d'obédience religieuse ou sociale, l'organisation de visites de terrain avec les donateurs et la presse, etc.
  - La stratégie de communication devra intégrer la communication sur l'utilisation des ressources publiques mobilisées et des contributions volontaires reçues en vue de permettre à l'opinion de connaître la destination des fonds et surtout pour éviter toutes les polémiques susceptibles de naître dans pareille situation
5. Installer des services d'accueil d'urgence (SAU) au niveau de chaque hôpital (national, régional et préfectoral).

6. Encourager l'utilisation des canaux existants (cellules de paix, centres de santé publics) pour dissémination des informations et recommandations pour la gestion de crise.

#### **A long terme (plus d'un an)**

##### **1. Développer des actions de coopération civilo-militaires :**

La participation des moyens humains et matériels de l'Armée Nationale serait de nature à améliorer et amplifier la réponse et à rapprocher l'institution militaire des populations.

En effet, une parfaite intégration des actions et des moyens civilo-militaires devrait permettre de disposer de ressources plus conséquentes et de faire des reconnaissances pour une meilleure évaluation de l'impact d'une catastrophe dans une zone lointaine ou difficile d'accès, de rétablir la circulation dans les localités coupées ou isolées par les eaux et de contribuer aux travaux de génie civil par le biais du génie militaire.

Un accord de partenariat entre les Forces de Défense et la DGPC doit être instauré au niveau ministériel pour améliorer la réponse.

##### **2. Mettre à niveau les dix (10) Services d'Incendie et de Secours :**

Déjà existants par des renforcements d'effectifs, des dotations en équipements et matériels adéquats ainsi que des moyens de liaison et de communication. Un centre de secours et d'incendie doit disposer d'au moins un Premier Secours, un fourgon pompe tonne, une ambulance et un véhicule de liaison pour le chef de Centre. En fonction des caractéristiques du secteur d'interventions, des renforcements sont nécessaires pour la prise en charge de certains risques spécifiques notamment un Véhicules Secours Routiers, un Canot de Sauvetage etc. La construction de Centres de Secours fonctionnels avec ses infrastructures de base à savoir les locaux administratifs et techniques, des zones de vie pour l'hébergement des personnels et de la garde d'incendie (personnel de service pour une durée de 24 ou 48 heures), la salle de restauration avec un point de cuisson, et la salle de repos et de détente contribue au maintien de l'aptitude opérationnelle et à l'amélioration du cadre de vie.

3. Envisager la mise en service progressive d'un Service d'Assistance Médicale d'Urgence (SAMU) : Avec une expérimentation sur Conakry pour les cinq premières années.

#### **4.4.5.3. Phase de relèvement et réhabilitation**

#### **A moyen terme (quatre à douze mois)**

##### **Élaborer une fiche commune d'évaluation rapide des besoins post-catastrophes :**

- En relation avec toutes les parties concernées notamment le SENAH, la CRG, le SNU
- Comme pour les phases antérieures du cycle de la GRC, cette dernière phase doit aussi faire l'objet d'une méthodologie harmonisée de collecte des données à travers une fiche commune d'évaluation rapide des besoins post catastrophes permettant aux acteurs concernés de pouvoir entreprendre des évaluations, d'avoir des données et terminologies harmonisées en matière de relèvement et de réhabilitation. L'analyse et le traitement des données de cette évaluation permettront de déterminer les opérations à mener, les zones et communautés à cibler, les moyens matériels et financiers à mobiliser et les résultats à atteindre.

- A ce titre, la DGPC et le SENAH pourront solliciter l'appui technique du PNUD, de la Banque Mondiale avec le PDNA (Evaluation des Besoins Post Catastrophes) et de la Croix Rouge Guinéenne du fait de leur grande expérience dans le domaine.

**A long terme (plus d'un an)**

- Développer des capacités nationales au sein des directions et services pour les études d'impact afin de ne pas les confier systématiquement à des compagnies étrangères, d'autant plus que des capacités pour les études d'impact environnemental existe comme mentionné précédemment.
- Intégrer dans toutes les phases de la Priorité 4 du Cadre d'Action de Sendai (Améliorer la préparation pour une réponse efficace, reconstruire au mieux, assurer le relèvement et la reconstruction) la notion du genre et de la diversité pour mieux atteindre les objectifs.

*\*\*\* Fin du Rapport \*\*\**



## Annexe 1. Cartographie institutionnelle réduction des risques et de gestion des catastrophes en Guinée

Institution	Service National Action Humanitaire (SENAH)	Agence Nationale des Affaires Humanitaires (ANAH)	Protection Civile	Centre National de Gestion des Catastrophes et des Urgences Environnementales (CNGCUE)	Plateforme Nationale pour la Réduction des Risques de Catastrophes (PN/RRC)
	En fonction.	En projet.	En fonction.	En fonction.	En projet.
<b>Texte législatif et date d'établissement</b>	Arrêté 254 MATDS/ CAB/ 2001	(Décret /2015/N°..... /PRG/SGG)	Loi L/2013/45/CNT portant statut spécial de la protection civile	ARRETE A/ 2015/_____/MEEF/CAB PORTANT ATTRIBUTIONS ET ORGANISATION DU CENTRE NATIONAL DE GESTION DES CATASTROPHES ET DES URGENCES ENVIRONNEMENTALES	DECRET..... /PRG/SGG PORTANT CREATION, ATTRIBUTIONS, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME NATIONALE POUR LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES (PN/RRC)
<b>Encrage institutionnel</b>	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation	Ministère de la sécurité et de la protection civile	Ministre en charge de l'Environnement, des Eaux et Forêts	Cabinet du Premier Ministre
<b>Mission</b>	La mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'action humanitaire et de réhabilitation des zones sinistrées	Formuler la politique humanitaire du Gouvernement et d'élaborer les stratégies de sa mise en œuvre en collaboration avec les départements techniques et les acteurs humanitaires	-	La mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de prévention et de gestion des catastrophes et urgences environnementales et d'en assurer le suivi	L'organe national de coordination de toutes les activités de réduction des risques de catastrophes naturelles ou anthropiques et de la mise en œuvre du Cadre d'Action de Hyōgo.  La Plateforme Nationale a pour mission, en relation avec toutes les parties prenantes, de développer un esprit de prévention et de réduction du risque au niveau de l'ensemble des composantes de la société,

					des décideurs jusqu'au simple citoyen
<b>Attributions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- D'initier et d'organiser des programmes en matière d'action humanitaire sur toute l'étendue du territoire national</li> <li>- D'œuvrer à la recherche et à la diffusion des informations relatives aux zones à risque</li> <li>- De veiller à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan national de prévention des catastrophes et des plans sectoriels</li> <li>- Coordonner les interventions de secours d'urgences et d'assistance aux personnes sinistrées et déplacées sur le territoire national</li> <li>- D'informer et de sensibiliser les citoyens et les partenaires bi et multilatéraux sur les effets des catastrophes, et calamités sur l'ensemble du territoire national</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concevoir et de coordonner les plans et les programmes en vue d'assurer une réponse efficace et efficiente aux catastrophes</li> <li>- Collecter et de diffuser les informations relatives aux zones à risque</li> <li>- Initier et coordonner la mobilisation des ressources humaines, matérielles, logistiques et financières destinées à la mise en œuvre des programmes humanitaires</li> <li>- Organiser en collaboration avec les partenaires des programmes de formation et de perfectionnement en gestion de situation d'urgence, en droit international humanitaire, en droit de l'homme</li> <li>- Concevoir des programmes d'information, d'éducation, de communication et de sensibilisation dans le cadre de la prévention des catastrophes naturelles et anthropiques et les moyens d'y faire face ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- D'organiser, de coordonner et d'évaluer les actions de prévention des risques et de gestion des catastrophes ;</li> <li>- De planifier les actions de prévention de prévision, d'intervention, de secours, et d'assistance ;</li> <li>- D'assurer la sensibilisation et information du public sur les risques de sinistres et de catastrophes ;</li> <li>- De veiller à la prise en compte des mesures de protection et de sauvegarde dans les différents politiques et programmes de développement durable ;</li> <li>- D'assurer la liaison et le point focal des institutions et organismes ad hoc en matière de prévention des risques et de gestion des catastrophes ;</li> <li>- De jouer le rôle de conseiller technique de l'Etat en matière de prévention et de gestion des risques ;</li> <li>- D'initier, l'élaborer et de tester les plans de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- D'élaborer les stratégies de prévention et de gestion des catastrophes et urgences environnementales ;</li> <li>- De coordonner la prévention et la gestion de toutes les situations de catastrophes et d'urgences environnementales d'origine naturelle ou anthropique ;</li> <li>- De veiller à la mise à jour du plan national de gestion des catastrophes ;</li> <li>- De veiller à l'application des dispositions législatives et réglementaires en matière de gestion des catastrophes ;</li> <li>- D'assurer la coordination de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans sectoriels de prévention et de gestion des catastrophes ;</li> <li>- De diffuser les informations permettant aux décideurs et au public de comprendre les aléas dus aux catastrophes et urgences environnementales auxquels le pays est confronté ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir un cadre national de référence contenant la politique, les orientations, les objectifs, les stratégies et les programmes d'action en matière de prévention et de réduction des risques ;</li> <li>- Favoriser la mise en place d'un cadre et des mécanismes institutionnels adéquats assurant la coordination et l'harmonisation des activités de tous les intervenants dans le processus de prévention et de réduction des risques de catastrophes ;</li> <li>- Veiller à l'intégration de la prévention des risques de catastrophes dans les politiques plans, programmes et projets relatifs au développement durable et de lutte contre la pauvreté ;</li> <li>- Ériger la prévention et la réduction des risques de catastrophes en priorité nationale ;</li> <li>- Renforcer la préparation aux catastrophes afin de pouvoir intervenir plus efficacement et plus</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- D'initier, de coordonner et de superviser la mobilisation des ressources financières, matérielles et humaines destinées à l'action humanitaire</li> <li>- D'assurer en collaboration avec les départements techniques compétents et les donateurs la réhabilitation des zones sinistrées, l'insertion ou la réinsertion des personnes en détresse</li> <li>- De concevoir et de mettre en œuvre des programmes de formation en matière d'action humanitaire</li> <li>- De représenter la république de la Guinée aux forums sous régionaux et internationaux sur les actions humanitaires</li> <li>- D'assurer le suivi de la gestion des catastrophes et les opérations de secours au niveau sous régional, africain et international</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire des plaidoyers auprès des partenaires bi et multilatéraux pour la reconstruction et la réhabilitation des zones des communautés sinistrées</li> <li>- S'appuyer sur les connaissances des populations locales, sur l'innovation, la pratique et l'éducation pour créer une culture de la sécurité et de la résilience au niveau de nos communautés dans les zones à risque</li> <li>- Coordonner la gestion des situations liées aux réfugiés, aux personnes déplacées internes, aux retournées et aux sinistrées</li> <li>- Servir d'interface entre les partenaires nationaux, internationaux et le Gouvernement pour la réalisation des programmes humanitaires</li> <li>- Œuvrer à la mise en place et au suivi de la gestion d'un fonds de secours d'urgence</li> <li>- Mobiliser avec l'appui des partenaires humanitaires et des bailleurs de fonds, la logistique et le matériel nécessaires au bon déroulement des</li> </ul>	<p>prévention des risques de catastrophes et les plans d'organisation des interventions de secours en cas de catastrophes et d'en assurer la coordination ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De mener ou de participer aux études d'harmonisation des politiques nationales en matière de prévention des risques majeurs dans les domaines de l'équipement, d'urbanisation, agriculture, de pêche, d'industrie, de commerce, de transport, de santé et de conservation des écosystèmes ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De veiller à l'identification des zones à risques naturels, d'épidémies, épizooties ;</li> <li>- De veiller à la mobilisation des ressources nécessaires pour le Fonds de Secours d'Urgence ;</li> <li>- De participer à l'évaluation des pertes, dégâts et besoins d'urgence suite aux catastrophes ;</li> <li>- De participer aux opérations d'indemnisation des victimes des catastrophes ;</li> <li>- De participer à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre des projets de réhabilitation et de reconstruction suite aux sinistres et catastrophes ;</li> <li>- De formuler des avis techniques préalable à l'autorisation d'implantation, d'installations et d'équipements dans les zones à risque ;</li> <li>- De veiller au renforcement des capacités techniques des cadres dans le domaine de la gestion des catastrophes naturelles et anthropiques ;</li> <li>- D'organiser des séances de sensibilisation du public en matière d'urgence et de catastrophes environnementales ;</li> </ul>	<p>rapidement à tous les niveaux lorsqu'elles se produisent ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir l'analyse et l'évaluation des risques en vue d'en déterminer les probabilités et d'en estimer la vulnérabilité des populations et/ou de l'environnement face aux aléas ;</li> <li>- Identifier et mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre des programmes et projets de réduction des risques ;</li> <li>- Renforcer les capacités techniques et opérationnelles de tous les acteurs pour la prévention et la réduction des risques de catastrophes aux niveaux national, régional, préfectoral, communal et communautaire ;</li> <li>- Renforcer les capacités opérationnelles des structures d'intervention et fournir en temps réel des conseils avisés pour prévenir les risques naturels et anthropiques ;</li> <li>- Engager des activités de plaidoyer, d'éveil des consciences et d'éducation pour la promotion de la réduction des risques de</li> </ul>
--	--	---	---	---	--

		<p>opérations de prévention, d'évaluation et d'assistance</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Susciter la solidarité nationale vis-à-vis des sinistrés et des personnes déplacées</li> <li>- Représenter la Guinée dans les rencontres sous régionales, régionales, et internationales à caractère humanitaire.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- D'entretenir et de développer le partenariat avec les organisations et institutions nationales et internationales intéressées par des questions de prévention et de gestion des catastrophes ;</li> <li>- De participer aux rencontres nationales, sous régionales, régionales et internationales traitant des questions de prévention et de gestion des catastrophes ;</li> <li>- De veiller à la mise en œuvre des recommandations issues des conférences mondiales relatives à la prévention et à la gestion des catastrophes.</li> </ul>	<p>catastrophes à différents niveaux ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir la coopération avec les partenaires régionaux et internationaux en matière de stratégie de prévention et de réduction des risques de catastrophes naturelles ;</li> <li>- Veiller à la mise en place, à tous les niveaux, notamment au niveau des institutions et des collectivités, des mécanismes et capacités qui peuvent aider à accroître la résilience face aux aléas ou les renforcer s'ils existent déjà ;</li> <li>- Veiller à la mise en évidence, l'évaluation et à la surveillance des risques de catastrophes et renforcer les systèmes d'alerte rapide ;</li> <li>- Veiller à l'utilisation des connaissances, des innovations et de l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux ;</li> <li>- Veiller au renforcement de la préparation en prévision des catastrophes afin de pouvoir intervenir efficacement à tous les</li> </ul>
--	--	---	--	---	---



					<p>niveaux lorsque les catastrophes se produisent ;</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Faire adopter des mesures de prévention à long terme destinées à réduire la vulnérabilité des installations industrielles, ouvrages et aménagements ;</li><li>- Veiller à la mise en œuvre des objectifs fixés dans le cadre d'action de Hyogo.</li></ul>
--	--	--	--	--	---

## Annexe 2. Liste d'institutions visitées lors de la mission d'évaluation

	NOM	PRENOM	ORGANISATION	FONCTION	TEL	EMAIL
	UNCT					
1.	Mme Wakana	Séraphine	UNDP/RCO	RR/RC	669'396'064	<a href="mailto:seraphine.wakana@one.un.org">seraphine.wakana@one.un.org</a>
2.	GAYE	Abou Beckr	WHO	Représentant	624'827'334	<a href="mailto:gayea@who.int">gayea@who.int</a>
3.	Dr Ayoya	Mohamed Ag	UNICEF	Représentant	622 66 34 52	<a href="mailto:mayoya@unicef.org">mayoya@unicef.org</a>
4.	Dr Touré	Mahamadou Taher	UNHCR	Représentant	624 40 17 86	<a href="mailto:tourema@unhcr.org">tourema@unhcr.org</a>
5.	Mme Faure	Elisabeth	WFP	Représentante	622 81 54 64	<a href="mailto:elisabeth.faure@wfp.org">elisabeth.faure@wfp.org</a>
6.	Mme Ndimira	Félicité Nsabimana	UNAIDS	Directrice Pays	622 35 32 34	<a href="mailto:nsabimanaF@unaids.org">nsabimanaF@unaids.org</a>
7.	Obama	Isaias Angue	FAO	Représentant	628 68 65 00	<a href="mailto:Isaias.AngueObama@fao.org">Isaias.AngueObama@fao.org</a>
8.	Fall	Cheikh	UNFPA	Représentant	625'250'328	<a href="mailto:afall@unfpa.org">afall@unfpa.org</a>
9.	Louis Marie	Bouaka	HCDH	Représentant	622 39 80 66	<a href="mailto:lbouaka@ohchr.org">lbouaka@ohchr.org</a>
10.	Laurens	Lionel	UNDP/RCO	Directeur Pays	624 98 00 07	<a href="mailto:lionel.laurens@undp.org">lionel.laurens@undp.org</a>
11.	Amihere	Kabla	IOM	Chef de Mission	623 23 80 80	<a href="mailto:KA Mihere@iom.int">KA Mihere@iom.int</a>
12.	Diallo	Mamadou Dian	UNESCO	Point Focal	622 32 85 91	<a href="mailto:m.diallo@unesco.org">m.diallo@unesco.org</a>
13.	Daou	Amadou	UNOPS	Point Focal	620 63 29 94	<a href="mailto:adamaD@unops.org">adamaD@unops.org</a>
14.	Diallo	Ibrahima Tanou	IFAD	Point Focal	628 10 92 33	<a href="mailto:ib.diallo@ifad.org">ib.diallo@ifad.org</a>
15.	Kouadio IV	Eloi	PNUD	DCD/P	624 61 76 71	<a href="mailto:eloi.kouadio.iv@undp.org">eloi.kouadio.iv@undp.org</a>
16.	Dr Yogo	Guy	UNICEF	Rep Adjoint	628 68 78 12	<a href="mailto:gyogo@unicef.org">gyogo@unicef.org</a>
17.	Cissé	Aboubacar	UNFPA	Rep Adjoint		<a href="mailto:acisse@unfpa.org">acisse@unfpa.org</a>
18.	Djingarey	H	WHO	Rep Adjoint	624 82 73 86	<a href="mailto:djingareyh@who.int">djingareyh@who.int</a>
	Institutions financières					
19.	Radji	Rachidi B.	World Bank	Représentant Résident	625'967'961	<a href="mailto:rradji@worldbank.org">rradji@worldbank.org</a>
20.	Soumah	Ibrahima Sory	IFC	Représentant Résident	620'020'707	<a href="mailto:isoumah@ifc.org">isoumah@ifc.org</a>
21.	Sulemane	Jose	IMF	Représentant Résident	622'871'770	<a href="mailto:jsulemane@imf.org">jsulemane@imf.org</a>
22.	Manlan	Olivier	ADB	Economiste Résident	620 20 20 73	<a href="mailto:o.manlan@afdb.org">o.manlan@afdb.org</a>

Points Focaux des agences et partenaires techniques

23.	Wajnsztok	Marc	RCO/UNDP	ECA/Sr Program Coordinator	628334768	<a href="mailto:marc.wajnsztok@undp.org">marc.wajnsztok@undp.org</a>
24.	Abba	Mohamed Ag	RCO/UNDP	Sr Policy Adviser	628710802	<a href="mailto:Mohamed.abba@undp.org">Mohamed.abba@undp.org</a>
25.	Ganza	Theoneste	RCO/UNDP	QIP Manager	624764174	<a href="mailto:Theoneste.ganza@undp.org">Theoneste.ganza@undp.org</a>
26.	Kandey	Muhamady	UNDP	Consultant	664491323	<a href="mailto:Muhamady.kandey@undp.org">Muhamady.kandey@undp.org</a>
27.	Camara	Mamadou Ciré	UNDP	Chargé Programme Environnt	666386331	<a href="mailto:Mamadou.cire.camara@undp.org">Mamadou.cire.camara@undp.org</a>
28.	Gbappa	Serge	UNDP	M&E MPTF		<a href="mailto:Gobo.serge.gbappa@undp.org">Gobo.serge.gbappa@undp.org</a>
29.	Diallo	Amadou	OCHA	HAO	624665760	<a href="mailto:diallo13@un.org">diallo13@un.org</a>
30.	Dia	Seydou	UNICEF	Chief of Emergency	628346540	<a href="mailto:sdia@unicef.org">sdia@unicef.org</a>
31.	Havyarimana	Gervais	UNICEF	Chef du Programme Education	622663410	<a href="mailto:ghavyarimana@unicef.org">ghavyarimana@unicef.org</a>
32.	Musafiri	Sylvain	OCHA	HAO	624253108	<a href="mailto:Sylvain1@un.org">Sylvain1@un.org</a>
33.	Tuho	Moïse	UNFPA	Stratégie Information	624828214	<a href="mailto:tuho@unfpa.org">tuho@unfpa.org</a>
34.	Khamis	Sarhane M.	UNICEF	Education Cluster	624617278	<a href="mailto:smkhamis@unicef.org">smkhamis@unicef.org</a>
35.	Akilimali	Pierre-Georges	UNICEF	Wash Cluster	622607581	<a href="mailto:pakilimali@unicef.org">pakilimali@unicef.org</a>
36.	Diallo	Amadou Mouctar	WHO	ODM/ERT	622336869	<a href="mailto:diallom@who.int">diallom@who.int</a>
37.	St Martin	Yvon	WHO	Logistiques	624618039	<a href="mailto:stmartinyvon@gmail.com">stmartinyvon@gmail.com</a>
38.	Dr Woromogo	Sylvain	WHO	ERR		<a href="mailto:woromogos@who.int">woromogos@who.int</a>
39.	Vial	Christophe	WFP	Logistiques Ebola	625250461	<a href="mailto:Christophe.vial@wfp.org">Christophe.vial@wfp.org</a>
40.	Pelayo	Oscar llorente	IFRC	Chief of Mission	623629430	<a href="mailto:oscar.LLorente@ifrc.org">oscar.LLorente@ifrc.org</a>
41.	DEDEGBE	Hubert	IFRC	Délégué EDS/RRC	624 48 81 05	<a href="mailto:Hubert.DEDEGBE@ifrc.org">Hubert.DEDEGBE@ifrc.org</a>
42.	Dopavogui	Mballou	WFP	Consultante	620 37 57 16	<a href="mailto:mballou.Dopavogui@fao.org">mballou.Dopavogui@fao.org</a>
43.	BARRY	Alseny	WFP			<a href="mailto:alseny.barry@wfp.org">alseny.barry@wfp.org</a>
44.	Ki-NJoki	Firmin Kiala	UNOPS	Project Manager	624398921	<a href="mailto:kialak@unops.org">kialak@unops.org</a>
45.	Béavovogui	Léonie Sogoni	Plan International	DRM Advisor		<a href="mailto:leoniesogoni.beavogui@plan-international.org">leoniesogoni.beavogui@plan-international.org</a>
46.	Diallo	Mariama Alhassane	CRG	Consultante	624220034	<a href="mailto:Diallomariama988@gmail.com">Diallomariama988@gmail.com</a>
47.	Diallo	Thierno Yero	CRG	OD / RDRT	628978040	<a href="mailto:Diallothiernojero@gmail.com">Diallothiernojero@gmail.com</a>
48.	Touré	N'Fanly	CRG	Chef Département GCRR	628682206	-

49.	Morel-Vulliez	Antoine	IOM		Conseiller Technique	628477420	<a href="mailto:amvulliez@iom.int">amvulliez@iom.int</a>
50.	Asima	Michael	IOM		Chargé de programme	623697415	<a href="mailto:masima@iom.int">masima@iom.int</a>
51.	Keita	Seregebe	ALIMA		Chef de Mission	624151006	<a href="mailto:guinee.cdm@alima-ngo.org">guinee.cdm@alima-ngo.org</a>
52.	Baldé	Mamadou Saliou	Expertise France		Administrateur PREPARE		<a href="mailto:Saliou.balde.prepare@gmail.com">Saliou.balde.prepare@gmail.com</a>
53.	Touré	Mohamed	Expertise France		Coordinateur Santé	654161639	<a href="mailto:mohamed.toure@esther.fr">mohamed.toure@esther.fr</a>
54.	Mauchard-Bah	Etienne	1ère Urgence Internationale		Chef de Mission	624179439	<a href="mailto:gin.cdm@pu-ami.org">gin.cdm@pu-ami.org</a>
55.	Diakabana	Huguette	eHealth		Project Manager	624196368	<a href="mailto:Huguette.diakabana@gn.ehealthafrica.org">Huguette.diakabana@gn.ehealthafrica.org</a>
56.	Bossant	Frank	TDH		Représentant pays	624827537	<a href="mailto:Frank.bossant@tdh.ch">Frank.bossant@tdh.ch</a>
57.	Ms Godette	Michelle	USAID		Directrice	655104000	<a href="mailto:mgodette@usaid.gov">mgodette@usaid.gov</a>
58.	Dr Mobula	Linda	USAID/OFDA		Sr Humanitarian Adviser	656054540	<a href="mailto:mmobula@ofda.gov">mmobula@ofda.gov</a>
59.	Favier	Laurent	Ambassade France		Premier Conseiller	631727103	<a href="mailto:Laurent.favier@diplomatie.gouv.fr">Laurent.favier@diplomatie.gouv.fr</a>
60.	Suderie	Pierre-Jean	Ambassade France		Attaché Sécurité	620524417	<a href="mailto:Pierre-jean.suderie@diplomatie.gouv.fr">Pierre-jean.suderie@diplomatie.gouv.fr</a>
61.	Wieland	Patrick	ECHO		DG	621288815	<a href="mailto:patrick.wieland@echofield.eu">patrick.wieland@echofield.eu</a>
62.	Ms Inglehearn	Catherine	Ambassade UK		Ambassadrice	628355329	<a href="mailto:Catherine.inglehearn">Catherine.inglehearn</a>
63.	Wauters	Ebert	Coopération Belge	Techn	Chef		-
64.	Uytterhaegen	Gerard	Ambassade Belgique		Chef de Mission Diplomatique		<a href="mailto:diplomatie.be.conakry@outlook.com">diplomatie.be.conakry@outlook.com</a>
Centre National de Gestion des Catastrophes et des Urgences Environnementales (CNGCUE) – Ministère de l'Environnement							
65.	Dr Souaré	Mamady	CNGCUE		Directeur Général Adjoint	628584716	<a href="mailto:mamadysouare2012@yahoo.fr">mamadysouare2012@yahoo.fr</a>
66.	Camara	Oumar	CNGCUE		Point Focal Cadre Sendai	620011131	<a href="mailto:oumarcamara54@yahoo.fr">oumarcamara54@yahoo.fr</a>
67.	Dr Koivogui	Yokoï	CNGCUE			664516775	<a href="mailto:matildyokoi@yahoo.fr">matildyokoi@yahoo.fr</a>
68.	Sagno	Moussa	CNGCUE			622047639	<a href="mailto:moussasagno1@yahoo.fr">moussasagno1@yahoo.fr</a>
69.	Condé	Kabinet	CNGCUE		Chargé d'Etudes	628937942	<a href="mailto:ayekabinet@gmail.com">ayekabinet@gmail.com</a>
70.	Camara	N'Mah Nènè	CNGCUE		Secrétaire	622415629	<a href="mailto:manenecamara@gmail.com">manenecamara@gmail.com</a>
71.	Bangoura	Seydouba	CNGCUE		Chargé d'Etudes	621145621	<a href="mailto:sbangoura@yahoo.com">sbangoura@yahoo.com</a>
72.	Touré	Daouda	CNGCUE		Chargé d'Etudes	664055918	<a href="mailto:daoudatoure@yahoo.fr">daoudatoure@yahoo.fr</a>
73.	Cissé	Abou	DN Environnement		Directeur National	662515557	<a href="mailto:Cisse_abou2@yahoo.fr">Cisse_abou2@yahoo.fr</a>

Service National de l'Action Humanitaire (SENAH) – MATD						
74.	Dr Condé	Namory	MATD - Cabinet	Secrétaire Général	622223320	<a href="mailto:fallodebaro@gmail.com">fallodebaro@gmail.com</a>
75.	Kaba	Abdoulaye	MATD - Décentralisation	Directeur National	664750072	<a href="mailto:kablito@yahoo.fr">kablito@yahoo.fr</a>
76.	Keita	Denka	SENAH	Directeur National	622189685	<a href="mailto:hasarankeit56@gmail.com">hasarankeit56@gmail.com</a>
77.	Diakité	Mamady	SENAH	Directeur National Adjoint	628593122	<a href="mailto:mamadydiankana@yahoo.fr">mamadydiankana@yahoo.fr</a>
78.	Diallo	Elh Sadialiou Pounthiou	SENAH	Chef Division Internationale	622416641	<a href="mailto:dsadialiou@yahoo.fr">dsadialiou@yahoo.fr</a>
79.	Bah	Idrissa	SENAH	Chef Section Info/sensibilisat	622092378	<a href="mailto:idrissabah86@yahoo.fr">idrissabah86@yahoo.fr</a>
80.	Kanté	Bailo	SENAH	Chef section Technique	628161330	<a href="mailto:baly62@yahoo.fr">baly62@yahoo.fr</a>
81.	Bah	Mamadou Lamarana	SENAH	Chef Section logistique	664693691	<a href="mailto:ramadangn@yahoo.fr">ramadangn@yahoo.fr</a>
82.	Nabé	Abdoulaye	SENAH	Chargé d'études	622379575	<a href="mailto:abdoulayenabe@yahoo.com">abdoulayenabe@yahoo.com</a>
83.	Bah	Alhassane	SENAH	Chargé d'études	655441369	<a href="mailto:bahalhassan.2014@yahoo.fr">bahalhassan.2014@yahoo.fr</a>
84.	Camara	Aicha Damaro	SENAH	Assistante Directeur National	622982000	<a href="mailto:bbdamas@hotmail.com">bbdamas@hotmail.com</a>
85.	Elhadj Condé	Aly Badara	MATD - BSD	Directeur	622553372	<a href="mailto:alybadraconde@yahoo.fr">alybadraconde@yahoo.fr</a>
Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) – Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile (MSPC)						
86.	Dieng	Amadou Oury	DGPC	Directeur Admin/Logistiques	657656961	<a href="mailto:amadoudieng85@yahoo.fr">amadoudieng85@yahoo.fr</a>
87.	Camara	Moussa	DGPC		628754546	<a href="mailto:tadimoussa@yahoo.fr">tadimoussa@yahoo.fr</a>
88.	Bah	Mamadou Diouldé	DGPC	Directeur National		<a href="mailto:Diouldebah136@gmail.com">Diouldebah136@gmail.com</a>
89.	Dangleterre	Jean	DGPC	EU / PARSS Expert GRH	660710485	<a href="mailto:Dangleterre.parss@coginta.org">Dangleterre.parss@coginta.org</a>
90.	Hivert	Lieutenant-Colonel Florent	DGPC	Conseiller du DG	621161855	<a href="mailto:fhivertdcsd@yahoo.com">fhivertdcsd@yahoo.com</a>
91.	Cissé	Oumar	DGPC	D.T.A.E.P	664261792	<a href="mailto:tontonoc@yahoo.fr">tontonoc@yahoo.fr</a>
92.	Condé	Fodé Malick	DGPC	D.R.A.P.C	621368689	
93.	Diallo	Souleymane	DGPC	D.T.P.C.S	621005655	
94.	Bah		DGPC	Dir des Unités opérationnelles		
Organisations de la Société Civile						
95.	Keita	Mamady	CONASOC	Président	628556593	<a href="mailto:conasocguinee@yahoo.fr">conasocguinee@yahoo.fr</a>
96.	Sano	Abdourahmane	PCUD	Président	631213100	<a href="mailto:pcudguinee@hotmail.fr">pcudguinee@hotmail.fr</a>
97.	Morgane	Fatoumata	REFMAP	Présidente	664453266	<a href="mailto:gmorgane14@yahoo.fr">gmorgane14@yahoo.fr</a>
98.	Diallo	Fatoumata	Assistance Sociale	Présidente	628758736	<a href="mailto:diallofatoumata0096@yahoo.fr">diallofatoumata0096@yahoo.fr</a>

Direction Nationale de l'Action Sociale (DNAS) – Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance (MASPFE)						
99.	Traoré	Moussa	D N A S	Directeur National	621547056	<a href="mailto:traore592003@yahoo.fr">traore592003@yahoo.fr</a>
100.	Diaby	Mohamed	D N A S	Directeur National Adjoint	666627600	<a href="mailto:mohamed.diaby2020@gmail.com">mohamed.diaby2020@gmail.com</a>
101.	Koulibaly	Aboubacar Kamballa	D N A S	Dir. Projet Education Inclusive	664265105	
102.	Diallo	Mamadou Sanoussy	D N A S	Spécialiste Prévention Catastrophes	655729020	
Ministère de la Santé Publique (MSP)						
103.	Dr Richard	Charles	Sce Nat. Hygiène Publiq	Chef Division Prévention Lutte contre les maladies épidémio et les catastrophes	628711712	
104.	Diakité	Pr Aboubacar Sidiki	MSP	Inspecteur Général	622931393	<a href="mailto:diakadam@yahoo.fr">diakadam@yahoo.fr</a>
105.	Dr Diallo	Alpha Amadou	MSP			
106.	Camara	Hadja Fatou Sikhé	MSP	Directrice Générale CHU Donka	664431392	<a href="mailto:fatousikhe@yahoo.fr">fatousikhe@yahoo.fr</a>
107.	Dr Conté	Aboubacar	MSP	Coordinateur Projet Donka	657297472	<a href="mailto:Bocar49@yahoo.fr">Bocar49@yahoo.fr</a>
Coordination Nationale de Lutte Contre Ebola (CNLCE)						
108.	Dr Keita	Sakoba	CNLCE	Coordinateur National		<a href="mailto:keita_sakoba@yahoo.fr">keita_sakoba@yahoo.fr</a>
109.	Dr Barry	Moumié	CNLCE	Responsable Prise en charge, CNLE	622200305	<a href="mailto:barrymoumie@gmail.com">barrymoumie@gmail.com</a>
110.	Thiam	Idrissa	Présidence République	Ministre Conseiller du PRG	631927979	<a href="mailto:Idrissathiam1er@yahoo.com">Idrissathiam1er@yahoo.com</a>
DN Géologie, Min Mines						
111.	Mara	Sékou	DN Géologie, Min Mines	Directeur National Adjoint	628558190	<a href="mailto:Sekou.mara@yahoo.fr">Sekou.mara@yahoo.fr</a>
112.	Awada	Mounir	DN Géologie, Min Mines	Directeur du Centre de Géophysique et Séismologie	624246914	
113.	Doumbouya	Seny	DN Géologie, Min Mines	Technicien Séismologue	664081504	<a href="mailto:dseny008@gmail.com">dseny008@gmail.com</a>
114.	Kollié	Niakoye Kekoura	DN Géologie, Min Mines	Technicien Séismologue	620386676	
Centre d'Etudes et de Recherche Environnementales (CERE) Université GAMAL						
115.	Pr Keita	Sékou Moussa	CERE	Directeur Général	628459728	<a href="mailto:sekoumoussa@gmail.com">sekoumoussa@gmail.com</a>
116.	Pr Diallo	Amirou	CERE	Directeur Général Adjoint		
117.	Bah	Mamadou Bhoeye	CERE	Responsable Suivi-Evaluation	657917218	<a href="mailto:Bahbhoeye2005@gmail.com">Bahbhoeye2005@gmail.com</a>

118.						
119.	Kaba	Aboubacar	Institut Nat Statistique	Directeur National	657557298	<a href="mailto:kababoubacar@yahoo.fr">kababoubacar@yahoo.fr</a>
120.	Diallo	Mamadou Saliou	Guinée Ecologie	Consultant Socio-Environnemt	620382350	<a href="mailto:madousalioupop@yayoo.com">madousalioupop@yayoo.com</a>
121.						
122.	Diallo	Aissatou Gallis	DN Transport Terrestre	Chef Division Réglementation	657544612	<a href="mailto:neintagallis@yahoo.fr">neintagallis@yahoo.fr</a>
123.	Camara	Ibrahima Adama	DN Transport Terrestre	Chef de Division	622008776	
Ministère Agriculture						
124.	Kanté	Sitan	ANPROCA	Assistante ATR	664534122	
125.	Souaré	Hamidou	ANPROCA	Chef de Formation	622132660	
126.	Yansané	Ibrahima	ANPROCA	Chef de la Vulgarisation	622065083	<a href="mailto:ibrahimayansane@yahoo.fr">ibrahimayansane@yahoo.fr</a>
127.	Bah	Mamadou Bailo	ANPROCA	Assistant S / E	628653955	<a href="mailto:batifas@yahoo.fr">batifas@yahoo.fr</a>
128.	Barry	Alpha Bocar	ANPROCA	Conseiller	622293938	<a href="mailto:alphabocarb@gmail.com">alphabocarb@gmail.com</a>
129.	Condé	Aly	ANASA	Directeur Général	622213014	<a href="mailto:Alycond056@yahoo.fr">Alycond056@yahoo.fr</a>
130.	Touré	Mohamed Lamine	DN Agriculture	Directeur National	622018892	<a href="mailto:Mbemba90@yahoo.fr">Mbemba90@yahoo.fr</a>
131.	Condé	Sidafa	DN Agriculture	Directeur National Adjoint	664241794	<a href="mailto:Sidafac2000@yahoo.fr">Sidafac2000@yahoo.fr</a>
132.	Baldé	Abdourahmane Kindy	Sce Nat Protection Végétaux	Directeur national	664687872	<a href="mailto:Dourabalde2003@yahoo.fr">Dourabalde2003@yahoo.fr</a>
133.	Kourouma	Mamba	CONACILLS	Secrétaire Permanent		
134.	Bamy	Idrissa Lamine	Min Pêche, Centre National des Sciences Halieutiques	Directeur Général, Maitre de Recherche	622026822	<a href="mailto:ibamy@gmx.com">ibamy@gmx.com</a>
MEPU						
135.	Dr Sylla	Soriba	MEPU	Secrétaire Général	666019347	<a href="mailto:sorisylla@yahoo.fr">sorisylla@yahoo.fr</a>
136.	Mme Diallo	Nene Fatou	MEPU	Inspectrice Générale, Cluster Education	PF 625485060	<a href="mailto:diallonenefatou@yahoo.fr">diallonenefatou@yahoo.fr</a>
137.	Mme Traoré	Aissata	MEPU	Conseillère chargée de mission	664583150	
Autres structures						
138.	Mme Touré	Marie	DN Promo Féminine et Enfance	Directrice Nationale	622286321	<a href="mailto:mariekindji@gmail.com">mariekindji@gmail.com</a>

139.	Dr Nzogu	Maurice	International Corps	Medical	Coordinateur	660712736	mnzogu@internationalmedicalcorps.org
140.	Brunet	Jean-Baptiste	UNDP		Consultant en Santé Publique	625518937	Jean-baptiste.brunet@orange.fr
141.	Traoré	Youssouf	CRG		Président	622302322	Traoreyoussouf2009@yahoo.fr
142.	Condé	Sidiki	BG Environmentl	Evaluation	Directeur Général Adjoint	623448066	sidickconde@yahoo.fr
143.	Mme Baldé	Nene Mariama	Dir Territoire et Urbanisme (DATU)	Aménagement	Directrice Nationale Adjointe	628762353	baldette@yahoo.com
144.	Durand	Loïc	Electricité de Guinée (EDG)		Directeur RH	623559789	Loic.durand@epeg.com
145.	Chérif	Laye Mamady	Sté des Eaux de Guinée (SEG)		DGA Chargé des Infrastructures et du Dév.	664286291	Chelam53@yahoo.fr
146.	Baldé	Abdoulaye	Sté des Eaux de Guinée (SEG)		Directeur Production et Réseaux	655262246	abaldeseeg@yahoo.fr
147.	Savané	Sékou	Port Autonome Conakry		2ème Commandant Adjoint	664268844	
148.	Dr Bah	Mamadou Lamine	DN Météorologie		Directeur National	628544064	Lamine_bah@yahoo.fr
149.	Bangoura	Yaya	DN Météorologie		Directeur National Adjoint	657242611	Alphayaya2009@yahoo.fr
150.	Sangaré	Ibrahima Sory	MEF Permanent SRP	Secrétariat	Secrétaire Exécutif	664290612	isorysang@yahoo.fr
151.	Dr Gnan Maomy	Clotaire	CERESCOR		Directeur Général	664396954	gnanclotaire@gmail.com
152.	Dr Condé		CERESCOR		Directeur Général Adjoint		
153.	Condé	Mandiou	DN Hydraulique Min Hydraul.		Directeur National	662444470	mandioucde@yahoo.fr
154.	Barry	Mamadou Dian	Société Guinéenne de Pétrole		Responsable HSEQ	621359203	Dian.barry@sgp-gn.com
155.	Diakité	Ismael	RIO TINTO		Directeur Général		<a href="mailto:Ismael.Diakite@riotinto.com">Ismael.Diakite@riotinto.com</a>



### Annexe 3 : Membres des équipes d'évaluation

Nom	Agence	Téléphone	Email	Equipe
Michael Asima	OIM		<a href="mailto:masima@iom.int">masima@iom.int</a>	A - Conakry
Amadou Diallo	OCHA	624 66 57 60	<a href="mailto:diallo13@un.org">diallo13@un.org</a>	A - Conakry
Muhamady Kandey	PNUD		<a href="mailto:muhamady.kandey@undp.org">muhamady.kandey@undp.org</a>	A - Conakry
Pertti Seppo Kalle Kaihari	UE-ECHO/Protection civile		<a href="mailto:pertti.kaihari@gmail.com">pertti.kaihari@gmail.com</a>	A - Conakry
Oscar Illorente (Team Lead A-PRU)	FICR	623 62 94 30	<a href="mailto:oscar.llorente@ifrc.org">oscar.llorente@ifrc.org</a>	A - Conakry
Col Mor Seck	UNDAC/Sénégal	+221 77 529 0531	<a href="mailto:morseck@hotmail.com">morseck@hotmail.com</a>	A - Conakry
Amadou Oury Dieng	Protection civile	657 656 961	<a href="mailto:amadoudieng85@yahoo.fr">amadoudieng85@yahoo.fr</a>	A - Conakry
Seydou Dia	UNICEF	622 66 34 10	<a href="mailto:sdia@unicef.org">sdia@unicef.org</a>	A - Conakry
Sarhane M. Khamis	UNICEF	624 61 72 78	<a href="mailto:smkhamis@unicef.org">smkhamis@unicef.org</a>	A - Conakry
Mariama Alhassane Diallo	CRG	621 22 00 34	<a href="mailto:diallomariama988@gmail.com">diallomariama988@gmail.com</a>	A - Conakry
Mamadouba Sylla	SNGCUE	628 19 92 06	<a href="mailto:syllaicha2002@yahoo.fr">syllaicha2002@yahoo.fr</a>	A - Conakry
Ioana Creitaru (Team Lead A-RRC)	PNUD	620 20 57 72	<a href="mailto:ioana.creitaru@undp.org">ioana.creitaru@undp.org</a>	A - Conakry
Reda Lebtahi	FAO	623 86 66 25	<a href="mailto:reda_lebtahi1@yahoo.fr">reda_lebtahi1@yahoo.fr</a>	A - Conakry
Houssainatou Bah	WHO	620 66 51 98	<a href="mailto:housbi2011@gmail.com">housbi2011@gmail.com</a>	A - Conakry
Mamadou Ciré Camara	PNUD		<a href="mailto:mamadou.cire.camara@undp.org">mamadou.cire.camara@undp.org</a>	A - Conakry
BEAVOGUI Leonie Sogoni	Plan International	628 97 32 07	<a href="mailto:leoniesogoni.beavogui@plan-international.org">leoniesogoni.beavogui@plan-international.org</a>	A - Conakry
Geert Gijs	UE-ECHO/Protection civile		<a href="mailto:geert.gijs@gezondheid.belgie.be">geert.gijs@gezondheid.belgie.be</a>	B - N'Zérékoré-Kankan
Idrissa BAH	SENAH	622 09 23 78	<a href="mailto:idrissabah86@yahoo.fr">idrissabah86@yahoo.fr</a>	B - N'Zérékoré-Kankan
Sylvain Musafiri (Team Lead B)	OCHA	624 25 31 08	<a href="mailto:sylvain1@un.org">sylvain1@un.org</a>	B - N'Zérékoré-Kankan
Hubert Dégébé	FICR	624 48 81 05	<a href="mailto:hubert.dedegbe@ifrc.org">hubert.dedegbe@ifrc.org</a>	B - N'Zérékoré-Kankan
Thierno Yero Diallo	CRG	622 65 87 96	<a href="mailto:diallothieryero@gmail.com">diallothieryero@gmail.com</a>	B - N'Zérékoré-Kankan
Pierre-Georges Akilimali	UNICEF	622 60 75 81	<a href="mailto:washclusterguineacoordo@gmail.com">washclusterguineacoordo@gmail.com</a>	C - Mamou
Sidi Mabel Kenema	Protection civile	624 29 99 43	<a href="mailto:kenema74@yahoo.fr">kenema74@yahoo.fr</a>	C - Mamou
Laurent Dufour (Team Lead C)	OCHA	224 624 997 187	<a href="mailto:dufour@un.org">dufour@un.org</a>	C - Mamou
Tuho Moise	UNFPA	660 93 53 93	<a href="mailto:tuho@unfpa.org">tuho@unfpa.org</a>	C - Mamou
Dr Diallo Amadou Mouctar	OMS	622 69 16 22	<a href="mailto:dialloam@who.int">dialloam@who.int</a>	C - Mamou
Mballou Dopavogui	FAO	620 37 57 16	<a href="mailto:mballou.dopavogui@fao.org">mballou.dopavogui@fao.org</a>	C - Mamou